

Projet de Fin d'Etudes

Le consensus de l'agriculture intra-urbaine et du modèle de ville compacte : deux notions contradictoires pour répondre aux mêmes critères du développement durable des villes



Cubizolles Loïc
Fontanaud Florian

2016-2017

S9&S10

Directeur de recherche

Le consensus de l'agriculture intra-urbaine et du modèle de ville compacte : deux notions contradictoires pour répondre aux mêmes critères du développement durable des villes

**Directeur de recherche : Serrano José
2016-2017**

**Cubizolles Loïc
Fontanaud Florian**

AVERTISSEMENT

Cette recherche a fait appel à des lectures, enquêtes et interviews. Tout emprunt à des contenus d'interviews, des écrits autres que strictement personnel, toute reproduction et citation, font systématiquement l'objet d'un référencement.

L'auteur (les auteurs) de cette recherche a (ont) signé une attestation sur l'honneur de non plagiat.

FORMATION PAR LA RECHERCHE ET PROJET DE FIN D'ETUDES EN GENIE DE L'AMENAGEMENT

La formation au génie de l'aménagement, assurée par le département aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, associe dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement, l'acquisition de connaissances fondamentales, l'acquisition de techniques et de savoir-faire, la formation à la pratique professionnelle et la formation par la recherche. Cette dernière ne vise pas à former les seuls futurs élèves désireux de prolonger leur formation par les études doctorales, mais tout en ouvrant à cette voie, elle vise tout d'abord à favoriser la capacité des futurs ingénieurs à :

- Accroître leurs compétences en matière de pratique professionnelle par la mobilisation de connaissances et de techniques, dont les fondements et contenus ont été explorés le plus finement possible afin d'en assurer une bonne maîtrise intellectuelle et pratique,
- Accroître la capacité des ingénieurs en génie de l'aménagement à innover tant en matière de méthodes que d'outils, mobilisables pour affronter et résoudre les problèmes complexes posés par l'organisation et la gestion des espaces.

La formation par la recherche inclut un exercice individuel de recherche, le projet de fin d'études (P.F.E.), situé en dernière année de formation des élèves ingénieurs. Cet exercice correspond à un stage d'une durée minimum de trois mois, en laboratoire de recherche, principalement au sein de l'équipe Ingénierie du Projet d'Aménagement, Paysage et Environnement de l'UMR 6173 CITERES à laquelle appartiennent les enseignants-chercheurs du département aménagement.

Le travail de recherche, dont l'objectif de base est d'acquérir une compétence méthodologique en matière de recherche, doit répondre à l'un des deux grands objectifs :

- Développer toute ou partie d'une méthode ou d'un outil nouveau permettant le traitement innovant d'un problème d'aménagement
- Approfondir les connaissances de base pour mieux affronter une question complexe en matière d'aménagement.

Afin de valoriser ce travail de recherche nous avons décidé de mettre en ligne sur la base du Système Universitaire de Documentation (SUDOC), les mémoires à partir de la mention bien.

REMERCIEMENTS

En préambule à ce mémoire, nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont aidés au bon déroulement de nos travaux de recherches.

Premièrement, nous souhaitons remercier notre tuteur M. Serrano pour le temps accordé lors de nos nombreux rendez-vous. Ses conseils, ses remarques mais également ses nombreuses références nous ont permis de faire avancer aux mieux nos travaux.

Nous tenons aussi à remercier les intervenants du cours de Méthodologie de la Recherche : Mme Langlois, Mme Gralepois et M. Martouzet. Cet enseignement de méthodologie nous a permis de travailler les différentes étapes de nos travaux (état de l'art, méthodologie, rédaction, oral, etc.).

Nous remercions également l'ensemble des personnes qui ont bien voulu nous accorder un peu de leur temps pour répondre à notre questionnaire et ainsi de mener à terme notre travail.

Enfin, nous remercions également Mme Le Halper pour son aide lors de nos recherches d'ouvrages ou d'articles universitaires.

SOMMAIRE

Table des matières

Introduction	11
Méthodologie pour l'état de l'art	12
1. Les utopies urbaines pour une ville durable	13
1.1. Le terme utopie.....	13
1.2. Le XIXème siècle ou la naissance du pré-urbanisme	16
1.3. La cité-jardin de E. Howard	18
1.4. La Broadacre city de F.L. Wright	20
1.5. Le Corbusier ou la ville fonctionnelle.....	23
1.6. Les utopies urbaines contemporaines.....	25
2. Histoire de la forme spatiale des villes	30
2.1. Des villes s'adaptant à un contexte historique	30
2.2. De l'utopie de ville à la planification urbaine	31
2.3. La ville : un lien entre forme et société.....	32
2.4. Un modèle commun dans la forme spatiale d'une ville ?	34
3. Le lien entre ville et agriculture	36
3.1. Le développement de la ville face à son territoire environnant	36
3.2. Les impacts de l'évolution de la ville sur l'agriculture	37
3.3. Au travers de ces impacts, la notion de ville émergente	38
3.4. La forme spatiale de la ville par rapport à sa campagne	41
4. Qu'entend-on par « ville durable » ?.....	43
4.1. La ville durable en opposition à la charte d'Athènes.....	43
4.2. Des mesures pour atteindre ces objectifs de durabilité	44
5. Le modèle de ville compacte, une solution durable ?.....	46
5.1. Une définition de la ville compacte	46
5.2. Un modèle dynamique	47
5.3. Les limites du modèle compact	48
5.4. Une alternative au modèle compact : la « ville archipel ».....	49
6. De la ville durable à la nature en ville.....	51
6.1. Les formes et places de la nature en ville.....	51
6.2. Les différents rôles de la nature en ville.....	54
7. Le concept d'agriculture intra-urbaine.....	55
7.1. De l'agriculture urbaine à l'agriculture intra-urbaine	55

7.2.	Les différents visages de l'agriculture intra-urbaine	56
7.3.	Des usages aux multiples vertus	59
7.4.	Comment est envisagée l'agriculture intra-urbaine dans la planification urbaine d'aujourd'hui ? 62	
8.	Des contradictions dans le développement des villes d'aujourd'hui.....	66
Partie 2.....		68
Introduction		69
Hypothèse		70
1.	Précision de l'objet de recherche.....	71
2.	Protocole de recherche	72
2.1.	Définition de l'échelle d'étude.....	72
2.2.	Les différents acteurs à rencontrer	78
2.2.1.	L'agglomération de Tours : Tour(s) Plus.....	78
2.2.2.	La commune de Tours	78
2.2.3.	Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours	79
2.2.4.	Tour(s) Habitat.....	79
2.2.5.	La Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire	79
2.2.6.	InPACT37.....	80
2.2.7.	Les Incroyables Comestibles à Tours.....	80
2.2.8.	Les associations de jardins partagés	81
2.3.	La grille d'entretien	81
3.	Les entretiens	84
3.1.	Les résumés des entretiens	84
4.1.1.	Entretien avec un membre de la chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire.....	84
4.1.2.	Entretien avec un membre de Tour(s) Plus chargé de l'élaboration du SCoT de l'agglomération tourangelle	87
4.1.3.	Entretien avec un membre de l'Agence d'Urbanisme de l'agglomération de Tours	90
4.1.4.	Entretien avec un membre du service de gestion des Parcs et Jardins de la ville de Tours...	92
4.1.5.	Entretien avec la directrice du cabinet du maire de Saint-Pierre-des-Corps	94
4.1.6.	Entretien avec un membre de Tour(s) Habitat	96
4.1.7.	Entretien avec un conseiller municipal de Joué-Lès-Tours délégué au monde rural	98
4.1.8.	Entretien avec un membre de l'association InPact 37	100
3.2.	Synthèse des entretiens	102
4.2.1.	La ville durable, un concept flou	102
4.2.2.	Le développement des villes par la densification.....	102

4.2.3. La nécessité de limiter la consommation des sols.....	102
4.2.4. La définition de l'agriculture urbaine	103
4.2.5. Les vertus de l'agriculture pour la ville.....	103
4.2.6. L'adaptation de l'agriculture à la ville	103
4.2.7. L'agriculture est-elle possible en ville ?	104
4.2.8. Des solutions qui sont tout de même apportées, mais qui sont contrastées.....	104
4. Comparaison de deux communes	106
4.1. Joué-Lès-Tours	106
4.2. Saint-Pierre-des-Corps	108
4.3. Synthèse de comparaison	110
Conclusion	111
Bibliographie	113

Table des Illustrations

Figure 1-1 : La cité du Soleil de Tommaso Campanella (www.aedes.over-blog.com)	14
Figure 1-2 : La ville de Chaux imaginée par Claude Nicolas Ledoux (www.passerelles.bnf.fr).....	15
Figure 1-3 : Les différentes composantes de la cité-jardin d'Ebenzer Howard (www.tourisme93.com)	19
Figure 1-4 : La ville de Letchworth suivant le modèle de cité-jardin (www.letchworth.com)	19
Figure 1-5 : Plan de F. L. Wright de la Broadacre City (www.metropolismag.com)	21
Figure 1-6 : Œuvre architecturale réalisée par Frank Lloyd Wright (www.fallingwater.org)	22
Figure 1-7 : La ville industrielle de Tony Garnier, 1917 (www.aria.archi.fr)	23
Figure 1-8 : Le plan voisin de Le Corbusier (www.projets-architecte-urbanisme.fr)	24
Figure 1-9 : Ci-dessus, deux représentations du Monument Continu (http://arch122superstudio.blogspot.fr/)	27
Figure 1-10 : La walking city, réalisée par le groupement d'architectes Archigram.....	28
Figure 2-1 : Le plan de Arles sous la Rome antique (www.maxicours.com)	30
Figure 2-2 : Le plan de Barcelone par Cerdà (www.densityatlas.org)	31
Figure 2-3 : Organisation spatiale de la ville par M. Martineau (http://museclio.over-blog.com)	33
Figure 2-4 : Schématisation de la forme de la ville vue par François Ascher (Réalisation personnelle)..	34
Figure 3-1 : Représentation du modèle de Von Thünen (https://thegreenhorns.wordpress.com)	37
Figure 3-2 : Les évolutions des formes de la ville par G. Bauer et JM. Roux dans La rurbanisation ou la ville éparpillée.....	39
Figure 3-3 : L'évolution de la forme spatiale de la ville en interaction avec son territoire (Réalisation personnelle)	41
Figure 5-1 : Courbe de Kenworthy et Newman	47
Figure 6-1 : Parc de la Tête d'Or à Lyon (http://www.francedigitale.com).....	52
Figure 6-2 : Représentation spatiale schématique des parcs et jardins publics de la ville de Rennes (http://paysages-ille-et-vilaine.fr)	53
Figure 7-1 : Agriculture intra-urbaine suivant le mouvement des Incroyables Comestibles (Albi) - http://incroyablescomestiblescastres.blogspot.fr/2013/12/les-premieres-villes-comestibles.html	59

Figure 7-2 : Ferme pédagogique (Lille) synonyme de vecteur social - http://www.newslocker.com/fr-fr/region/lille/-lille-parcs-cimetieres-zoo-et-ferme-pdagogique-ferms-jusque-la-voix-du-nord/	60
Figure 7-3 : Le sens de l'humus (Montreuil) - http://www.jardinons-ensemble.org/spip.php?article250	60
Figure 5-1 : Zonage du PLU de Joué-Lès-Tours	107
Figure 5-2 : Plan de zonage de la commune de Saint-Pierre-des-Corps	109

Tableaux

Tableau 1-1 : Récapitulatif des différentes utopies urbanistiques par J. Rodriguez suivant F. Choay, 1965	16
Tableau 4-1 : Tableau récapitulatif sur le courant de ville durable	45
Tableau 8-1 : La comparaison de la ville compacte et de l'agriculture intra-urbaine sur les critères de la ville durable	66

Introduction

C'est à partir des années 1990, sous l'effet des conférences de Rio et d'Aalborg, que la notion de « **ville durable** » apparaît comme une « traduction urbaine » du concept de **développement durable** (A. Lévy, 2009) et de ses trois piliers : l'environnement, l'économie et le social. A la différence des grands courants urbanistiques du XX^{ème} siècle tels que le **culturalisme** ou le **progressisme**, cette notion de ville durable ne propose pas de modèle à reproduire en termes de **formes spatiales**. En effet, elle propose uniquement des critères et des objectifs généraux à adapter à l'échelle locale (A. Lévy, idem).

Ce mouvement de remise en cause du développement des villes présente cependant des contradictions dans son application. Le **modèle** durable prône notamment la ville « des courtes distances », une **ville dense et compacte**, en opposition à la ville émergente, de manière à limiter l'étalement urbain (C. Emelianoff, 2001). Cette représentation spatiale de la ville est contradictoire avec une autre idée développée par le modèle durable, celle de l'accès à la nature. Cette place de la **nature en ville** est à la fois à vocation environnementale avec une protection de la biodiversité et des écosystèmes mais aussi sociale avec la reconquête des espaces publics et le bien-être des citoyens (C. Emelianoff, idem). Un des exemples d'accès à la nature en ville est amené par **l'agriculture intra-urbaine**, une notion récente qui met en avant les vertus de l'agriculture dans la ville et pour la ville, d'un point de vue écologique, social mais aussi économique.

Donc, à partir des critères de la ville durable, l'agriculture intra-urbaine arrive-t-elle à se faire une place dans le développement des villes d'aujourd'hui historiquement compactes ?

Ce sujet porte donc sur le croisement d'un modèle de développement de la ville bien connu qu'est la ville compacte avec une notion très récente dans ce même développement : l'agriculture intra-urbaine. Le lien est donc évident entre ces deux entités mais il n'a finalement jamais été fait dans un travail de recherche. Ce que nous essayons de réaliser ici poursuit donc des travaux sur le développement de la ville d'hier et d'aujourd'hui, au croisement de différents travaux déjà réalisés sur les deux notions évoquées pour établir ce lien et l'exploiter. Ces travaux sont par exemple ceux de Françoise Choay sur les utopies urbaines, ceux de Guillaume Pouyanne ou encore ceux de Pierre Donadieu sur les campagnes urbaines et la place de l'agriculture par rapport à la ville.

Ainsi, à travers notre étude du sujet, nous allons tenter de répondre à la problématique posée ci-dessus. Premièrement, nous reviendrons sur l'évolution des villes à travers les différents courants de pensée utopiques qui ont inspiré leur développement, puis des modèles qui se sont traduites en formes spatiales, des modèles qui entrent en contradiction. Ensuite, nous allons voir l'évolution du rapport entre la ville et l'agriculture et comment celui-ci se traduit là aussi en termes de formes spatiales. Les notions de villes durables et compactes seront davantage définies par la suite. Enfin, nous étudierons le phénomène de traduction de la ville durable par la réintroduction de la nature en ville à travers l'exemple de l'agriculture intra-urbaine. Cela permettra de mieux préciser les objectifs qui sont définis pour ce travail, notamment à travers la problématique énoncée précédemment.

Méthodologie pour l'état de l'art

L'agriculture et la ville sont, dans notre société actuelle, deux concepts qui à première vue semblent totalement opposés. Ce sujet, intitulé « l'agriculture intra-urbaine et le modèle de ville compacte », permet notamment de s'intéresser aux liens entre ces deux entités et à leurs évolutions dans le temps. Dans un premier temps il a donc été nécessaire de dresser un état de l'art autour de ce sujet et de préciser, de définir les principaux concepts afin de mettre en évidence une problématique autour de laquelle effectuer nos recherches.

Nous avons alors étudié l'agriculture intra-urbaine et sa place au sein des villes d'aujourd'hui avec en parallèle des recherches sur le modèle de villes compactes et ses caractéristiques. Pour mieux comprendre le lien entre ces concepts, il a été important d'étudier l'évolution des villes au cours de l'Histoire, que ce soit à travers les grands courants urbanistiques ou les principales utopies urbaines. Il a été aussi essentiel de comprendre l'évolution de la forme spatiale des villes et de la place de l'agriculture dans celles-ci.

Nos recherches nous ont conduits à lire de nombreux ouvrages universitaires d'auteurs et de périodes variés mais également des articles scientifiques en ligne à l'aide de moteurs de recherches scientifiques tels que Cairn ou celui de l'Université François Rabelais.

Ces recherches ont mis en avant un concept primordial autour duquel nous avons organisé par la suite notre étude : la ville durable. Cette notion, qui est aujourd'hui le principal moteur des changements de politiques urbaines, résume parfaitement le paradoxe entre une volonté de se rapprocher du modèle urbain compact et la nécessité d'accorder davantage de place à la nature et donc à l'agriculture en ville.

Pour structurer au mieux notre raisonnement et réorienter si besoin nos recherches, nous avons échangé régulièrement avec notre tuteur. Ces échanges nous ont permis d'organiser au mieux notre rédaction et de nous orienter vers les références bibliographiques les plus appropriées pour approfondir nos recherches. Les remarques et les conseils émis par notre tuteur ainsi que par les intervenants de l'atelier de Méthodologie de la Recherche nous ont permis d'avancer de manière homogène dans notre travail tout au long du semestre tout en ayant un retour critique sur notre avancement.

Cet état de l'art nous a donc permis de formuler une problématique ainsi qu'une hypothèse qu'il faudra discuter une fois les données collectées et analysées.

1. Les utopies urbaines pour une ville durable

Notre sujet se porte pour partie sur le développement de la ville. Pour bien comprendre celui-ci, nous sommes remontées aux utopies urbaines des derniers siècles qui l'ont influencé. Les utopies urbaines ont inspiré l'urbanisation des villes depuis le XIX^{ème}. Certaines idées de la ville compacte et de l'agriculture intra-urbaine se retrouvent dans ces modèles de développement de la ville. Mais d'où viennent ces utopies urbaines et quelles sont leurs différences ?

1.1. Le terme utopie

La **notion d'utopie** est née au cours du XVI^{ème} siècle avec la parution de deux ouvrages : *Le Prince* de Machiavel et *Utopia* de Thomas More (cités dans YC. Zarka 2010). Le mot même est né du titre de ce livre. C'est donc dans ce second ouvrage que se retrouve l'utopie urbanistique qui servira d'avant-garde à la notion d'utopie. La perfection d'un modèle de société y est introduite : uniformité, symétrie, transparence ou encore exacte hiérarchie. Thomas More imagine donc ici la première utopie à travers le **fonctionnement idéal** d'une société : une société vivant sans monnaie, vivant sous un régime démocratique, avec une journée de travail de six heures, du temps libre, des maisons sans serrures, pas de femmes aux foyers, de mendiants... (YC. Zarka, idem).

D'autres œuvres suivront cette idée d'utopie naissante. Il y a eu tout d'abord l'idéal humaniste de Rabelais montré dans son œuvre *Gargantua* par l'abbaye de Thélème qui organise un idéal de vie sur les bords de Loire où tous les maux de la société sont exclus de son enceinte (cité dans L. Marin, 1976) : « l'architecture de l'abbaye est somptueuse et ouverte sur l'extérieur ; ses résidents sont beaux, heureux et richement vêtus »¹. *La cité du Soleil* de Campanella au début du XVI^{ème} siècle admet « une organisation collective (où la sphère privée n'existe pas) et théocratique (les dirigeants sont à la fois des prêtres et des savants-astrologues omniscients, régnant de manière absolue) » dans une ville entourée de sept enceintes fortifiées (cité par Y. Rocher, non daté), architectes des Lumières...).

¹ Source : http://www.cdu.urbanisme.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/utopia_cle17cefc.pdf



Figure 1-1 : La cité du Soleil de Tommaso Campanella (www.aedes.over-blog.com)

La représentation de cette cité du Soleil ne donne pas toutes les indications sur ce que devrait être la cité idéale en termes de formes spatiales pour Campanella mais délivre tout de même certaines indications. Elle est fortifiée et cloisonnée avec des formes régulières. Elle se trouve à flanc de colline et sa forme de cône représente l'ascension (vers le soleil).

Enfin, certains architectes du siècle des Lumières (Jacques-Germain Soufflot, Etienne-Louis Boullée) ont imaginé des cités et des édifices qui incarnent une nouvelle **idéologie de la société**. C'est le cas de l'architecte Claude Nicolas Ledoux qui imagine par exemple une nouvelle usine implantée près d'une ressource en bois (**notion d'aménagement du territoire** puisqu'il rapproche un lieu d'habitation à une ressource pour son utilisation) ou encore la conception de la ville de Chaux construite autour d'une usine appelée la Saline et qui sera agrémentée d'autres structures fonctionnelles dans sa perpétuelle élaboration (L. Gruson, 2008). Cette dernière restera toutefois à l'état de concept et ne sera jamais réalisée. Il existe aussi en parallèle à cette notion d'utopie l'idée de **dystopie** qui consiste à montrer une société imaginaire de telle manière que ses membres ne peuvent accéder au bonheur. La dystopie décrit ainsi différents moyens de faire une ville ou d'organiser la société pour que celle-ci ne permette pas d'atteindre le bonheur pour ses habitants. Cette idée s'est le plus souvent retrouvée dans la littérature du XX^{ème} siècle, la plus célèbre étant celle décrite par George Orwell dans son roman *1984* montrant le fonctionnement d'un régime totalitaire.



Figure 1-2 : La ville de Chaux imaginée par Claude Nicolas Ledoux (www.passerelles.bnf.fr)

La ville de Chaux représentée sur cette illustration est une ville imaginée par Claude Nicolas Ledoux en 1773, dont le fonctionnement tourne autour d'une usine centrale appelée la Saline. Son perfectionnement continuera jusqu'en 1806. Son idée donne donc lieu à une **ville campagne** située précisément entre la rivière Loue et la forêt de Chaux. L'usine centrale est entourée de bâtiments qui sont intégrés dans un espace naturel avec des arbres, des jardins et des potagers. Les bâtiments sont divers : des logements mais aussi tous les équipements nécessaires à une vie sociale à savoir un marché couvert, une église, des écoles, un hôpital... On retrouve ainsi une **forme circulaire** comme pour la cité de Campanella avec cependant une organisation de l'espace différente, avec **l'usine comme centre organisationnel de la ville**.

1.2. Le XIXème siècle ou la naissance du pré-urbanisme

Tableau 1-1 : Récapitulatif des différentes utopies urbanistiques par J. Rodriguez suivant F. Choay, 1965

Françoise Choay, <i>L'urbanisme, utopie et réalité</i> , édition du seuil, Paris, 1965					
TABLEAU RECAPITULATIF DES COURANTS THÉORIQUES					
Tableau réalisé par Julien Rodriguez [paysagiste-urbaniste]					
Mouvements	début	naissance	manifestation	pensée	fautes
PRÉ-URBANISME					
PROGRESSISME : OWEN, FOURIER, RICHARDSON, CARRY, PROUDHON.	1830 - 1910	L'idéalisme de l'homme dans la société industrielle. Localités.	Émergence des zones de communication. Grands parcs. Peu de réalisation à grande échelle.	Tout politique. La ville en tant que modèle, reflet d'une utopie sociale.	Ville promise ou tout que modèle et non en termes de processus ou de problèmes : attachée de sa responsabilité sociale.
CULTURALISME : RUSKIN, MORRIS, HOWARD.	1840 - 1890	Disparition de l'unité organique de la ville. Réaction aux idées progressistes.	Ville néo-romane (mixte française entre ville et nature). Densité modérée (pas d'habitat mais densément occupée). Non géométrique. Un ordre organique. Chaque bâtiment différent de l'autre.	Nostalgie pour l'organisation des villes du passé. Concept de culture opposé à nature. Contre l'idée de modernité, de la technique. Malheureusement, l'individu EST garant de la vie.	Un fractionnement qui, s'il veut s'inscrire dans la société industrielle, se doit d'être tout libéralisme, tout individualisme. Le malheur est que l'organisation de la technique sont antithétiques à l'organisation.
LA CRITIQUE SANS MODÈLE : ENGEL, MARX, KROPOTKINE.	1845 - 1910	Critique de l'urbanisme social au sein des grandes villes industrielles (surpopulation, insalubrité), puis critique des utopies adoptées pour y remédier.	Concentration des hommes et des activités. Une ville construite par et pour le peuple.	Ville = lieu de l'histoire, image de la société capitaliste. Refus d'un modèle de la ville. Contre les contraintes de la ville progressiste. Pour un territoire (ensemble de ville) et non une ville seule.	Plus une critique qu'une idée. Proposition d'urbanisme. La ville n'est pas ce qui fait la société mais seulement sa manifestation, la ville ne changeant que si la société change.
L'ANTI-URBANISME AMÉRICAIN : JEFFERSON, THORAU, SULLIVAN.	1830 - 1860	L'idéalisme de l'homme par la ville.	Retour à un état rural.	Nostalgie de la nature. Critique de la grande ville comme symbole de la société industrielle.	Une façon de fuir les problèmes de la ville industrielle est de fuir la société qui l'a engendrée.
L'URBANISME					
PROGRESSISME : GARNIER, LE CORBUSIER, GROPIUS, OUD, RIETVELD.	1910 - 1960	Apparition des théories de l'architecture moderne (fonction, centralité, etc.).	Formes universelles (géométriques, formes simples, orthogonalité). Développement par rapport au site (relatif) au profit d'un idéal. Importance de la santé et de l'hygiène (projet, verdure, ...). Abolition de la rue. Trois urbanistes : Le Corbusier, Oud, Rietveld.	Architecture rationaliste, moderne. On passe d'une réflexion économique et sociale (pré-urbanisme) à des préoccupations techniques et artistiques. Découverte des besoins de l'homme en grande fonction. Un idéal d'individu, un modèle type.	L'occupant doit se plier au schéma de circulation et au mode de vie que le logement impose, et dont l'architecture a débüt qu'il était les meilleures possibles. Une tendance à la réduction du projet vers l'académisme. Contrainte : on impose UN mode de vie.
CULTURALISME : HOWARD (inventeur de la cité-jardin, champion entre pré-urbanisme et l'urbanisme), SITTE, UNWIN.	1880 - 1940	Règles des cités-jardins pré-urbanistes. L'idée de la cité-jardin d'Howard.	Limite précise de la ville circonscrite dans une certaine zone. Trois densités : peu peuplée (50 mille habitants maximum). Particularité et variété au sein de l'espace. Rue = organe fondamental (lieu de rencontre).	Inspiration des villes de l'Antiquité jusqu'au XV ^e siècle (rejet de la tradition renouveau). Nostalgie. Pensée plus tournée vers l'esthétique.	Méconnaissance des problématiques de la société industrielle. Une fuite devant un problème insoluble.
NATURALISME : WRIGHT.	1910 - 1950	Application concrète des théories de l'anti-urbanisme américain, réinterprétées dans le contexte du début du XX ^e siècle.	Logement individuel avec 40 ans de terrain. Trois densités : mais très peuplée (sans discontinuité). Réserve de communication qui relie toutes les maisons.	Rapport original et fondamental avec la Terre. Concept de démocratie et de liberté. Solution universelle (modèle) mais prise en compte soignée du site (topographie, nature, ...). L'architecture est subordonnée à la nature.	Un modèle finalement contraignant se rapprochant graduellement des théories progressistes (unités polyfonctionnelles modulaires, ...), en faisant la ville au maximum.
LA MISE EN QUESTION DE L'URBANISME					
TECHNOTOPIA : MAYMONT, FRIEDMAN, KIKUTAKE, FITZGERBON.	1955 - 1965	Explosion des possibilités techniques (acier, béton armé, ...).	Tout forte concentration humaine. Utilisation extrême des procédés techniques (suspension, ponts-fus, ...). Désertification des conditions d'existence (très artificielles, milieu climatisé, ...).	Métaphysique urbaine complètement révisée. Un petit air de science-fiction. Pensée détachée de toute réalité technique.	Technocratie : la technique pour la technique. Soit un lieu indéfini, indéfini ou au contraire trop déterminé, fini. Un rapport d'antagonisme à la ville.
ANTHROPOLOGIE : GEDDES, MURFORD, HAZEMANN, AILLAUD, ...	1910 - 1965	L'hygiène morale et physique. L'hygiène physique. Tournant direct en sociologie et psychologie.	L'hygiène de la rue, du territoire, des lieux de sociabilité. Les villes ne sont pas des formes d'art, mais des lieux de liens sociaux, politiques et affectifs.	Forte prise en compte de l'homme. Critique des progressistes (espace vide = espace mort). Phénoménologie urbaine.	Le tout habite (réaction au tout espace vide). Plus des besoins sociologiques que des propositions d'urbanisme.

Le tableau précédent a été réalisé par Julien Rodriguez sur les bases d'un travail de Françoise Choay qui délivre dans son ouvrage *L'urbanisme, utopie ou réalité* paru en 1965 les différents courants urbanistiques des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles.

Ainsi, au courant du XIX^{ème} siècle, les utopies urbaines se sont construites sur les bases de différents courants de pensée dont deux principaux : le modèle *progressiste* (1810-1910) et le modèle *culturaliste* (1840-1880). Le modèle *progressiste* est notamment mis en avant par l'entrepreneur Robert Owen et le philosophe Charles Fourier. Il parle « d'un homme-type qui exprime l'universalité de la raison, par la foi dans le progrès et un sentiment aigu de modernité. Ses valeurs pratiques sont l'hygiène et le rendement » (F. Choay, 1970). Cet individu n'a donc **aucun rapport au lieu** et au temps qui l'entourent et a comme exigences des « besoins-types » s'inscrivant dans un « ordre social-type » avec des « espaces-types » : ces espaces sont découpés selon les fonctions humaines, doivent être d'une esthétique dont la logique et la beauté découlent d'une géométrie naturelle (**pureté des formes urbaines**), et sont précis et rigides suivant un prototype (**une seule et même idée de ville**) qui s'applique à tous les quartiers indéfiniment. Au niveau de l'organisation spatiale, le modèle *progressiste* s'oppose donc au modèle de ville occidentale traditionnelle dense en préconisant un **éclatement du bâti** : « La ville dense se désagrège au profit d'une ville campagne où l'espace est un vide qui préexiste aux unités qui y sont disséminées ». C'est une organisation qui impose des **structures rigides et uniformes** pour un rendement maximum de l'espace (les sols sont utilisés au maximum de leurs capacités, sans espace inutile). (M. Collin, 2015). En termes d'organisation spatiale, le progressisme transforme donc la ville dense en une ville campagne avec des **espaces ouverts**, des espaces verts et des espaces répartis de manière fonctionnelle entre le travail, le logement, les loisirs...

Le modèle *culturaliste* vient des théoriciens John Ruskin et William Morris et sous-tend « la belle totalité culturelle des cités anciennes et vise la réalisation harmonieuse de la personne totale ». (F. Choay, idem). Cela veut dire que ce modèle ne se construit pas sur l'individu mais sur le groupe humain à travers son histoire et sa culture, deux notions qui sont totalement exclues du modèle précédent. La personne est dite « totale » quand elle comprend l'individu avec ce qui la caractérise historiquement et culturellement. Ce modèle s'oppose lui à la **ville industrielle** qui fait disparaître cette histoire propre à chaque cité : **des circonscriptions et limites précises**, une population dispersée en plusieurs zones de densité, **une absence de géométrie**, un esthétisme lié à l'art, une diversité de lieux qui doivent être communautaires. L'exemple le plus symbolique de ce courant de pensée est la *citée-jardin* d'Ebenezer Howard sur laquelle nous reviendrons. Cela revient donc à un urbanisme culturaliste qui construit la société sur les bases culturelles (la langue, le patrimoine, les traditions...) et géographiques du territoire ciblé et un urbanisme progressiste prônant un modèle unique et interchangeable quel que soit le territoire (M. Collin, idem). Dans ses formes spatiales, ce modèle réagit directement au modèle progressiste avec premièrement une limite entre la ville et les espaces verts, une ville plus dense et dimensionnée pour un nombre limité d'habitants, des bâtiments ne respectant aucune organisation structurelle et tous différents les uns des autres.

Enfin, d'autres courants de pensées se sont développés au XIX^{ème} siècle comme celui incarné par Engels et Marx qui met en avant la disparition de la différence entre la ville et la campagne ou l'anti-urbanisme aux Etats-Unis en faveur d'une nature vierge (M. Collin, idem). Le premier de ces deux courants est plus une critique de la manière de faire les villes à l'époque qu'une véritable proposition utopique et pour le second, il amène un modèle où la ville se confond avec la campagne, où la ville n'existe plus.

Des utopies urbaines se créent donc à partir de ces deux premiers modèles. Trois grandes utopies urbaines essayant d'atteindre la ville idéale à la suite de cette période pré-urbanistique seront avancées par trois grands urbanistes du XX^{ème} siècle : Ebenezer Howard, Frank Lloyd Wright et Le Corbusier.

1.3. La cité-jardin de E. Howard

Howard fut le premier à se lancer dans la conception d'une ville idéale avec sa **cité-jardin** qui ne remet pas seulement la nature au cœur de la ville mais évoque aussi toute son organisation spatiale, sociale et politique. En effet, « la théorie des cités-jardins marque la fin d'un siècle où la dénonciation de **la grande ville** est allée croissante » (JS. Calvin, 2007). La grande ville est la ville qui ne cesse de grandir là où la cité-jardin propose un modèle où la ville a une taille limitée. C'est ainsi un modèle de développement urbain alternatif qui veut apporter une réponse au problème de l'habitat à l'ère industrielle².

Mais il ne découle pas seulement d'une **critique de la ville** : cette critique est aussi accompagnée d'une **critique de la campagne**. La campagne a de beaux environnements (forêts, champs, pâturages...) mais on s'y ennue tandis que la ville a des qualités et des avantages pour les citoyens (lieux culturels et de loisirs, services, commerces...) mais aussi des travers (pollution, bruit...) avec des impacts sur l'emploi et les relations sociales par exemple. L'idée d'Howard est de réunir les qualités de la ville et de la campagne. Il apparaît donc le modèle de ville-campagne, ou sous son appellation howardienne de *cité-jardin* : un modèle complet avec des champs et des parcs, des loyers très bas, des salaires élevés, des impôts modérés... Pour un maximum de trente mille habitants (Howard, 1902).

Dans ce modèle, la ville n'a pas de forme propre, mais est entourée d'une **ceinture verte** dans laquelle les cultures se placent, la rendant auto-suffisante. Les fonctions qui se trouvent au cœur de la ville doivent permettre d'atteindre une **auto-suffisance commerciale et industrielle**. Celle-ci ne peut être atteinte sans une maîtrise démographique et un équilibre social. Les limitations spatiales et démographiques de la ville de Howard s'inscrivent aussi dans une vision de **ville compacte**, suivant un « groupement urbain cohérent, rigoureusement limité » (L. Mumford, 1969 dans JS. Calvin, 2007). Cette ville se réclame donc du courant culturaliste poursuivi entre 1880 et 1940 par des idées telles que celles de la cité-jardin. Il y est constaté en plus d'une limite spatiale de la ville une séparation entre l'urbain et la campagne avec une ceinture verte et une ville densément peuplée avec finalement peu d'habitants.

² Source : http://www.cdu.urbanisme.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/utopia_cle17cefc.pdf

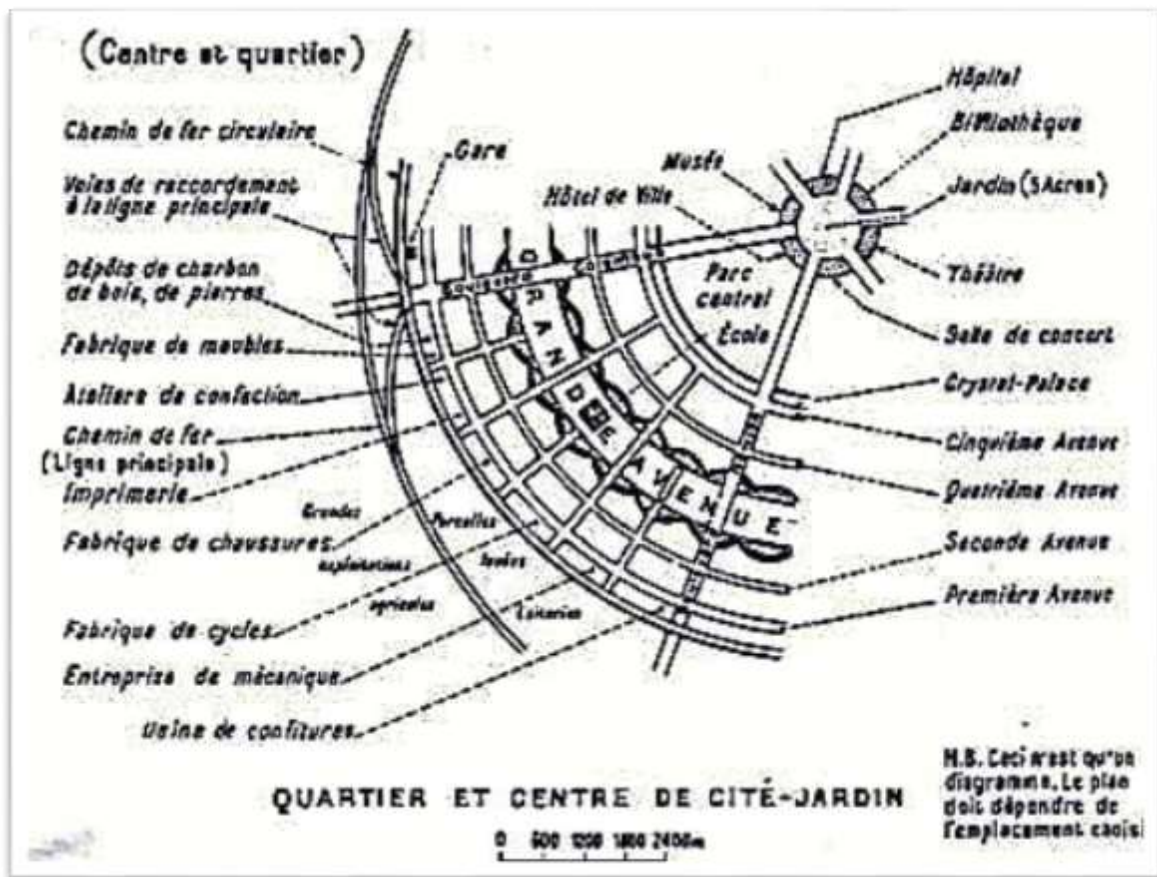


Figure 1-3 : Les différentes composantes de la cité-jardin d'Ebenezer Howard (www.tourisme93.com)



Figure 1-4 : La ville de Letchworth suivant le modèle de cité-jardin (www.lethworth.com)

Sur ces deux dernières illustrations apparaît la vision d'E. Howard dans la réunion des qualités de la ville et de la campagne pour faire sa *cit -jardin* ainsi que son organisation spatiale pour laquelle il existe un sch ma g n ral mais pas de fonctions pr cis ment plac es. En effet, il n'est pas indiqu  dans ce mod le le placement des diff rents  quipements n cessaires au fonctionnement de la ville, seulement ses dimensions ainsi qu'une **vague r partition de l'espace** (ceinture verte,  quipements publics au centre...). Il existe finalement peu d'exemples concrets de ce qu'a pu donner ce mod le de ville ; on peut citer les villes de Letchworth ou de Welwyn en Grande-Bretagne, consid r e comme les premiers exemples de *cit -jardin* (J. Duriez, 2014). C'est donc un mod le qui n'a pas  t  efficace dans sa r alisation totale mais qui a permis de remettre en cause la ville industrielle pollu e en contr lant son d veloppement. La ma trise du foncier est clairement importante ici.

1.4. La Broadacre city de F.L. Wright

Frank Lloyd Wright poursuit d'une certaine mani re cette pens e d'une ville qui a «  migr  vers la campagne » avec son id e de **Broadacre City** dans les ann es 1930, id e qu'il poursuivra jusqu'  sa mort. « Il veut rem dier aux maux de la concentration urbaine capitaliste [...] retourner aux sources de la soci t  am ricaine et faire triompher l'individualisme et la d mocratie » (C. Massu, 1981). Au contraire de la *cit -jardin* de Howard, centralis e, compacte et s parant la ville de la campagne, le *Broadacre city* de Wright tient du principe de **la d centralisation**. « La d centralisation atteint le point o  la distinction entre rural et urbain n'existe plus ». Il n'existe plus de v ritable ville, le centre de la vie et de l' conomie est la ferme. La grande ville est pour Wright « comme une aberration monstrueuse n e de la cupidit  et destructrice   la fois de l'efficacit  de la production et des valeurs humaines » (R. Fishman, 1977). Ce mod le s'inscrit donc dans le **courant de pens e anti-urbain** n  aux Etats-Unis pour lequel il est une v ritable application, ou aussi ce qui tient du **courant naturaliste** (1910-1950).

Dans les faits, ce mod le se compose d'une d concentration extr me du tissu urbain pour qu'il n'existe plus aucune distinction entre la ville et la campagne ; l'id e est d'occuper   terme tout l'espace am ricain, de la c te Atlantique au Pacifique suivant une notion de gaspillage de l'espace. La mobilit  se fait par voiture et par h licopt re dont chaque habitant est dot  pour une autonomie dans les d placements effectu s. L'architecture est standardis e et l' conomie agraire avec pour chaque famille une acre de terrain permettant de r pondre   ses besoins (C. Massu, 1981).



Figure 1-5 : Plan de F. L. Wright de la Broadacre City (www.metropolismag.com)

Sur cette illustration est représentée une vision de la Broadacre City laissée par Frank Lloyd Wright. On peut y voir une **séparation de l'espace** en différentes parcelles de terre avec pour chacune une **maison individuelle** (partie centrale de l'image). Les routes géantes transversales à l'image permettent de rejoindre les zones qui regroupent tous les équipements nécessaires à la vie en société : il y aurait par exemple dans ces zones des bureaux nécessaires aux professions libérales. Il n'existera aucune réalisation de cette utopie défendue par cet architecte américain, seulement des plans concepts qu'il a laissé sur son idée ou quelques-unes de ses réalisations architecturales (maisons individuelles) s'inscrivant dans un contexte naturel illustré par son modèle. Mais l'étalement urbain avec la volonté d'acquisition de la maison individuelle au milieu du XXème siècle aux Etats-Unis s'inscrit directement dans la continuité de cette utopie.



Figure 1-6 : Œuvre architecturale réalisée par Frank Lloyd Wright (www.fallingwater.org)

Cette œuvre de Frank Lloyd Wright montre bien sa volonté de replacer l'homme dans la nature avec une maison au cœur de la forêt qui s'adapte à son environnement et non pas l'inverse. Ses réalisations sont les seuls témoins de son utopie pour la ville.

1.5. Le Corbusier ou la ville fonctionnelle



Figure 1-7 : La ville industrielle de Tony Garnier, 1917 (www.aria.archi.fr)

Avant de présenter les travaux de Le Corbusier, la *ville industrielle* est un exemple type de ce modèle progressiste. Elle est illustrée par l'image ci-dessus. Imaginée par Tony Garnier en 1917, c'est une ville taillée pour trente-cinq-mille habitants et qui suit les contraintes de production du début du XX^{ème} siècle. « C'est une ville moderne dont l'organisation s'appuie sur une **séparation des fonctions et de la circulation** : les industries sont à proximité des voies de communication : le fleuve, le chemin de fer ; les quartiers d'habitation sont découpés en îlots selon une trame rectangulaire avec une localisation des équipements publics de proximité selon un principe d'unités de voisinage »³.

Il est très étonnant de voir que Le Corbusier, bien qu'ayant un point de vue de départ similaire à celui de Wright, à savoir « remplacer toutes les villes existantes pour avoir de nouvelles formes de communautés plus adaptées à l'époque », prit le pas inverse dans sa méthodologie de travail. Il trouvait que les villes n'étaient pas assez denses et laissaient place à un « individualisme anarchique ». Le Corbusier fait place à une société totalement planifiée en associant des éléments apparemment « inconciliables mais cohérents et inévitables ». Il inventera donc de nouvelles villes sur la base de villes sinistrées, pour un résultat diamétralement opposé à celui de Wright.

Le Corbusier réalise des plans pour les grandes villes du monde comme le premier « Villes contemporaines de trois millions d'habitants en 1922 », des plans qui seront adaptés à de grandes villes du monde telles qu'Alger, Buenos Aires ou Sao Paulo. Mais c'est à travers ce qu'il appelle la ville radieuse que prend la plénitude de sa vision de l'urbanisme. Cette vision se base sur la simplicité

³ Source : http://www.cdu.urbanisme.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/utopia_cle17cefc.pdf

des formes, l'organisation et la rigueur. Les formes sont donc pures et chaque lieu a une **utilité fonctionnelle** pour la ville. Le gratte-ciel est aussi au cœur de cette vision, permettant de densifier les villes et de libérer de la surface au sol pour les espaces verts. Il proposera aussi une redéfinition de Paris organisée autour de vingt gratte-ciels, avec un **zonage des activités** de travail, de loisir, ou des quartiers d'habitat. C'est ce qui sera appelé le **plan voisin**, un plan qui ne verra jamais le jour.



Figure 1-8 : Le plan voisin de Le Corbusier (www.projets-architecte-urbanisme.fr)

Le plan voisin est illustré ci-dessus : la construction de ces grandes barres d'immeuble permet de libérer de l'espace au sol et donc de densifier la ville tout en gardant des espaces ouverts ayant d'autres utilités (par exemple des espaces verts).



Figure 1-9 : La cité radieuse par Le Corbusier (<https://www.herodote.net>)

Son idéal d'urbanisme prend tout son sens à travers la ville radieuse (aussi connue sous le nom de **cité radieuse**) à Marseille, synthèse de la ville contemporaine. Il regroupe dans celle-ci les logements et les équipements nécessaires à la vie quotidienne. Il s'y trouve donc des équipements sportifs et éducatifs, mais aussi récréatifs. La cité radieuse témoigne du **fonctionnalisme** que Le Corbusier veut apporter à la ville moderne en regroupant en un même bâtiment les logements et les équipements nécessaires au bon fonctionnement d'une société. Il s'agit donc de la poursuite du mouvement pré-urbanistique progressiste qui se concrétisera en urbanisme entre 1910 et 1960 (R. Fishman, 1977).

Pour résumer, il y a eu au cours du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècle des échanges perpétuels entre les différents courants de pensée urbanistiques, et notamment entre le mouvement culturaliste et le mouvement progressiste. Chacun de ces mouvements est en constante réaction à ce que propose l'autre avec différentes idées qui caractérisent chacun d'entre eux, et proposent une redéfinition de la ville : ville-campagne peu dense pour le progressisme mais très structurée et uniformisée, ville dense et limitée en taille pour le mouvement culturaliste qui doit rester en filiation avec la construction historique visible sur celle-ci. Le courant naturaliste dans la lignée de ce qu'a été l'anti-urbanisme américain est un courant qui se détache des deux autres dans le sens où il remet en cause totalement le modèle de ville jusqu'à le détruire totalement.

1.6. Les utopies urbaines contemporaines

D'autres courants de pensées ont vu le jour, s'inspirant directement de ces utopies du XX^{ème} siècle. Parfois, ces utopies modernes tiennent de l'hybridation de plusieurs utopies que nous avons pu voir. Françoise Choay recense deux de ces utopies qui tentent de perfectionner les courants de pensée que nous avons vu précédemment. La *technotopia* (1955-1965) veut répondre aux problématiques de la ville et notamment à la concentration des populations par le **progrès**

technique. Dans les faits, il s'agit de libérer les terres par l'exploitation des sous-sols, de l'air et de la mer avec une existence humaine sur sols artificiels et en milieu climatisé. L'*anthropolis* (1910-1965) quant à elle replace l'homme au centre de la construction de la ville. Cette utopie se détache du progressisme. L'aménagement doit être anticipé d'une étude du territoire permettant de tenir compte de tous ses aspects (économie, démographie, histoire...) dans les projets urbanistiques. Dans la lignée du courant culturaliste, l'*anthropolis* est moins conservateur et considère qu'il ne faut pas préserver le passé mais le transformer sans rupture avec celui-ci.

D'autres utopies suivront celles précédemment décrites à la fin du XX^{ème} siècle, prolongeant ainsi le travail de Françoise Choay. C'est le cas du **mégastructuralisme** qui « correspond aux formes dominantes de l'utopie urbaine des années 1960 » (Rouillard, 2006 dans A. Ganjavie, 2010). De nombreux penseurs la développeront comme Yona Friedman, Paul Maymont ou encore les métabolistes japonais, avec pour objectif de **réconcilier le besoin des collectivités avec la nature**. C'est aussi avoir un tissu urbain continu pour retrouver une unité sociale perdue de la communauté et de répondre aux demandes nouvelles d'une société informationnelle en cours de construction. *Technotopia* s'inscrit dans cette utopie, en plaçant les technologies au cœur du développement de la ville moderne. Les propositions spatiales pour cette idée ont été surprenantes : villes construites hors-sol, villes construites à partir d'éléments modulaires tridimensionnels, plateformes en béton sur la mer... (Rouillard, 2006 dans A. Ganjavie, 2010). Dans cette idée, il y aura la Computer city qui en 1964 « place l'individu au centre de la conception et s'appuie sur les nouvelles technologies pour **repousser les limites de la créativité urbanistique** » (A. Ghenassia, 2010).



Figure 1-9 : Ci-dessus, deux représentations du Monument Continu (<http://arch122superstudio.blogspot.fr/>)

Des critiques de l'utopisme apparaîtront aussi dans ces années 1960. Le plus célèbre projet de ce mouvement est le **Monument Continu** de plusieurs architectes (Archizoom, Hans Hollein, Rem Koolhaas...) qui imaginent la terre recouverte d'une grille composée de cellules cubiques en verre. Celui-ci inclurait une sorte de « **désert uniforme** » où aucun espace ne serait délimité comme par exemple des espaces habités (Béret, 2001 dans A. Ganjavie, 2010).

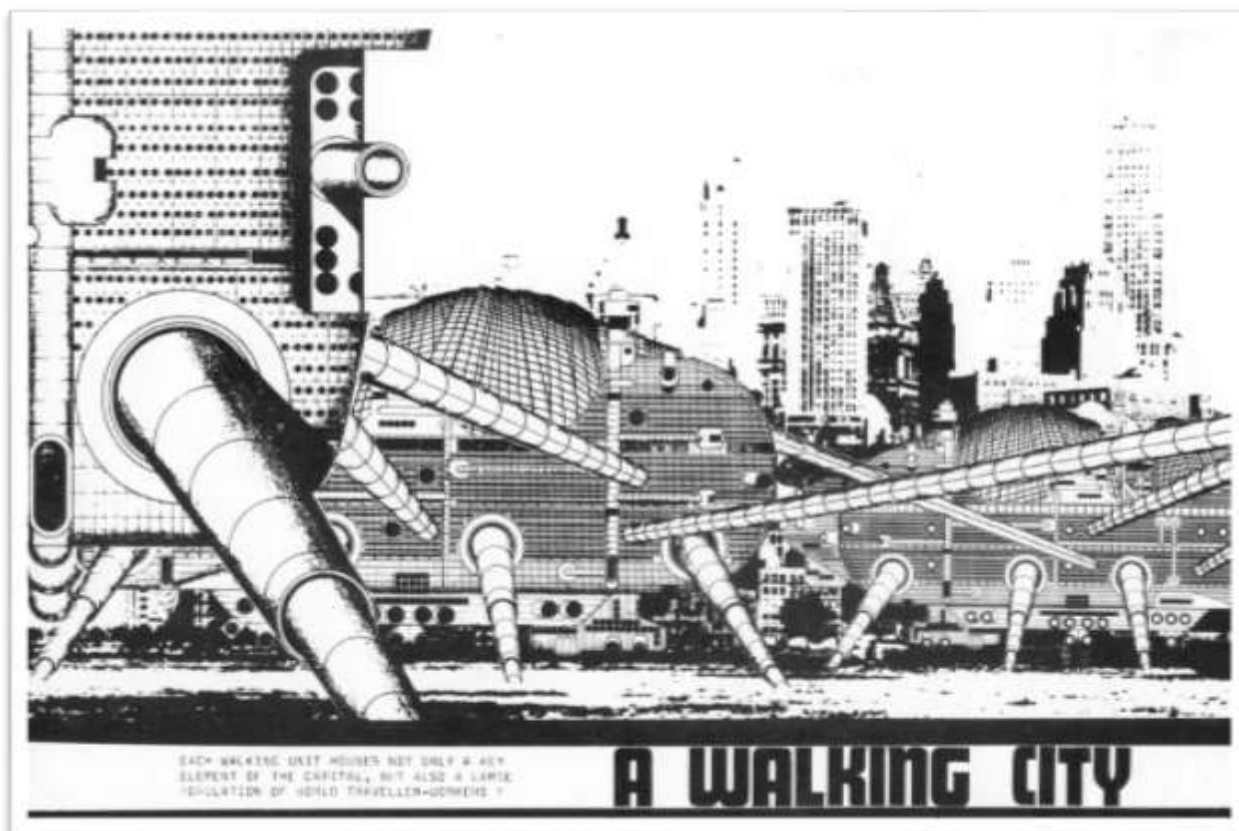


Figure 1-10 : La walking city, réalisée par le groupement d'architectes Archigram

Archigram, un groupement d'architectes, pense des projets dans les années 1960 pour répondre aux problèmes de densité de croissance des flux, de la société de consommation, des médias, de l'informatique ou encore de la conquête de l'espace. Ils proposeront notamment dans cette idée la **Walking City** en 1964 qui serait une ville avec des **bâtiments intelligents** qui pourraient être **mobiles** (Jonas, 2003 ; Béret, 2001, Sadler, 2002 dans A. Ganjavie, 2010).

Il y a aussi les situationnistes qui prônent « un changement radical de la vie quotidienne comme l'exigence de changer le monde et le dépassement de toute forme artistique ». Le projet utopique le plus célèbre est New Babylon avec « une construction spatiale continue, dégagée du sol qui comprendrait les groupements de logements ainsi que les espaces publics. La ville est isolée de la nature pour que les habitants puissent imaginer la ville de leur rêve » (Heynen, 1996 dans A. Ganjavie, 2010).

Enfin, Alberto Magnaghi a lui imaginé en 2003 l'*Ecopolis* qui vise à renforcer le développement local et les réseaux de villes par **des relations éco-solidaires**. Il y a dans cette utopie un esprit communautaire avec une mixité des fonctions au cœur de l'agglomération locale. La nature dans ce modèle sert à donner **une identité propre** à la région ciblée (A. Ghenassia, 2010).

De fait, bien que ces utopies ne se soient pas appliquées concrètement à la réalité des villes, elles ont servi de source d'inspiration pour leur développement et notamment en termes de formes spatiales, en amenant des solutions qui seront adaptées à différents contextes locaux : densification, proximité des espaces, maisons individuelles, usage des nouvelles technologies, développement d'espaces hors-sols ou encore retour de la nature en ville. Ainsi, ces utopies urbaines ont permis

d'inspirer la conception des villes. Il est essentiel d'en avoir un historique complet car de nombreuses idées tirées de ces anciennes utopies se retrouvent encore aujourd'hui dans les concepts de villes qui sont utilisés pour faire la ville.

En effet, il n'existe pas un grand nombre d'utopies dans l'histoire de la conception des villes mais plutôt quelques utopies primaires qui rassemblent les principales idées du comment faire la ville (cité-jardin, cité radieuse...), et des utopies hybrides qui mixent différentes idées que l'on peut retrouver dans ces utopies primaires avec quelques nouvelles idées amenées (Technotopia, Ecopolis...). La ville durable, l'une des dernières utopies créées et sur laquelle nous reviendrons, est par exemple un concept qui reprend certaines idées de plusieurs utopies différentes. Ces utopies n'ont toujours pas permis de dégager une seule idée centrale pour développer la ville. Des contradictions existent encore et remettent perpétuellement en cause ces concepts contemporains utilisés.

2. Histoire de la forme spatiale des villes

La ville prend une place importante dans l'organisation de la société. Qu'elles soient mono ou polynucléaires, en ruban, en grappes, en réseaux, plus ou moins compactes, polarisées ou étales, les différentes formes que la ville peut prendre n'ont pas les mêmes impacts sur cette organisation. Mais la ville se développe de prime abord suivant sa forme historique (F. Ascher, 1995). Quelle est donc cette forme et quelles sont les formes spatiales de la ville d'aujourd'hui ?

2.1. Des villes s'adaptant à un contexte historique

La ville a subi de nombreux **changements dans son organisation**, bien avant l'antiquité jusqu'à nos jours, afin de **répondre à différents besoins** : des besoins liés au logement et à la démographie de la ville, à la répartition des différentes fonctionnalités de la ville (les équipements, les services, les édifices religieux...), à la séparation entre les espaces publics et les espaces privés. Ainsi, de nombreuses civilisations ont proposées différents modèles de villes pour répondre à ceux-ci. Il y eut par exemple la cité athénienne pour « un idéal de vie démocratique » ou encore la ville de Rome, « une grande capitale donnant l'image de la suprématie politique et d'une technologie au service de la ville » (YH. Bonello, 1996).

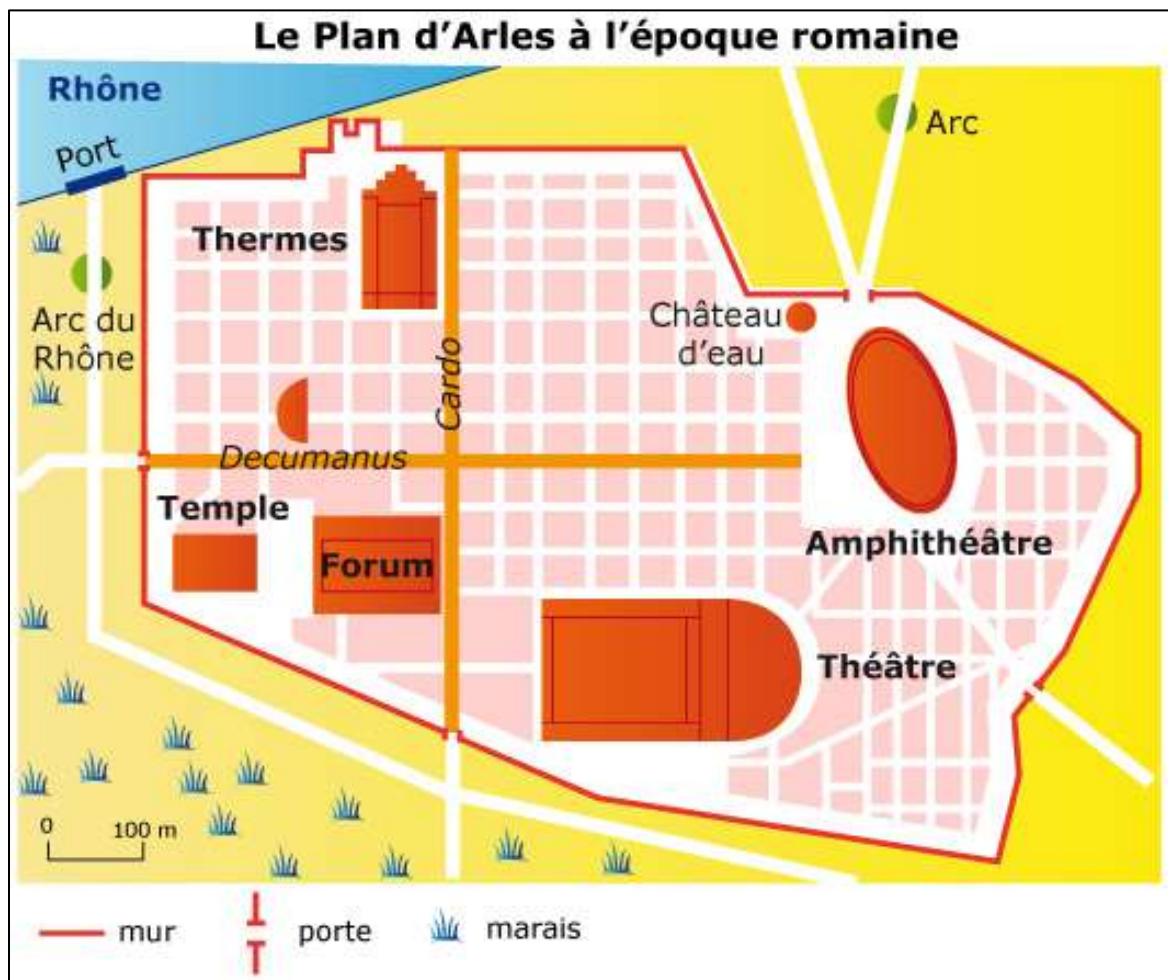


Figure 2-1 : Le plan de Arles sous la Roma antique (www.maxicours.com)

Suivant les époques, les besoins auxquels les villes tentent de répondre ne sont pas les mêmes, et l'organisation spatiale s'en voit influencée. Par exemple, le fort accroissement de la population au Moyen-Age oblige les villes à construire de nouvelles enceintes fortifiées pour accueillir ces nouvelles populations, la dissémination de bâtiments publics dans la ville amène un agrandissement des villes non plus de manière concentrique mais « par quartiers avec chacun leur propre organisation publique » (YH. Bonello, idem).

Enfin, **des phénomènes sociétaux** ont conduit à repenser la manière de faire la ville. Il faut à partir du XVI^{ème} siècle embellir les villes, d'où l'apparition de jardins et de fontaines, de grands monuments qui participent à un renouveau esthétique de celles-ci (YH. Bonello, idem). Il existe donc **une évolution perpétuelle des villes** qui a sans cesse été influencée par différents courants de pensée déjà cités précédemment et notamment le culturalisme, le progressisme et le naturalisme.

2.2. De l'utopie de ville à la planification urbaine

Comme énoncé dans un chapitre précédent, les différentes utopies de la ville du XIX^{ème} siècle ont fortement influencé le développement de celles-ci. Il s'agit via ces nombreux courants de pensée d'un « **pré-urbanisme** » qui rassemble des textes, des idées, des réalisations préfigurant de ce que va être l'urbanisme.

De fait, bien qu'il y ait eu des mouvements de **planification urbaine** tout au long de la construction des villes, le terme d'urbanisme n'apparaît au sens formel qu'au début du XX^{ème} siècle. La genèse de ce terme serait la *Theoria general de la urbanizaciòn* de 1867. « Vers la fin du XIX^{ème} siècle, l'expansion de la société industrielle donne naissance à une discipline qui se distingue des arts urbains antérieurs par son caractère réflexif et critique et par sa prétention scientifique » (F. Choay dans P. Merlin, 2009). **L'urbanisme** deviendra alors **une discipline** à part entière étudiée et enseignée comme avec l'Institut d'Urbanisme de l'université de Paris (1924).

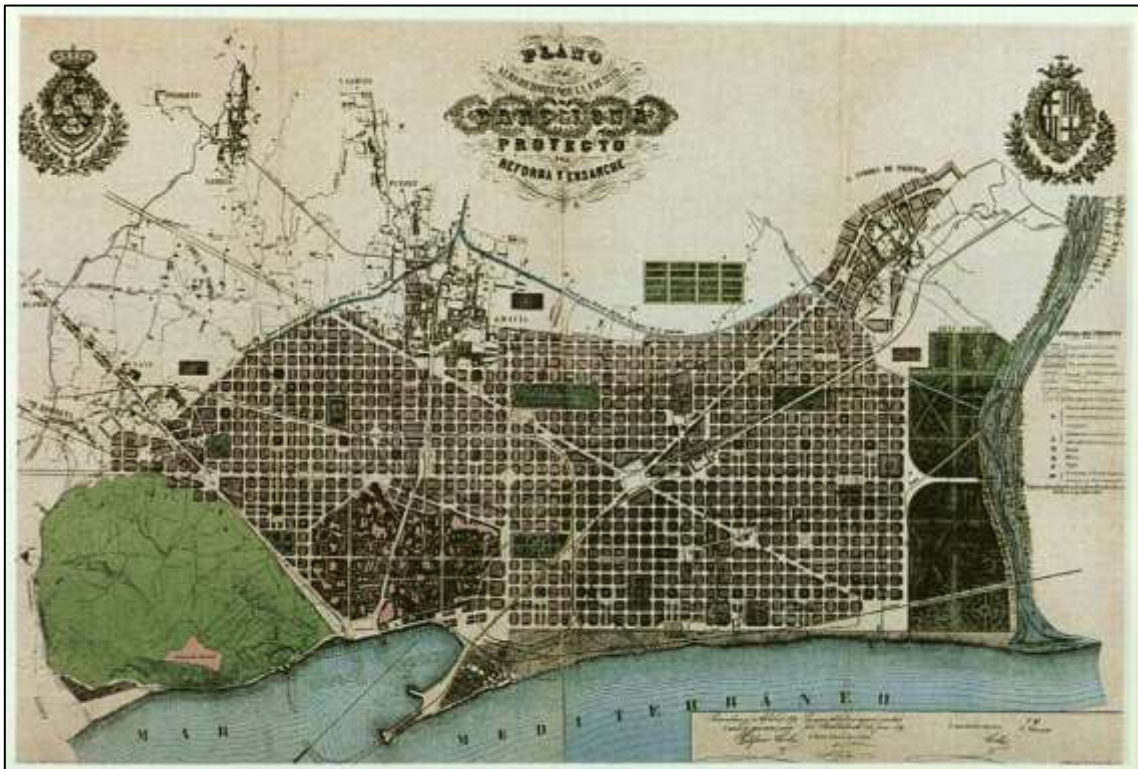


Figure 2-2 : Le plan de Barcelone par Cerdà (www.densityatlas.org)

Sur ce plan de la ville de Barcelone imaginé par Ildefonso Cerdà, il apparaît déjà une organisation spatiale de la ville avec **une centralité** et **des axes de circulation uniformes et hiérarchisés**. Ce plan a été réalisé entre 1841 et 1859, longtemps avant que le terme d'urbanisme ne soit correctement défini.

L'urbanisme est donc « l'art d'aménager et d'organiser les agglomérations humaines [...] de telle sorte que les fonctions et les relations entre les hommes s'exercent de la façon la plus commode, la plus économique et la plus harmonieuse » (*Le Grand Larousse du XX^{ème} siècle (1927-1933)*). Cette définition sera revue de nombreuses fois suivant les personnes qui considèrent l'urbanisme comme une science, une technique, une pratique ou encore un art. Pierre Merlin revient sur le fait que **l'urbanisme est « un acte volontaire** qui vise à créer une situation ordonnée, jugée à ce titre préférable à une situation résultant du jeu spontané des acteurs ». La planification urbaine apparaît, elle, de façon formelle en 1909 dans l'ouvrage de Raymond Unwin, *Town Planning in practice*. **Le "plan"** dans la planification urbaine « implique non seulement une limite, mais **un agencement**, en particulier un dispositif de voies et d'espaces ouverts qui commande, plus ou moins directement, la répartition entre le bâti et le non bâti, le public et le privé » (M. Roncayolo, 1990). Elle fait donc partie intégrante de l'urbanisme en ordonnant le territoire. Enfin, comme toute discipline, **des règles** s'appliquent à l'urbanisme, « afin d'assurer, dans l'intérêt général, un certain ordre dans l'occupation de l'espace urbain » (P. Merlin, idem) : c'est ce qu'on appelle le droit de l'urbanisme, fixant les règles d'utilisation des sols et de construction.

Par cette urbanisation, **la ville devient un outil** servant à la modélisation des différentes sociétés humaines (F. Ascher, 1995). « Elle serait alors le dispositif topographique et social qui donne la meilleure efficacité à la rencontre et à l'échange entre les hommes » (M. Roncayolo, idem). On passe d'une croissance spontanée de la ville pendant le pré-urbanisme du XIX^{ème} siècle à une croissance pensée et planifiée à partir du XX^{ème} siècle.

2.3. La ville : un lien entre forme et société

Il y a en effet un véritable **lien entre la forme d'une ville et l'organisation sociétale** qui s'y retrouve comme le souligne Marcel Roncayolo sur le mouvement urbanistique : « Les urbanistes contemporains ont prétendu fonder sur la disposition des objets urbains l'ordre social et aspiré, à partir de leur pratique, à transformer ou à modeler la société ? Même si le couple cité-ville est fortement marqué par l'héritage d'une civilisation, il souligne l'interférence entre les deux domaines de l'analyse, société et forme spatiale. »

Suite à la naissance de cette discipline se voulant organisatrice de la ville, les formes de celles-ci ont beaucoup évolués suivant des modèles précis, notamment sur la période d'après-guerre dans les années 1950-1960. Il est constaté sur cette période une approche plus progressiste et fonctionnaliste du modèle de ville : on met en avant la vision d'une ville densifiée avec l'apparition de grands ensembles favorisant cette densification en périphérie du centre historique traditionnellement dense.

Mais en parallèle à ce modèle, un autre va se développer aux Etats-Unis et finira par influencer la ville européenne : c'est un modèle reposant sur la consommation d'espaces et sur l'utilisation de l'automobile comme moyen principal de déplacement. Melvin Webber nous dit alors qu'il y a par ce modèle « une dissolution des villes par la formation de **vastes conurbations** ». De nouvelles formes de villes apparaissent remettant en cause ce qu'ils appellent outre-Atlantique les "downtowns" : ce sont les "edge-cities", les "outer-cities", les "exurbs" qui sont différentes formes

de “suburbias” ou **périphéries urbaines**. Dans cette planification urbaine, de **nouveaux centres** se forment en périphérie de la ville, mais ceux-ci n’éliminent pas pour autant le rôle historique du centre-ville, du fait **des activités différentes** qui s’y développent (zones de logements accompagnées de zones d’emplois, des services et des infrastructures...) et restent dépendantes de ce dernier (F. Ascher, 1995).

Il y a donc une “adaptation” de ce modèle de suburbanisation américaine dans les années 1970 en Europe. Les villes ont alors **une croissance périphérique** avec le développement de la maison individuelle dans les communes proches des villes. Ces communes se retrouvent agglomérées à une ville-centre. (F. Ascher, 1995).

Au niveau de la forme urbaine, **ces métropoles s’élargissent** en s’étendant sur la périphérie, avec une densité qui diminue, même si les hyper-centres continuent de se densifier. Les fonctions de celles-ci sont distinguées en zones d’activités, zones de logements... qui font que le territoire métropolitain est à la fois « plus dilué et plus compact, plus intégrant et plus discontinu » (F. Ascher, idem). Cette expansion se traduit par la création de maisons individuelles dans les communes environnant la ville, des lotissements qui créent différents quartiers sur ce pourtour métropolitain. Les villes englobent les communes périphériques les plus proches par la création d’un tissu urbain continu entre elles.

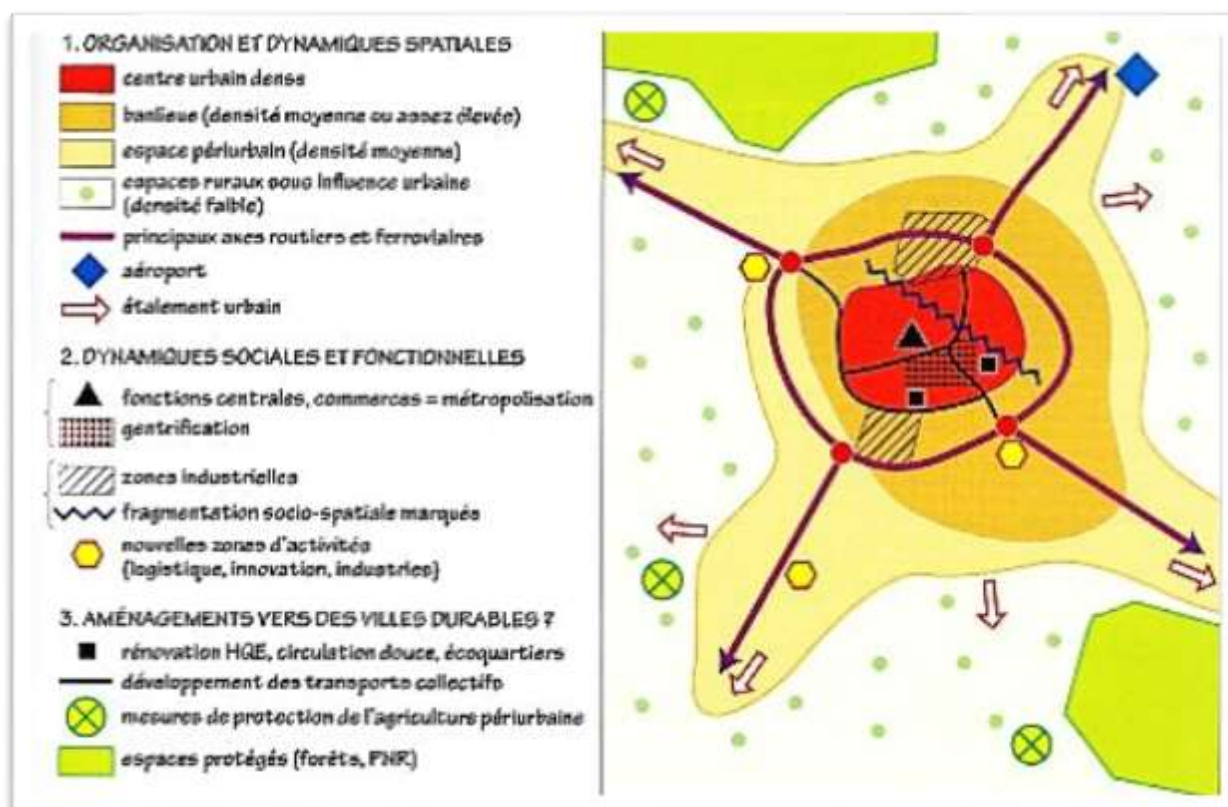


Figure 2-3 : Organisation spatiale de la ville par M. Martineau (<http://museclio.over-blog.com>)

Ce dernier schéma illustre bien le développement des villes d’abord autour d’un centre urbain dense et **des espaces organisés autour de lui de façon concentrique**, puis autour des axes ferroviaires et routiers qui prolongent le tissu urbain vers d’autres communes. La ville ne se développe plus sous une forme de cercle concentrique mais avec **des extensions irrégulières**.

Enfin, les communes rurales sous l'influence urbaine montrent les discontinuités qui existent dans cette organisation spatiale de la ville et de son pourtour.

Ces changements de formes de la ville ont donc un impact sur la société présente dans celles-ci. Il y a d'abord des impacts sur la répartition de la population avec un phénomène d'embourgeoisement des communes-centres et une **“périphérisation”** des catégories sociales employées à des tâches techniques comme peuvent l'être les ouvriers (l'habitat suburbain est ainsi moins valorisé qu'aux Etats-Unis). Les transports collectifs continuent de densifier le centre des villes puisqu'ils sont articulés pour le desservir et l'usage de l'automobile crée **des discontinuités** à l'échelle métropolitaine puisque permettant de joindre dans un temps restreint deux localités qui ne sont pas proches ni continues sur un même tissu urbain. Il y a aussi **un éloignement** de l'employé à son lieu de travail avec un nombre d'employés accru ne travaillant pas dans la commune où il loge (56% des employés en 1990). Le changement du mode de déplacements modifie donc la ville de façon spatiale.

2.4. Un modèle commun dans la forme spatiale d'une ville ?

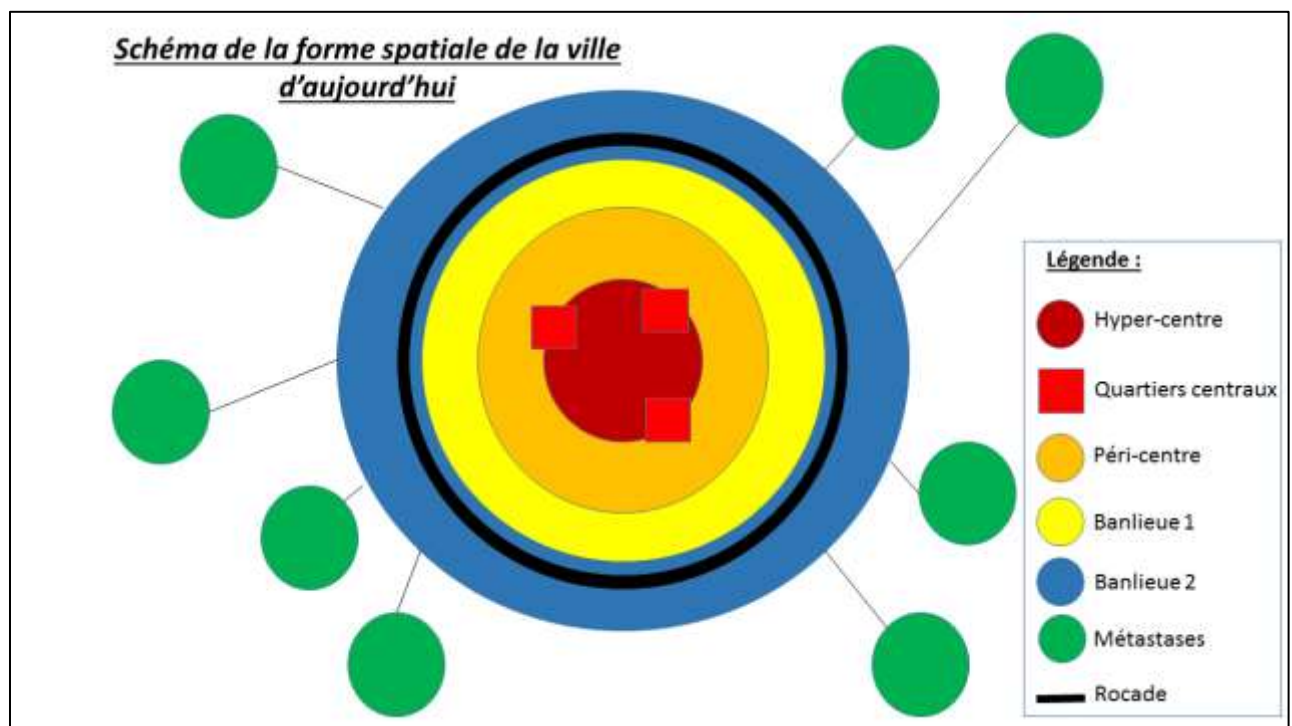


Figure 2-4 : Schématisation de la forme de la ville vue par François Ascher (Réalisation personnelle)

Malgré que François Ascher nous dise que chaque métropole française a des spécificités qui lui sont propres, il est possible de faire un portrait type, **un idéal-type** de métropole en France. Celle-ci aurait un centre principal composé d'une zone historique moyennement dense et de quartiers plus récents avec des commerces, une zone d'affaires et des logements bourgeois. Autour de ce centre se trouve des quartiers péricentraux avec une dominante habitat. La première couronne de banlieue où se sont construits les grands ensembles et les premiers supermarchés de ces villes est une zone dense d'habitat, avec une partie à loyers modérés et une partie embourgeoisée. La deuxième couronne de banlieue allant au-delà des rocades accueille la maison individuelle, de grandes surfaces commerciales et de grands équipements publics puisque du foncier y est

disponible. A l'extérieur de ce schéma de villes se trouve des métastases métropolitaines (communes en périphérie d'une ville et agglomérées à celles-ci par un réseau de transport créant une continuité urbaine et des corridors de développement urbain) dans les zones rurales donnant **un archipel métropolitain**. Sur cette dernière forme de ville, l'archipel métropolitain, l'agriculture s'insère entre différentes discontinuités urbaines, une place qu'elle n'a pas toujours occupée par rapport à la ville.

Ainsi, cette partie fait le lien entre les utopies urbaines amenant différentes conceptions de la ville et la transcription de ces idées dans les formes spatiales de la ville, d'un point de vue urbanistique. En effet, la façon de concevoir la ville s'est formalisée jusqu'à atteindre une véritable réflexion scientifique accompagnée d'une analyse territoriale sur la manière de concevoir la ville. De fait, on distingue différentes formes de la ville, parfois similaires ou différentes entre les villes, mais toujours en lien avec un contexte local et la société qui s'y insère. Mais malgré que la manière de faire la ville soit devenue plus formelle et que l'on peut déterminer un modèle-type de métropole française, il existe toujours des contradictions et des conflits pour un développement optimal de celle-ci. C'est sur l'un de ces conflits que nous allons mener une réflexion.

3. Le lien entre ville et agriculture

« L'invention de l'agriculture et l'invention de la ville sont à dissocier. La transformation des hommes en agriculteurs n'a pas joué un rôle décisif dans l'avènement des villes » (Y. Chalas, 2000). Mais cela n'a pas empêché les villes d'avoir un lien étroit avec l'espace rural, un lien qui s'entretient encore aujourd'hui. Ce lien correspond aussi bien à une relation de la ville et de la campagne que de la ville avec l'agriculture.

3.1. Le développement de la ville face à son territoire environnant

Ainsi, les relations des villes avec son environnement sont en constante évolution. « La ville est un territoire particulier ou une combinaison de territoires ; elle repose, [...] qu'il s'agisse de ses besoins quotidiens, de ses sources d'alimentation et de revenus, de domination ou de services, sur un jeu d'attraction et de rayonnement à l'extérieur. [...] Elle organise un territoire ou, plus simplement, un système de relations, dont les caractérisations et les limites [...] restent à préciser » (Roncayolo, 1990). Cette définition de **la ville** montre bien qu'elle ne peut se définir **qu'au-delà de ses limites spatiales**, par les influences qu'elle exerce sur un territoire, qu'il soit proche ou lointain.

Les relations entre la ville et son territoire reposent donc sur **de nombreux liens**. D'une part sur la population qui était majoritairement rurale jusqu'en 1931 (Braudel F., 1986) et qui est ensuite devenue urbaine, changeant ainsi **le poids des campagnes par rapport aux villes** : « La France qui est restée longtemps un pays très rural s'est rapidement urbanisée depuis la seconde guerre mondiale. Si elle n'a probablement pas encore tout à fait achevé son "urbanisation", déjà neuf français sur dix vivent soit dans une agglomération de plus de cinquante mille habitants soit à moins d'une demi-heure de voiture de son centre » (F. Ascher, 1995). Aussi, les villes ont toujours été **dépendantes de la production alimentaire des campagnes**. Ce lien a lui aussi évolué dans le temps : la pasteurisation et la conserve apparues au XIX^{ème} siècle ont permis un nouveau système d'approvisionnement et de distribution. Ajouté à la révolution des transports, de plus en plus rapides, cela a permis un éloignement entre le lieu de production et le lieu de consommation, donc entre les terres agricoles et les villes (F. Ascher, idem). Enfin, l'urbanisation des villes qui a continué et s'est accentué sur la deuxième partie du XX^{ème} siècle a changé la taille et la forme de celles-ci au point d'avoir des impacts sur leur espace environnant. Il a donc été constaté **une forte croissance de l'espace urbain** sur cette période avec 6300 km² qui ont été rajoutés à la croissance urbaine entre les années 1982 et 1990. Sur cette même période en France, les villes de moins de 50 000 habitants ont une densité qui augmentent, celles de plus de 50 000 habitants ont une densité qui diminue, une tendance qui montre que l'évolution des villes n'est pas uniforme sur le territoire (INSEE – Cahiers français n°259, janvier-février 1993).

Le dernier point est le témoin d'**un étalement urbain** qui s'est constaté à partir des années 1970 en France comme dans d'autres pays du monde, faisant évoluer le lien entre la ville et ses environs, surtout au niveau de la périphérie. « L'espace environnant les villes est donc de plus en plus inséré dans le système urbain et plus précisément dans le système socio-spatial des grandes agglomérations. Le phénomène a été, à l'origine, simple production de la ville, résultat d'un trop-plein urbain d'hommes, d'activités, à la recherche d'espaces nouveaux. La ville, en s'étalant, s'est adjugée les environs ruraux, les a phagocytés, les contraignant à la disparition ou à une mutation radicale. Leur rôle aujourd'hui n'apparaît plus que secondaire, mais non utile dans le territoire

périurbain. Il est révélateur qu'aucun article proposé ici ne s'interroge sur leur maintien et leur avenir. » La ville a donc exercé **une pression sur les espaces ruraux** de proximité et les a donc transformés, que ce soit en termes d'organisation spatiale que de fonctions. Il s'agit donc de voir quelles ont été ces transformations, notamment pour ce qui est du cas agricole.

3.2. Les impacts de l'évolution de la ville sur l'agriculture

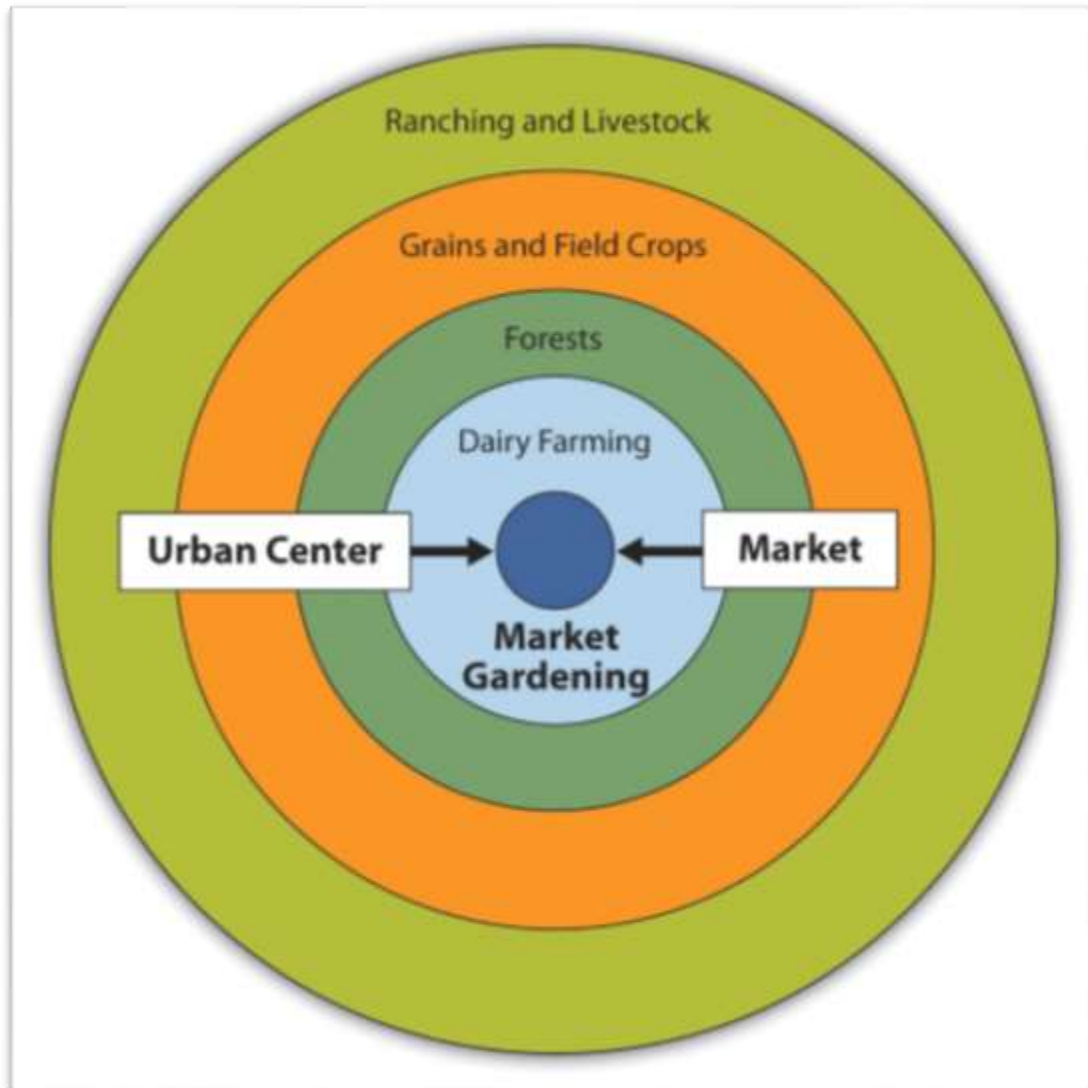


Figure 3-1 : Représentation du modèle de Von Thünen (<https://thegreenhorns.wordpress.com>)

Le rapport spatial entre la ville et l'agriculture a été pour la première fois décrit par le modèle de Von Thünen en 1826. Ce modèle nous dit que la répartition des productions agricoles sur l'espace est directement liée à une optimisation de la rente foncière. Ces espaces agricoles sont des **espaces organisés autour d'un centre** qui représente le marché pour ces espaces agricoles et leurs localisations dépendent de deux facteurs : le prix du sol et le transport vers le lieu de consommation (deux critères d'actualité pour la structuration de l'espace agricole ou urbain). Il se base sur une modélisation mathématique pour déterminer la forme de la ville et donc cette répartition agricole à partir de ces critères. Les différentes agricultures sont réparties en fonction de ces critères : par exemple la place de l'agriculture maraîchère n'est pas la même que l'agriculture

d'élevage (Rapport de recherche UMR CNRS 6173 CITERES, 2008). Il y a à ce moment-là et jusqu'au début du XIX^{ème} siècle une étroite relation entre le paysan dans cette périphérie et le marché urbain. L'avènement des transports sur cette même période fera pour l'agriculture l'âge d'or des banlieues maraîchères avec de nouveaux marchés qui s'ouvrent, notamment internationaux (J. Vaudois dans P. Donadieu, 2000).

Mais la ville devient par la suite une notion plus floue pour les géographes, notamment par son rapport spatial avec son environnement. La ville repousse tout d'abord ses industries et sa population vers ce qui est appelé alors les faubourgs jusqu'à la seconde guerre mondiale, puis vers les banlieues qui se développent ultérieurement. Il y a une croissance forte de cette zone au point que la moitié de la population française se concentre maintenant dans les banlieues. **Un nouvel espace** se crée alors : **l'espace péri-urbain**. Il y avait tout d'abord dans celui-ci **une ceinture verte** où s'est insérée l'agriculture maraîchère pour approvisionner les villes, une ceinture qui sera très peu protégée par les politiques publiques jusque dans les années 1980. La périphérie devient **une zone de convoitise immobilière** qui sera ralentie par la Loi d'Orientation Foncière en 1967 (LOF) comme le dit Pierre Donadieu dans son ouvrage *Campagnes Urbaines* : « Le principal coup d'arrêt à la consommation aveugle d'espaces agricoles par la croissance urbaine sera donné par la LOF de 1967. La mise en place des plans d'occupation des sols (POS) et des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) va obliger aménageurs et élus à réfléchir au statut d'un espace agricole périurbain. Cette réglementation, comme le souligne Jean Vaudois, va accélérer des affectations urbaines et stopper des consommations immobilières ». Cette loi ne résoudra cependant pas complètement **la consommation de ces espaces agricoles** sur le territoire. Au moment de l'étalement urbain, ces campagnes péri-urbaines deviennent de plus en plus appréciées comme lieu d'habitation, changeant la fonctionnalité de ces lieux. La croissance urbaine se fait alors aux dépens des espaces agricoles qui doivent maintenant occuper les zones définies comme non constructibles par les communes (P. Donadieu, 2000) Et puis le développement accéléré des routes et autoroutes **repoussent aussi la campagne** de plus en plus loin (L. Mumford, 1966) Il n'est plus nécessaire d'avoir de l'agriculture à proximité de la ville pour ce qui est de l'utilité de production. L'agriculture peut même se tourner vers de l'exportation à l'international comme il a été dit précédemment, changeant là aussi son rapport avec la ville.

L'espace agricole péri-urbain a donc pris de nouvelles fonctionnalités en rapport avec la ville et son développement. Outre le fait que la fonction alimentaire reste toujours présente, il permet aussi de recycler les déchets de la ville. Mais le fait qu'une partie de la population voit ces lieux comme un espace de logements demande aussi à ce que l'espace agricole devienne un lieu où la qualité paysagère est importante, mais aussi un lieu de loisirs. Depuis un siècle, « la campagne est un paysage avant d'être un lieu de production » (P. Donadieu, idem).

3.3. Au travers de ces impacts, la notion de ville émergente

La ville des années 1950-1960 est une ville dense, de proximité, avec des formes et des contours uniformes et un centre de gravité stable. L'étalement urbain des années 1970 en France a changé la forme de cette ville. **Le développement de la périphérie de la ville n'a pas été véritablement pensé** comme le soulignent Gérard Bauer et Jean-Michel Roux dans leur ouvrage *La rurbanisation ou la ville éparpillée* : « La rurbanisation reste ignorée en France malgré sa vitalité. Elle n'intéresse guère les chercheurs, plus sensibles aux soubassements infrastructurels de la croissance urbaine qu'à ses modalités spatiales » (G. Bauer ; JM. Roux, 1975).

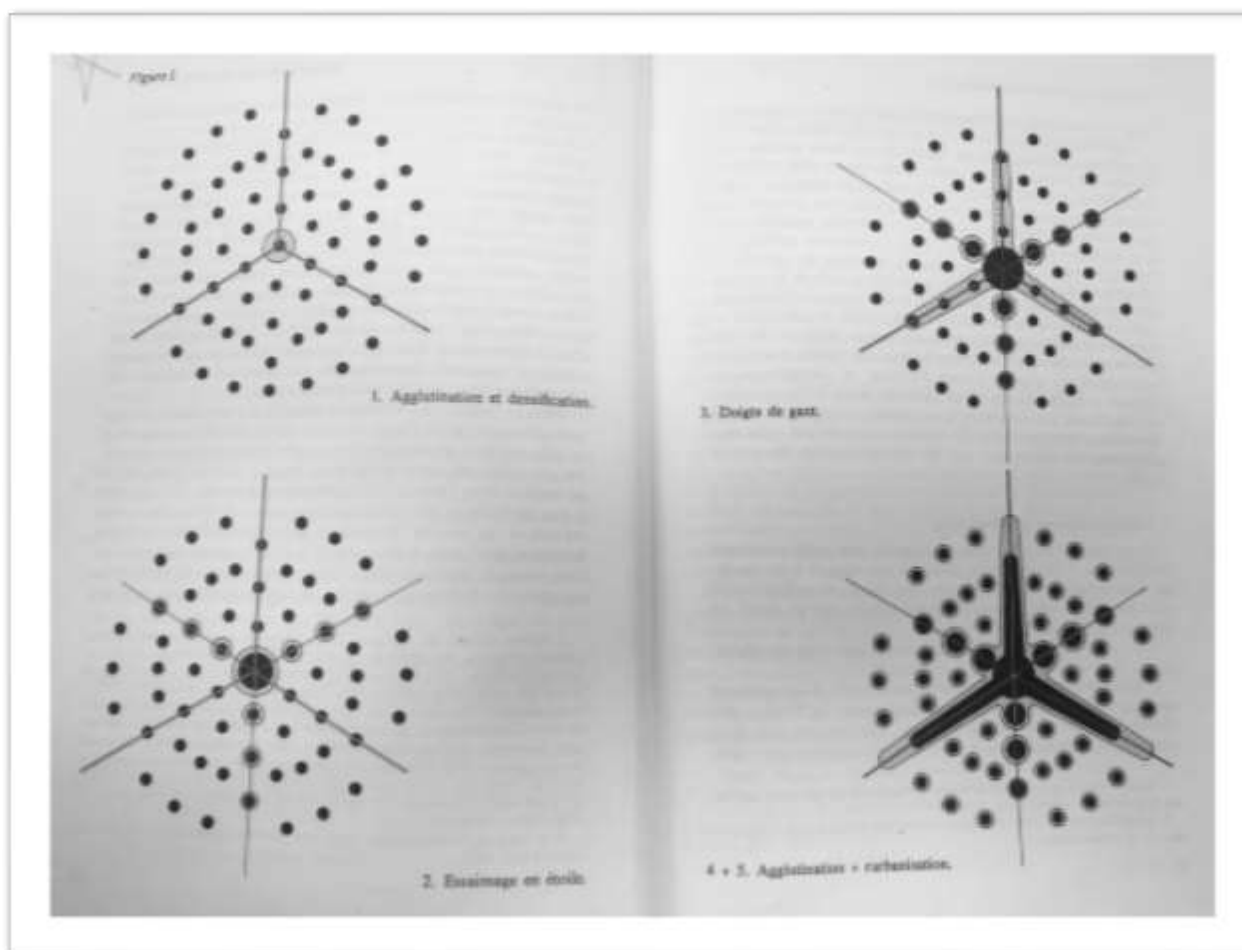


Figure 3-2 : Les évolutions des formes de la ville par G. Bauer et JM. Roux dans *La rurbanisation ou la ville éparpillée*

Cette rurbanisation a suivi quatre étapes présentées sur les schémas ci-dessus : la croissance des villes denses se fait d'abord par **agglutination de nouvelles infrastructures urbaines**. Puis il y a le développement par agglutination autour d'une centralité et des villes satellites qui suivent les infrastructures telles que le chemin de fer créant de nouveaux lieux de vie. Il y a ensuite **une urbanisation continue** qui se fait entre les zones densifiées précédemment grâce au développement de nouveaux moyens de transports suivant **une forme en "doigts de gant"**. L'avènement de l'automobile permet d'avoir un **"noyau"** (ville centrale) qui grossit, des "doigts de gant" qui s'épaississent et les localités proches de la ville centre croissent sans qu'il y ait de véritable continuité urbaine, puisque du lien peut se faire avec elle sans une vraie desserte en transport (G. Bauer ; JM. Roux, idem).

Le phénomène de rurbanisation rejoint d'une certaine manière celui de **la ville émergente**. En effet, c'est une ville qui s'est développée de manière éclatée en de multiples lieux de vie, sur laquelle il y a eu un manque de contrôle urbanistique. Cette ville a de multiples définitions qui s'entrecroisent. C'est d'abord **une ville mobile** qui suit un changement sociétal où la mobilité est « la modalité première de la vie collective et du rapport au monde » et les habitants s'adaptent facilement à ces nouveaux comportements et contribuent à leurs pratiques qui hâtent encore plus les transformations de la ville. C'est **une ville territoire** ou une « ville illimitée » suivant le terme de Geneviève Dubois-Taine puisqu'il n'y a plus de séparation entre la ville et son territoire avec une périphérie urbaine, des villes reliées et étendues avec des démographies contrastées. Cette

configuration pousse à la ville mobile et inversement. C'est aussi **une ville nature** puisque la nature en ville de par sa configuration étalée et éclatée ne s'oppose plus à l'urbanisation des campagnes et la ruralisation des villes. L'agriculture devient urbaine avec des zones agricoles entières entourées de zones urbaines. Et puis la ville est poly centrée, avec plusieurs centres à égalité et pas un seul centre-ville ancien dominant tous les autres, remettant en cause le schéma christallérien pour décrire l'organisation d'une ville (mettre le schéma christallérien). C'est **une ville au choix** avec une diversité des activités, des centralités, des mobilités qui fait qu'il n'y a plus d'ancrage entre les habitants et le territoire. Enfin, c'est **une ville vide** avec des discontinuités, des contrastes, des villes non achevées où la symbolique du non-bâti est très présente dans ces villes émergentes, permettant de laisser le choix des équipements et des lieux à urbaniser (Y. Chalas, 2000).

En lien avec ce dernier point, **la ville ne se développe plus contre la campagne** mais l'inclue dans celle-ci. Elle « invite à considérer la vacuité comme une propriété positive de l'espace, et de ce fait à conforter tous les modes d'occupation qui pérennisent le vide en tant qu'élément structurant du territoire, en tant que partie intégrante du tissu urbain » (P. Donadieu, 2000). De fait, « les vides qui occupent **les interstices** de la ville territoire peuvent être considérés comme **des systèmes évolutifs et réversibles** où chaque forme de nature prend une importance spatiale et sociale variable selon les producteurs d'espaces, les politiques locales et les usages ; où les jardins familiaux deviennent des termes de transition entre seconde et troisième nature ; où les espaces verts, qui accompagnent les réseaux routiers, relèvent plutôt des fonctionnalités urbaines ; où les parcs publics affichent des intentions décoratives » (P. Donadieu, idem). Ainsi, **l'agriculture occupe une nouvelle position par rapport à la ville** ; autrefois occupant la périphérie de celle-ci, elle se retrouve maintenant aux interstices des discontinuités urbaines et doit donc composer avec cette nouvelle place.

3.4. La forme spatiale de la ville par rapport à sa campagne

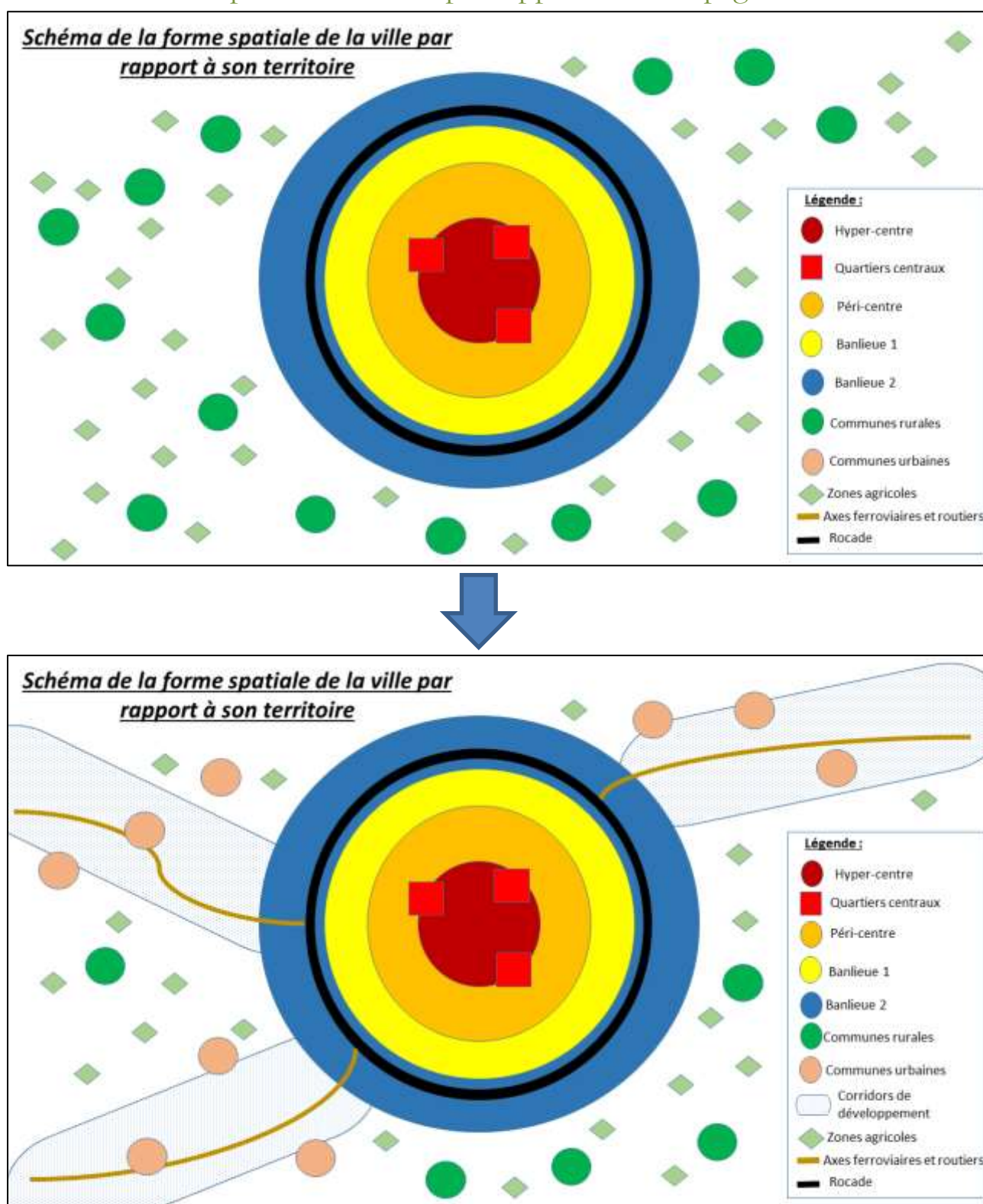


Figure 3-3 : L'évolution de la forme spatiale de la ville en interaction avec son territoire (Réalisation personnelle)

Il est représenté ci-dessus l'évolution de la ville en termes de formes spatiales, des formes qui dépassent sa circonscription et interagissent avec son territoire. Il apparaît que **la ville s'est d'abord élargie autour d'un centre-ville** avec différentes zones l'encerclant (faubourgs, banlieues...) et qu'autour de celles-ci se trouvaient des communes essentiellement rurales où se

développait de l'agriculture. Avec le développement des grands axes de transport routiers et ferroviaires, **des corridors de développement ont prolongé le développement de la ville.** Autour de ceux-ci se sont développés des zones urbaines avec le développement de logements et d'infrastructures, changeant de ce fait la forme de la ville. **Les communes autrefois rurales** dans ces zones se sont insérées **dans le tissu urbain** et de nombreuses terres agricoles ont disparu au profit du développement des infrastructures urbaines. Elles se sont aussi urbanisées par **les échanges** qui se sont accrus entre elles et la ville, que ce soit en termes de flux domicile-travail grâce à l'explosion des déplacements en automobile que par **des dépendances en termes d'équipements publics** (Services administratifs, hôpitaux, universités...).

Au-delà du rapport entre la ville et l'agriculture, la morphologie de la ville a considérablement changé au cours du XIXème siècle. Ainsi, il y a toujours eu un lien étroit entre la ville et l'agriculture, entre un lieu de production et un lieu de consommation. Mais ce lien a considérablement évolué au cours des deux derniers siècles : par la révolution des transports et l'agrandissement des villes, la proximité entre ces deux espaces a évolué, tout comme le rôle qu'ils jouent maintenant l'un envers l'autre (de l'alimentaire au paysager, en passant par le recyclage des déchets urbains).

La ville a tout d'abord repoussé la campagne en dehors de ses limites, en consommant les espaces agricoles à proximité. Mais désormais, avec des phénomènes comme la rurbanisation ou la naissance des villes émergentes, la ville ne peut plus se développer contre mais avec la campagne, cette dernière se retrouvant dans ses interstices. Elle doit donc intégrer d'une certaine manière ces espaces agricoles dans son développement. Cette connivence est mise en avant par certains concepts de villes plutôt que d'autres. Il s'agit de voir comment ce constat en termes de formes spatiales pour la ville se retrouve inséré dans les concepts de villes avancés de nos jours.

4. Qu'entend-on par « ville durable » ?

C'est en 1987, avec le rapport Brundtland, que la notion de « **développement durable** » apparaît. Ce concept s'appuie sur trois piliers que sont l'environnement, l'économie et le social. Dans cette partie, il est question de s'intéresser à la « traduction urbaine » (A. Lévy, 2009) du développement durable : la « **ville durable** ». Cette idée de ville durable est introduite lors des conférences de Rio en 1992 et d'Aalborg en 1994.

4.1. La ville durable en opposition à la charte d'Athènes

La Chartes d'Aalborg de 1994, de laquelle découle en partie la notion de ville durable, « se veut une anti-charte d'Athènes » (A. Lévy, 2009). Cette **charte d'Athènes** de 1933, s'est organisée en partie autour de deux grandes doctrines : l'hygiénisme et le fonctionnalisme. La charte d'Athènes propose notamment de « construire en hauteur, orienter héliothermiquement les édifices, espacer le bâti pour laisser entrer l'air, la lumière, le soleil, la végétation » (A. Lévy, idem) afin de répondre à des impératifs de santé. Le but est en effet de rendre **les centres urbains plus hygiéniques**, plus aérés et d'ainsi améliorer la qualité de vie des citoyens. Des opérations massives de rénovations des centres villes historiques et de construction de grands ensembles en périphérie sont alors lancées. Une autre idée développée dans cette charte est le « **zoning** ». Le zoning est une thèse selon laquelle une ville doit être structurée « en plusieurs centres, chacun d'entre eux étant spécialisé dans une fonction (commerces, travail, loisirs) » (J. Poirot, 2007). Les grands ensembles périphériques jouent alors le rôle de zones résidentielles aussi appelées « cités dortoirs » à l'écart des centres villes où l'on trouve les commerces et les loisirs. La forme urbaine évolue alors avec **un urbanisme d'extension** très consommateur d'espace favorisant notamment l'utilisation de l'automobile. Ces nouvelles idées sont appliquées au nom de **la modernité** et du progrès (A. Lévy, idem).

Cependant, cette doctrine urbaine est aujourd'hui largement critiquée et laisse désormais sa place au modèle de ville durable énoncé précédemment. Ce **modèle durable** apparaît comme un nouveau courant urbanistique qui ne propose pas, à la différence des grands discours urbanistiques de la modernité et notamment ceux de la Charte d'Athènes, de modèle formel à développer et à appliquer. Chaque région, chaque ville doit trouver sa propre solution selon ses besoins (A. Lévy, C. Emelianoff, 2011). L'objectif principal est d'appliquer le concept de durabilité à la ville. De nombreuses mesures sont alors prises pour changer durablement le rapport entre les villes et l'environnement ou autrement dit pour diminuer « **l'empreinte écologique** » (A. Lévy, idem) des villes et de leur évolution. L'empreinte écologique est un indicateur, apparu au cours des années 1990, qui mesure la « pression » de l'homme sur l'environnement. « L'empreinte écologique représente la surface de sol et d'océans nécessaire pour répondre aux besoins de consommation d'une population compte tenu des techniques productives actuelles. Elle tient compte à la fois de la surface nécessaire pour produire les ressources consommées (productions agricoles, matières premières et énergie) et de la surface nécessaire pour assimiler les déchets et rejets de cette population. Pour les émissions de gaz à effets de serre, le calcul prend en compte la superficie de forêt nécessaire pour absorber le CO₂ émis. » (B. Perret, 2009). L'indice obtenu s'exprime en hectares par habitant.

On assiste également à une véritable **évolution des politiques urbaines** depuis le XX^{ème} siècle. En effet, la loi LOF (Loi d'Orientation Foncière) de 1967 cherche à organiser le marché

foncier de manière à le rendre plus propice à l'étalement périphérique des villes. En 2000, la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) introduit le **principe de durabilité** au sein des politiques urbaines. Cette loi se rapproche du modèle compact en prônant le **renouvellement urbain** et la fin du gaspillage foncier.

4.2. Des mesures pour atteindre ces objectifs de durabilité

La première série de mesures prévoit notamment de réduire les rejets et la consommation énergétique des villes. Ce sont **des mesures non spatiales** (A. Lévy, 2009). Cette baisse de la consommation d'énergie passe alors par exemple par une diminution de l'utilisation de la voiture en ville. En effet, ce moyen de transport est aujourd'hui pointé du doigt car il est en partie responsable en plus d'une consommation importante d'énergie, de nuisances sonores, du phénomène de congestion urbaine et de la pollution de l'air. Il s'agit aussi de diminuer la consommation d'eau et de **protéger les écosystèmes en ville**. Cette idée est reprise par les travaux de la Commission Européenne, publiés dans *Le Livre Vert sur l'Environnement Urbain*, qui prévoient la création d'espaces ouverts polyvalents jouant le rôle de lieux de rencontre, de loisirs et de détente mais aussi et surtout permettant de maintenir la biodiversité dans les espaces urbains. Cette place de la nature dans les villes sera étudiée ultérieurement dans ce rapport.

La deuxième série de mesures concerne **l'organisation spatiale des villes**. Elles traduisent notamment la volonté actuelle de lutter contre l'étalement urbain et ses conséquences (A. Lévy, idem). En effet, la périurbanisation entraîne une mobilité excessive qui renvoie à l'utilisation de la voiture et de ses conséquences développées précédemment. Il est essentiel de développer des infrastructures de transports favorisant les modes doux et les transports publics. **La mixité fonctionnelle** est aussi mise en avant en opposition directe au modèle de zoning évoqué précédemment. Les immeubles et les îlots ne doivent pas être limités à une seule fonction. « Travailler, habiter, acheter, s'amuser, se rencontrer seraient possibles au cœur du même quartier, et sans avoir recours à la voiture » (M. Bardou, 2009). Ce modèle prône donc une mixité des fonctions dans laquelle au sein du même quartier on retrouve du logement, des commerces, des bureaux, des espaces verts et des infrastructures de loisirs. L'étalement urbain est aussi une **menace pour les espaces agricoles** en zone périurbaine. Ces espaces sont urbanisés sous la pression foncière et la forte demande de terrains constructibles en zone périurbaine (C. Bernié-Boissard, D. Chevalier, 2011). Le développement des centres urbains ne peut être qualifié de durable s'il est une menace pour les espaces agricoles. Pour cela, le modèle urbain durable recherche une densité urbaine forte (A. Lévy, idem) qui se rapproche du modèle de ville compacte.

Tableau 4-1 : Tableau récapitulatif sur le courant de ville durable

Mouvement	Dates	Raisons	Manifestation	Pensée	Faibles
VILLE DURABLE	1980 - aujourd'hui	Critique des grands courants urbanistiques (culturalisme et progressisme). Prise de conscience des risques environnementaux.	Réduire les consommations de ressources naturelles et les pollutions. Traiter et recycler les déchets. Lutter contre l'étalement urbain (plus forte densité). Favoriser les modes de transports doux.	Adapter le concept de développement durable aux villes. Réduire l'empreinte écologique des villes.	Courant qui ne propose pas de modèle type à reproduire mais uniquement des principes généraux. Difficile à mettre en œuvre.

Il semble alors qu'aujourd'hui, le grand discours urbanistique soit celui de la durabilité. Cette notion de ville durable est une application à la ville du concept de développement durable qui a émergé à partir 1987. Par analogie avec le tableau des grands courants théoriques de J. Rodriguez présenté dans notre partie 1.2, nous avons trouvé intéressant de présenter les caractéristiques de ce mouvement de ville durable au sein d'un tableau.

L'un des principes de ce courant vise à lutter contre l'étalement urbain afin notamment de préserver les espaces naturels et agricoles en périphérie. L'objectif est donc de tendre vers plus de durabilité et de se rapprocher du modèle de ville compacte. Il est alors maintenant question de définir ce modèle compact et de s'intéresser à ces caractéristiques, à ses avantages mais aussi à ses limites. Cette notion de densité recherchée dans le modèle compact est essentielle dans notre raisonnement puisque c'est en étudiant le rapport entre la densité des centres urbains et la place de l'agriculture urbaine que nous pourrions mettre en évidence des contradictions afin d'appuyer la problématique.

5. Le modèle de ville compacte, une solution durable ?

Les recommandations pour appliquer le concept de durabilité à la ville semblent se rapprocher du **modèle urbain compact**. Ce modèle provient notamment des **villes historiques européennes** telles que Paris et Londres par exemple. En effet, d'un point de vue spatial, la représentation la plus simple de la ville compacte est celle de la ville médiévale agglomérée à l'intérieur des murs d'enceinte comportant « un dedans et un dehors ». Evidemment, cette approche dichotomique de la ville est un modèle théorique qui s'oppose à un autre modèle, celui de la ville diffuse ou étalée. Le diffus et le compact sont deux extrêmes et aucune ville n'est complètement rattachée à un de ces modèles (F. Beaucire, 2006).

5.1. Une définition de la ville compacte

« La plupart des définitions se recourent sur deux caractéristiques fondamentales : **des fortes densités et une urbanisation continue** » (G. Pouyanne, 2004). Par opposition à la ville étalée, la ville compacte est donc une ville dense composée d'espaces mixtes, une ville de proximité permettant l'utilisation des modes doux (marche à pied, vélo, etc.) et des transports en commun. Ce modèle urbain est donc **moins consommateur d'espace** que la ville étalée en préservant les sols non urbanisés et notamment les terres agricoles. La pression foncière diminue alors sur les espaces naturels et agricoles périurbains. L'utilisation de la voiture est aussi limitée ce qui permet d'avoir une ville moins polluée et moins consommatrice d'énergie. Les travaux de Kenworthy et Newman en 1989 mettent en évidence une relation entre la taille d'une aire urbaine et la consommation de carburants par habitant.

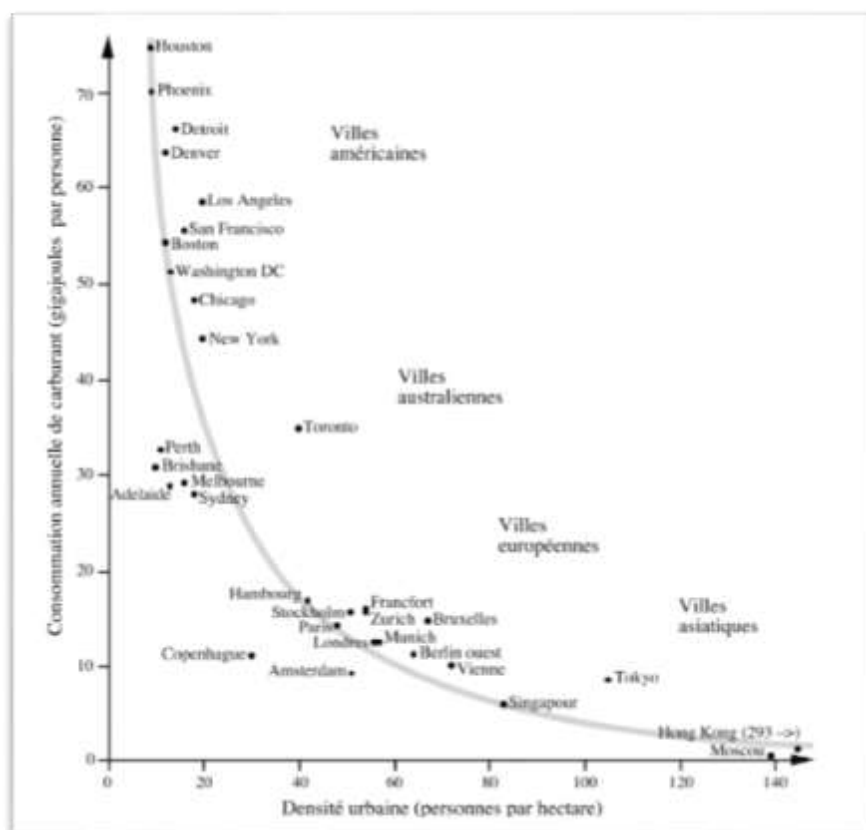


Figure 5-1 : Courbe de Kenworthy et Newman

Cette courbe permet de mettre en évidence la relation inverse entre la densité d'une ville et la consommation annuelle moyenne de carburant de ses habitants. Le contraste est saisissant entre les villes américaines consommatrices d'espaces favorisant le mode pavillonnaire telles que Houston ou Detroit, les villes européennes (Paris, Londres) et surtout les villes asiatiques très densément peuplées et très compactes (Singapour, Hong Kong).

5.2. Un modèle dynamique

L'architecte Richard Rogers propose une autre définition plus détaillée dans son livre *Des villes pour une petite planète* (1997) : « La ville compacte grandit autour de centres d'activités sociales et commerciales situés aux points d'interconnexion des transports en public. Ces derniers fournissent les pôles autour desquels les quartiers peuvent se développer. **La ville compacte** est un réseau composé de ces quartiers, chacun avec ses propres parcs et espaces publics et accueillant un large éventail d'activités publiques et privées qui se recoupent. (...) Plus important encore, ces quartiers rapprochent emplois et équipements et les rendent aisément accessibles à la communauté ; **cette proximité** signifie pour chacun moins de trajets en voiture au quotidien ». Cette définition plus détaillée insiste sur le fait que le critère de densité n'est pas suffisant pour réduire l'usage de la voiture en ville. La mise en place d'un réseau de transport efficace est essentielle. « Or une forte densité rend possible une desserte plus performante en transports collectifs. La dépendance à la voiture est réduite, l'énergie consommée également » (D. Le Gall, 2005).

Cette définition insiste aussi sur la vitalité d'une ville compacte. En effet, les centres villes sont plus attractifs que leur périphérie notamment grâce au développement des espaces publics moins dédiés à la voiture et à la mise en valeur du patrimoine bâti. « Pour préserver l'identité de la

ville, il convient d'intégrer chaque nouvel immeuble dans son cadre bâti immédiat en conservant et en enrichissant **la relation entre le tissu urbain et les espaces ouverts** tout en respectant le patrimoine naturel » (J. Poirot, 2007).

5.3. Les limites du modèle compact

Toutefois, ce modèle de ville compacte est critiquable. Il présente des limites et des faiblesses qui sont parfois **contradictoires avec le modèle de ville durable**. Les fortes densités prônées par ce modèle sont contradictoires. En effet, elles provoquent « un fort risque d'accroissement de la congestion. Ce risque, au-delà du désagrément individuel qu'il procure, rentre en conflit avec les principes de la durabilité : il constitue un gaspillage d'énergie avéré. La congestion génère des coûts, aussi bien individuels (perte de temps) que collectifs (accroissement des pollutions) » (G. Pouyanne, 2004). Ce gaspillage d'énergie ainsi que cet accroissement des pollutions sont contradictoires avec les objectifs initiaux de la ville compacte. Le risque de congestion et ses conséquences sont repris par la définition de Richard Rogers qui souligne l'importance de la mise en place d'un réseau de transports collectifs efficace.

Ces fortes densités font aussi craindre une perte de confort et d'intimité pour les citoyens. C'est en partie « la recherche d'une meilleure qualité de l'environnement et de l'accès à la nature qui a conduit en partie à la fuite vers le périurbain » (D. Le Gall, 2005). Cette « demande d'environnement » des ménages est une des causes de l'étalement urbain en France avec la construction de lotissements résidentiels et de maisons individuelles en périphérie des villes au détriment d'espaces naturels et/ou agricoles.

La limite spatiale de la ville est aussi un point à éclaircir. La ville étant de plus en plus dense et son étalement limité, la question du développement économique et immobilier se pose. En effet, la pression foncière, bien que plus faible en zone péri-urbaine, s'accroît dans le centre-ville. La réhabilitation des **friches urbaines** et le renouvellement urbain suffiront-ils à répondre au développement des villes ? La crainte que certaines activités économiques, notamment les plus consommatrices d'espaces, ne s'installent en zone péri-urbaine est réelle. Ce phénomène risque d'allonger les temps de transport et est contraire à l'idée de la ville compacte qui rapproche les citoyens de leur lieu de travail. **La pression foncière** pose aussi problème au niveau de l'immobilier et du logement. « La pénurie d'offre de terrains et de logements tend à provoquer l'embourgeoisement de la zone centrale, les catégories modestes se replient sur les zones plus éloignées » (D. Le Gall, idem). Le phénomène de gentrification des centres et donc à craindre pouvant même aller jusqu'à une « muséification » (G. Pouyanne, idem) des centres villes où le bâti est principalement dédié aux touristes et aux classes les plus riches. Le principe d'équité sociale prôné par le modèle compact est ici remis en cause. Les ménages risquent de perdre à terme leur liberté de choix entre le statut de propriétaire et celui de locataire. « Les ménages, contraints dans leur localisation, seront parfois conduits à renoncer à la maison individuelle, présentée fréquemment comme la réalisation d'un rêve et/ou le signe d'une réussite sociale. La ville compacte se composera, sans doute, plus souvent que les autres, de logements collectifs » (J. Poirot, 2007). Un éloignement du centre entraîne en effet une augmentation du temps et des coûts de transport ainsi qu'une moindre accessibilité aux services.

5.4. Une alternative au modèle compact : la « ville archipel »

La ville archipel est un exemple de modèle urbain qui émerge aujourd'hui et qui vise à intégrer davantage de durabilité dans le développement des villes. Ce modèle de ville archipel est développé concrètement à la métropole Rennaise depuis 2007 et la publication du nouveau SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la métropole.

L'idée de départ est de repenser la ville et **d'inventer une nouvelle forme urbaine** maintenant que « la ville est sortie des remparts » (JY. Chapuis, 2013) représentés ici par la rocade qui encercle la ville. Ce terme de remparts fait directement référence à la ville médiévale évoquée précédemment qui représente la ville compacte et ses fortes densités. La ville archipel s'est en effet construite sur le **refus de la ville dense** et la volonté de supprimer la dichotomie entre l'urbain et le rural. La ville archipel est une « ville qui est au-delà de la ville dense, qui s'ouvre à des communes, à l'origine rurales, devenues des noyaux sur lesquels nous avons construit notre développement urbain. [...] Cette forme urbaine est traversée de morceaux de campagne, **de nature et de champs urbains**. Ce paysage nouveau crée un territoire singulier où le distingo ville/campagne n'a plus lieu d'être et donne une vision apaisée et douce de la ville devenue métropole. Il n'y a plus des vides et des pleins mais tout est plein, car tout est essentiel à ce nouveau paysage urbain. Tout cela forge une ville souple où chacun peut vivre séparé mais pas isolé ». Cette définition est donnée par Jean-Yves Chapuis, un des fondateurs de ce modèle, aujourd'hui vice-président de la métropole Rennaise.

L'aménagement urbain durable a pour objectif aujourd'hui **d'intégrer la nature** comme socle. Ce modèle de ville-archipel accorde donc une place importante à l'agriculture et à la nature avec notamment sept-cents exploitants agricoles au sein de l'agglomération Rennaise ainsi que la mise en place d'un réel dialogue entre les agriculteurs et les urbanistes. Cela se traduit par la mise en place d'un Plan Local Agricole pour permettre à l'agriculture de devenir **un élément structurant** de la ville. En effet, en 2006, la surface de terrain à urbaniser a été divisée par 2 et la notion de « champ urbain » introduite a permis la préservation des espaces agricoles sur le territoire de la ville archipel. Une ceinture verte entoure alors la ville de Rennes et permet la séparation entre les différentes communes. Cette ceinture permet en plus de maintenir la multipolarité de l'agglomération et de préserver la diversité des communes rurales (Chapuis, idem).

Le social est également mis en avant dans ce modèle. Un des objectifs de la ville archipel est de donner « la liberté aux citoyens du territoire de choisir son lieu d'habitation en fonction de son désir, de sa situation sociale et familiale et de ses contraintes » (JY. Chapuis, idem). En effet, dans ce modèle il est possible de choisir entre un logement en centre-ville, à la campagne ou en zone pavillonnaire. Le mode pavillonnaire est aujourd'hui le mode de logement privilégié en France. Cette notion de liberté s'accompagne d'une proximité de tous les citoyens avec les services (loisir, santé, éducation, commerce, etc.) et d'un réseau de transports collectifs efficace. Une telle maîtrise du territoire et de son utilisation est possible notamment grâce à une politique foncière active de la ville. En effet, depuis 1953, les maires successifs ont réalisé des réserves foncières importantes. La ville de Rennes maîtrise jusqu'à 50% du foncier disponible pour la construction de logements neufs. La ville archipel se rapproche des modèles de ville émergente et de **campagne urbaine** qui ont été développés précédemment.

Ce modèle de ville compacte, préconisé par la ville durable, présente donc de nombreux avantages tels que la protection des espaces péri-urbains ou encore la réduction des nuisances dues

à l'utilisation de l'automobile. Ce modèle s'appuie notamment sur la mise en place d'un réseau de transports en commun dense mais aussi sur la mixité fonctionnelle des espaces ce qui donne plus de dynamisme et de vitalité à la ville.

Cependant, les très fortes densités recherchées présentent également des limites mais surtout des contradictions avec les caractéristiques d'une ville durable. La place de la nature en ville est une des contradictions principales de ce modèle. C'est autour de cette question que s'articule en partie notre problématique et notre raisonnement. La partie suivante s'intéresse donc plus particulièrement à la place de la nature en ville et son évolution de manière à laisser place à davantage de biodiversité et de nature dans les centres urbains comme ceci est actuellement appliqué à la métropole de Rennes et à son modèle de ville archipel.

6. De la ville durable à la nature en ville

Les politiques urbaines visant aujourd'hui à introduire davantage de durabilité dans les villes prévoient d'accorder une place plus importante à la nature, à la biodiversité et aux écosystèmes en milieu urbain. L'idéal recherché est celui de la « ville-nature » (JP. Lévy, 2015) avec comme objectif à terme **de gommer l'opposition ville/nature**. Les premières actions menées en ce sens ont émergé dès les années 1990. Dans cette partie, il est alors question de s'interroger sur la place de la nature en ville et son évolution.

6.1. Les formes et places de la nature en ville

Tout d'abord, la nature est déjà présente en ville et sous plusieurs formes. Elle est présente sous une forme que l'on peut qualifier de spontanée et qui « se manifeste par la présence d'un grand nombre d'espèces végétales qui poussent spontanément le long des rues ou dans les terrains vagues, par la présence de blattes ou de rats dans les habitations ou par la nidification de faucons pèlerins dans certains immeubles ou cathédrales » (JP. Lévy, idem). Cette **nature non planifiée** se manifeste toutefois en dehors de la volonté humaine. C'est pourquoi il faut ajouter à cette nature spontanée une deuxième nature dite citadine ou artificielle qui est induite par la volonté humaine d'aménager les villes. Cette nature citadine prend alors la forme de squares, de parcs ou de jardins publics ou privés.

Dans son livre intitulé *Une écologie du paysage urbain*, Philippe Clergeau rappelle les grandes étapes de l'évolution des parcs et des jardins publics. Les premiers grands espaces verts publics voient le jour au XVI^{ème} siècle avec la création de promenades urbaines bordées d'arbres. Cette politique d'aménagement d'espaces verts répond à des besoins d'hygiène et de salubrité face à la forte densification des villes. Les jardins municipaux (hôtels de ville, cloîtres, facultés) vont alors ouvrir leurs portes au public. Au XIX^{ème} siècle, la création d'espaces verts se poursuit avec cependant un nouvel objectif, celui d'une nature devenue un spectacle. Des plantes exotiques font alors leur apparition dans les jardins et l'indication du nom scientifique des arbres est mise en place. Les pelouses sont interdites et des grilles sont mises en place : **la nature joue un rôle esthétique** de contemplation. Les frères Bühler sont des exemples de ces architectes-paysagers avec de nombreuses réalisations telles que le Parc de la Tête d'Or à Lyon ou le jardin des Prébendes d'Oé à Tours.



Figure 6-1 : Parc de la Tête d'Or à Lyon (<http://www.francedigitale.com>)

Cependant ce modèle français est montré du doigt par les citadins à la recherche d'une atmosphère moins stricte et plus proche de la nature. Le modèle anglais, plus irrégulier et plus pittoresque est alors mis en avant. Au XX^{ème} siècle, des parcs récréatifs sont alors aménagés. Cependant, face à l'expansion des villes **ces jardins sont situés en périphérie des villes** et joue le rôle de ceinture verte limitant l'expansion des villes. Ce changement de localisation entraîne alors un changement de fréquentation. Ces parcs sont alors davantage fréquentés les week-ends et par des populations plus diversifiées.

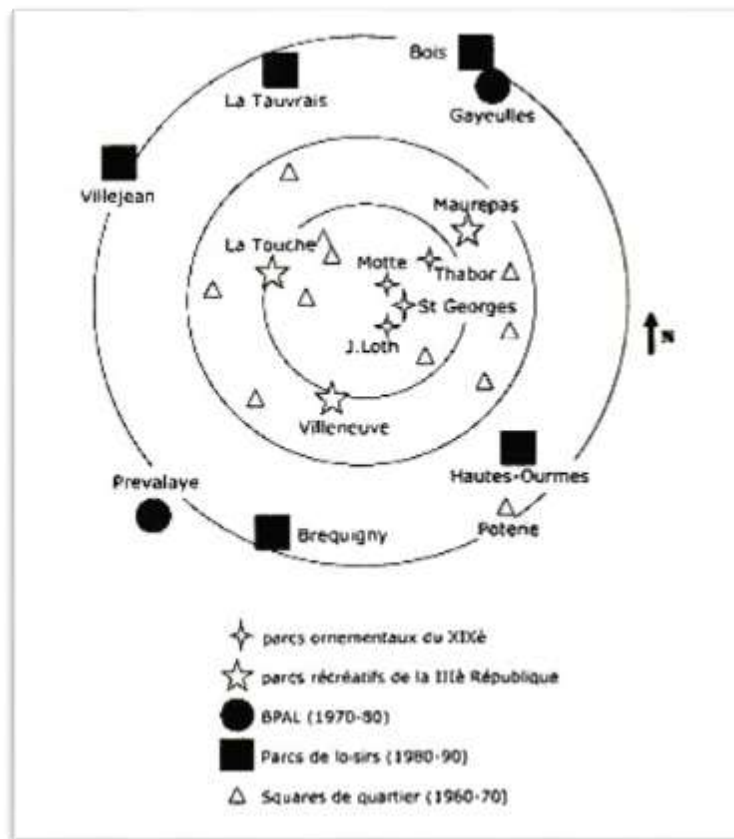


Figure 6-2 : Représentation spatiale schématisée des parcs et jardins publics de la ville de Rennes (<http://paysages-ille-et-vilaine.fr>)

Ce schéma montre bien **l'organisation spatiale des parcs et jardins publics dans les centres urbains** notamment ici dans la ville de Rennes. Les squares de quartier ou les jardins ornementaux étudiés précédemment trouvent une place au cœur des villes notamment grâce à leur taille limitée. Cependant les espaces naturels tournés davantage vers le loisir, le sport et laissant plus de place à la nature sont alors situés en périphérie avec notamment les Bases de Plein Air et de Loisirs mises en place par le gouvernement dans les années 1970. Ces espaces regroupent des terrains de sport, des bases nautiques mais aussi des espaces naturels. Ce modèle est mis en place principalement pour les villes moyennes. Ce schéma est représentatif de la **difficulté d'intégrer des espaces naturels en milieu urbain**. Cette difficulté est au cœur du modèle de ville durable qui prône plus de place aux écosystèmes et à la biodiversité en ville malgré les fortes pressions foncières et le **manque d'espaces** dans les villes compactes.

Cependant, les jardins publics ne sont pas les seuls composants de la nature en ville. En effet, de nombreux jardins privés et espaces verts composent le tissu urbain. Au début du XX^{ème} siècle, le jardin privé est surtout un potager même en milieu urbain. C'est à partir des années 1960 que les jardins privés vont changer notamment avec l'arrivée de la pelouse déjà très utilisée en Amérique du Nord. Les espaces engazonnés sont aussi représentatifs des grands ensembles et des maisons individuelles. Les habitants de ces grands ensembles bénéficient également de « jardins ouvriers » mis à disposition par les villes. Ces terrains sont à l'écart des centres urbains mais leur surface va petit à petit se réduire sous la pression foncière et le changement des modes de vie (P. Clergeau, 2007).

6.2. Les différents rôles de la nature en ville

Ces nombreux **espaces naturels**, qu'ils soient publics ou privés, jouent plusieurs rôles au sein des villes. Tout d'abord, ils ont un **rôle social primordial** puisqu'ils servent de lieu de rencontre, de pratiques sportives ou d'activités récréatives. Ils contribuent au bien-être des citoyens et à l'amélioration de leur qualité de vie. En effet, les fonctions de détente et d'ornementation de la nature ont pris le dessus sur la fonction alimentaire. Cependant, **la fonction alimentaire** n'est pas à négliger puisqu'aujourd'hui de nombreuses initiatives souvent privées (associations ou particuliers) entraînent un retour de l'agriculture dans les villes avec l'exploitation entre autres de jardins potagers. Ces jardins sont à la fois dédiés à la production maraîchère ou simplement à des fonctions ludiques. Enfin, une autre fonction importante est évidemment la **protection de la biodiversité** et des écosystèmes en ville. Cette fonction écologique est un des piliers du modèle de ville durable énoncé précédemment. Les espaces verts permettent notamment d'absorber les pollutions en suspension dans l'air et les bruits extérieurs.

Cependant, cette fonction écologique n'est pas encore assez développée et reste à l'échelle locale. « On injecte un peu plus d'écologie en changeant la gestion des parcs urbains, en conservant des sites pour des espèces spontanées, en se demandant comment on va pouvoir faire des **trames vertes et bleues** ou placer des nouveaux transports en commun, mais pas de proposition de nouvelle planification, pas de formes urbaines et de stratégies différentes » (P. Clergeau, 2015). Pour Philippe Clergeau, la place de la nature n'est pas suffisante et nécessite d'être revue à une plus grande échelle : celle **du projet urbain**. Il propose un modèle de « **ville biodiversitaire** » (P. Clergeau, idem) afin que l'urbanisme prenne le virage du développement durable. « Les espaces verts, les parcs, les jardins sont des infrastructures naturelles indispensables au même titre que les équipements culturels, les centres commerciaux ou les routes. Dès le départ, ils doivent être conçus comme un atout essentiel et structurant d'un urbanisme de qualité : un espace vert ne doit pas être considéré comme le "bouche-trou" qui meuble une parcelle inconstructible » (Certu, 2009). Cette idée de ville accordant plus de place à la nature est-elle compatible avec le modèle compact ? Le modèle de ville compacte présente de nombreux avantages notamment en termes de mobilité et de consommation d'espace mais peut-il permettre à **la nature et à la biodiversité de s'installer efficacement et durablement en ville** ? Ce sont deux des concepts développés par le modèle durable qui s'opposent aujourd'hui.

Notre sujet étant le rapport entre la ville et l'agriculture urbaine, il est maintenant question de s'intéresser plus particulièrement à l'agriculture intra-urbaine qui est une autre forme de nature en ville. Cependant, l'agriculture n'ayant pas un rôle simplement esthétique, son rapport à l'urbain est encore différent. La partie suivante présente donc ce concept d'agriculture intra-urbaine, ses pratiques, ses fonctions mais aussi la place qui lui est accordée dans les villes et leur développement.

7. Le concept d'agriculture intra-urbaine

Notre sujet porte spécifiquement sur **l'agriculture intra-urbaine** dans ce qu'elle apporte à la ville en termes d'utilité mais aussi **d'organisation spatiale**. Ainsi, il existe déjà différentes personnes qui ont écrit sur le sujet mais qui n'ont pas la même définition de ce que peut être l'agriculture intra-urbaine. Nous allons donc voir comment nous pouvons la définir en exploitant les différentes visions de cette notion.

7.1. De l'agriculture urbaine à l'agriculture intra-urbaine

L'agriculture intra-urbaine est, comme son nom l'indique, une forme d'agriculture spécifique. Il est sous-entendu qu'elle se pratique uniquement dans la ville. C'est une des deux parties de l'agriculture urbaine, l'autre étant l'agriculture péri-urbaine.

Ainsi, il existe plusieurs définitions émises par différents chercheurs de ce que peut être **l'agriculture urbaine** : « une **agriculture localisée dans la ville ou sa périphérie**, dont les produits sont majoritairement destinés à la ville et pour laquelle il existe une alternative entre usage agricole et non agricole des ressources [...], alternatives qui ouvrent sur des concurrences (le foncier n'est pas utilisé de la même manière par les divers acteurs du territoire) mais aussi des complémentarités [entre agriculture et ville] (les terres agricoles peuvent par exemple utiliser certains déchets de ville comme ressource pour la production alimentaire) » (A. Mbaye ; P. Moustier, 1999). Une deuxième la définit comme « une activité localisée à l'intérieur (agriculture intra-urbaine) ou sur les bords (agriculture péri-urbaine) d'une ville, cité ou métropole. Elle produit ou élève, transporte ou distribue une diversité de produits [...], et fait un large appel aux ressources humaines et matérielles [...], produits et services trouvés dans et autour de la ville. A son tour elle offre des ressources humaines et matérielles, des produits et services, principalement à l'espace urbain » (L. Mougeot, 2000). Enfin, selon la FAO (Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)), l'agriculture urbaine se définit comme « l'idée d'une **agriculture tournée vers la ville**, qui utilise des ressources, des déchets et une main d'œuvre de ville ». Dans l'ensemble de ces caractérisations de l'agriculture urbaine revient l'idée d'une agriculture en **lien étroit avec la ville**, par sa localité, par les ressources qu'elle utilise (qu'elles soient humaines ou matérielles) ou encore par les échanges qui existent entre elles-deux (produits et services).

Il revient souvent dans ces définitions la distinction entre une agriculture dans la ville (intra-urbaine) et une agriculture autour de la ville (péri-urbaine), **la localité** étant au cœur de cette division dans la définition de ce qu'est l'agriculture urbaine. Aussi, elles n'occupent pas le même rôle dans la société. Pour ce qui est de **l'agriculture péri-urbaine** (dont nous avons en partie vu l'évolution de l'organisation spatiale dans une précédente partie), au strict sens étymologique, « c'est celle qui se trouve à la périphérie de la ville, quelle que soit la nature de ses systèmes de production. Avec la ville, cette agriculture peut soit n'avoir que des rapports de mitoyenneté, soit entretenir des rapports fonctionnels réciproques. Dans ce dernier cas, elle devient urbaine et c'est ensemble qu'espaces cultivés et espaces bâtis participent au processus d'urbanisation et forment le territoire de la ville » (Fleury. A et Donadieu, 1997). Elle a donc **un rôle ancestral pour les villes** dans son approvisionnement alimentaire puisque servant de premier point de production pour les villes à l'heure où les transports ne permettaient pas encore une production agricole lointaine à celles-ci. Par exemple, l'agriculture périurbaine existe depuis le XVI^{ème} siècle autour de Paris (M. Poulot, 2015). On parle d'agriculture de proximité. Mais son rôle et sa localisation ont évolué, étant aussi

de nos jours un vecteur de développement environnemental des villes et étant considérée comme une réserve foncière pour le développement de nouvelles infrastructures (A. Torre, 2014).

Mais ces définitions ne donnent aucune organisation spatiale de l'agriculture péri-urbaine ce que fait Martin Vanier en nous parlant de **“tiers espace”**. Terme introduit par Jean Viard en 1990, le “tiers espace” est « cet espace mi-urbain mi-rural, c'est-à-dire en somme ni vraiment urbain ni vraiment rural, qui s'est considérablement développé durant les trente ou quarante dernières années sous les vocables de périurbain, suburbain, rurbain etc. » (M. Vanier, 2000) C'est un espace qui tend à garder **ses propres caractéristiques** qui ne sont ni tournées vers la ville, ni vers la campagne et est un des aspects de la ville émergente comme nous l'avons vu précédemment avec Yves Chalas. Cet espace n'est pas complètement dévoué à l'agriculture mais l'activité agricole y prospère grâce à ses dimensions écologiques et patrimoniales et le développement d'initiatives allant dans ce sens comme des fermes pédagogiques, un entretien des paysages : l'agriculture est une des composantes de cet espace péri-urbain (L. Cailly, 2010). Mais du fait de la croissance des villes, cet espace péri-urbain encore occupé par des exploitations agricoles tend à devenir un espace urbain à part entière et cette agriculture aujourd'hui péri-urbaine une agriculture intra-urbaine.

De fait, **les cultures intra-urbaine** sont une tout autre forme de culture en ville, n'ayant ni la même localisation, ni les mêmes fonctions. Mais le **renouveau** récent de ces pratiques agricoles et sa grande diversité d'usages fait qu'il est difficile d'en donner une définition précise autrement que par sa localité (Nous parlons ici des diverses formes de cultures urbaines recensées en milieu urbain et sur lesquelles les avis divergent quant à leur considération comme étant de l'agriculture intra-urbain, un point détaillé ci-dessous). Mais il peut être fait une approche historique de l'apparition de ces cultures en ville. Elles seraient réapparues au cours des années 1970 après avoir totalement disparues de nos villes au milieu du XX^{ème} siècle. En effet, Liz Christy a lancé à New-York le phénomène de *Guerilla gardening* en réaction à la non utilisation de certains espaces urbains laissés en friche par des propriétaires privés : il s'agit d'investir des lieux privés ou publics laissés à l'abandon, sans autorisation préalable, pour en faire des lieux sociaux autour d'une certaine forme d'agriculture. C'est donc une pratique de protestations essentiellement sociales sur l'utilisation des espaces urbains par des actions directes qui se sont développées par la suite un peu partout dans le monde (A. Lagneau, 2015).

Ce ne sont pas les mêmes raisons qui ont amené à avoir des cultures urbaines en France. Dans ce concept de ville durable, « les villes méditerranéennes se sont engagées de plus en plus activement dans la voie de la **“transition écologique”** » (A. Donzel, 2015). Ainsi, malgré que le concept de développement durable se porte sur les volets économique, social et environnemental, il est constaté une **“écologisation”** du concept qui passe notamment par le retour de la nature en ville. Les cultures urbaines sous-toutes ses formes, bien que peu développée par rapport à d'autres formes de nature en ville plus ornementales, font parties de ses composantes apparues sur la dernière décennie. Elles sont implantées dans les villes « en termes de sécurité alimentaire et de développement communautaire, de bien-être des citoyens ou encore d'infrastructures urbaines vertes et productives » (Guitart et al., 2012 ; Mok et al., 2013 dans P. Scherom ; O. Robineau, 2015).

7.2. Les différents visages de l'agriculture intra-urbaine

L'agriculture intra-urbaine n'est pas unique et se décline sous différentes formes, suivant les acteurs qui la pratiquent ou le lieu qui l'accueille, mais aussi suivant les définitions qui lui sont données. Ainsi, il est souvent dit qu'il n'existe pas une seule agriculture urbaine mais bien plusieurs.

Pierre Donadieu fait donc la distinction entre ce que peut être l'agriculture urbaine et ce qu'elle ne peut pas être : « surtout pas un moyen simple de lutter contre la misère et l'exclusion sociale », ce qu'il constate dans les banlieues des villes occidentales (P. Donadieu, 2000). C'est plutôt un moyen de nourrir les citadins et notamment les plus pauvres comme ce qui se fait dans les pays en voie de développement. Pour que l'agriculture soit urbaine, il faut que l'activité agricole fasse « **l'objet d'une utilisation urbaine directe** » (P. Donadieu, idem). L'agriculture loisir ou décorative n'est pas une agriculture urbaine. Ainsi, il considère que les jardins communautaires, les jardins privés, les jardins collectifs ne font pas partie de l'agriculture intra-urbaine, mais que cette dernière ressemble plus à l'agriculture faite pour une production alimentaire nécessaire comme dans les pays en voie de développement. Il y a ici une distinction faite entre les cultures urbaines citées précédemment et l'agriculture intra-urbaine en termes d'exploitations agricoles, dont la gestion est faite par un agriculteur (l'agriculteur est ici appelé par son qualificatif professionnel : il s'agit d'un métier).

Ce mode de pensée n'est pas universel. En effet, d'autres chercheurs considèrent qu'elle peut prendre les formes que Pierre Donadieu rejette comme Jean-Noël Consales dans son ouvrage *Les jardins familiaux marseillais : laboratoires territoriaux d'une agriculture urbaine en Méditerranée* en 2000 ou encore d'autres chercheurs en 2012 qui considèrent l'agriculture urbaine sous l'angle des jardins communautaires pour lesquels « les concepts de justice alimentaire ou sociale sont mobilisés » (Ottman et al., 2012 ; Paddieu, 2012 ; Shepard, 2012 dans P. Scherom ; O. Robineau, 2015).

Pour en revenir aux différentes formes de cultures urbaines, ses spécificités dépendent tout d'abord du lieu qu'elle occupe. En ville, cela peut aller du simple jardin aux friches en passant par les murs, les toits, les dalles de parking, les champs, les sites industriels... Il semble qu'il est possible de mettre en place des cultures en ville à peu près n'importe où. Mais ces différents endroits et leurs spécificités vont imposer d'une certaine manière le type de culture qui va être fait. Ainsi, il **existe trois types de cultures en ville** : les cultures en pleine terre sur des surfaces de plus en plus rare (espaces laissés à l'abandon) et qui du fait de la pression foncière ont du mal à durer dans le temps (c'est cette forme qui prend généralement le terme d'exploitation agricole), les cultures low-tech hors-sols qui utilisent des déchets de villes pour la production et les cultures high-tech qui utilisent des techniques coûteuses pour avoir une rentabilité de production sur des surfaces hors-sols (A.C. Daniel, 2015). La question est de savoir si ces techniques sont adaptées au système de ville (C. Aubry, 2015).

De fait, nombreuses vont être les productions engendrées par les terres cultivées en milieu urbain, que ce soit des cultures ou de l'élevage. Comme le nombre d'acteurs différents qui la pratiquent. Il y a les habitants, les associations, les agriculteurs ou encore les services techniques de la ville (C. Aubry, 2015).

Bien que Pierre Donadieu ne considère pas toutes les formes de pratiques agricoles comme de l'agriculture intra-urbaine, nous faisons ici le détail de ces différentes formes de cultures en villes et de leurs différents usages :

- Les jardins privés : c'est une pratique qui existe depuis tous temps en ville, avec des jardins accolés aux habitations. Ils se retrouvent donc disséminés un peu partout en ville, mais avec une plus forte présence en banlieue et en périphérie du fait du développement de la maison individuelle.
- Les jardins ouvriers et familiaux : apparus à la fin du XIX^{ème} siècle sous le nom de jardins ouvriers (puisque'ayant le but social de faire sortir les ouvriers de leurs lieux de vie), ce sont des jardins loués par des collectivités pour un but non lucratif

servant à être cultivés par des propriétaires privés pour leur consommation personnelle. Ces propriétaires privés doivent répondre à certains critères de proximité et d'ordre social pour obtenir une parcelle. La demande est pour ces parcelles est plus forte que l'offre et il faut parfois des années avant d'obtenir une terre. Ce sont donc plusieurs petites parcelles juxtaposées les unes aux autres sur une même localité, principalement en banlieue ou en périphérie de la ville. Le fait qu'ils aient été initialement créés pour échapper au quotidien industriel que supportait les ouvriers suppose qu'ils aient été aménagés à l'extérieur des villes.

- Les jardins collectifs et les jardins d'insertion : ces jardins ont été mis en place pour initier une cohésion sociale et un usage de jardins pour des personnes en difficulté sociale ou professionnelle. Des études montrent que ces jardins d'insertion se sont implantés à proximité de zones d'habitats sociaux comme il peut s'en trouver en banlieue.
- Les jardins partagés : des jardins qui sont cultivés collectivement par des personnes bénévoles pour une consommation personnelle et un rapprochement social. Ce sont des espaces urbains appartenant à des collectivités et gérés par des habitants ou des associations citoyennes.

Par ces différents exemples, le constat qui peut être fait est celui que la culture en ville, et notamment pour les exploitations agricoles, peut se retrouver sur les couronnes extérieures de la ville comme dans les banlieues mais il en existe finalement peu dans les centres-villes.

Le but de ces cultures urbaines n'est pas le même suivant les acteurs et le lieu de pratique. Il peut être marchand et donc avoir une vocation à être rentable, il peut être non marchand et ne servir qu'à une production familiale et un vecteur social, ou encore le but peut être mixte et servir de vecteur social tout en ayant une production à but lucratif pour les exploitants. Mais même si toutes les productions n'ont pas un but lucratif, le potentiel de cette filière agricole en milieu urbain est important, notamment sur l'approvisionnement alimentaire (Pourias et al, 2012 ; Gittleman et al., 2012).

Il y a donc différentes formes de cultures en milieu urbain qui ne jouent pas le même rôle dans nos villes suivant les acteurs, le lieu et la technique de production. Elles ont donc plusieurs fonctions dans le développement des villes d'aujourd'hui. Maintenant exposées dans sa totalité, il est important d'être clair sur ce que nous considérons ici comme étant de l'agriculture intra-urbaine et ce qui ne l'est pas afin de poursuivre notre réflexion. Ainsi, tous les points de vue exposés ci-dessus s'accordent à dire que les exploitations agricoles, bien que rares en milieu urbain, peuvent être considérées comme de l'agriculture intra-urbaine en fonction de leurs localités.

Pour ce qui est des autres formes de cultures urbaines comme les jardins collectifs, les jardins partagés ou encore les fermes pédagogiques, nous prenons le parti de les considérer comme étant aussi de l'agriculture intra-urbaine si l'on s'en tient à la stricte sémantique : « ensemble des activités développées par l'homme, dans un milieu biologique et socio-économique donné, pour obtenir les produits végétaux et animaux qui lui sont utiles, en particulier ceux destinés à son alimentation » (Dictionnaire Larousse), définition à laquelle ces cultures répondent totalement couplée avec le fait qu'elles se font en ville. Il va maintenant falloir déterminer s'il est important de

garder l'ensemble de ces formes dans notre travail de recherche ou s'il doit être plus spécifique à une partie de ces agricultures intra-urbaines.

7.3. Des usages aux multiples vertus

Les différents acteurs qui pratiquent ou promeuvent l'agriculture intra-urbaine lui confèrent **différentes fonctions utiles à la ville**. Qu'elles soient d'ordre environnementales, économiques, sociales ou encore alimentaires, ces différentes fonctions s'inscrivent dans cette grande notion de développement durable ou plus précisément de ville durable.

La fonction qui revient toujours au premier plan est celle de **la proximité alimentaire**, entre la production et la consommation. C'est notamment le cas des villes dans les pays en voie de développement qui ont développé ce type d'agriculture pour lutter contre les problèmes alimentaires (P. Donadieu). Dans ces pays où il est difficile d'approvisionner les villes depuis le milieu rural, elle permet de combler les manques de production mais aussi de diversifier cette dernière (C. Aubry, MH. Dabat, JY. Ramanamidonana). Dans ces villes, l'agriculture se retrouve **jusqu'à l'hyper-centre urbain**. L'agriculture intra-urbaine se retrouve aussi dans les villes des pays développés mais n'a pas la même vocation primaire que dans les pays du Sud. Le mouvement des Incroyables Comestibles le prouve : les différents terrains qui ont été utilisés pour de l'agriculture intra-urbaine dans la ville de Todmorden en Angleterre, là où le mouvement est né, ne l'ont pas été pour pallier le manque de production extérieur mais plus pour un changement de vie. Dans cette « ville en transition », cette production « vise à relocaliser une partie de l'économie locale avec la création d'une monnaie locale [...]. Cette monnaie locale devient alors un véritable outil de résilience territoriale » (J. Roig, 2015 / C. Dion ; M. Laurent, 2015). La ville de Todmorden est de fait un véritable exemple dans la réutilisation des friches et des interstices de la ville.



Figure 7-1 : Agriculture intra-urbaine suivant le mouvement des Incroyables Comestibles (Albi) - <http://incroyablescomestiblescastres.blogspot.fr/2013/12/les-premieres-villes-comestibles.html>

Mais d'une manière générale dans les pays développés, la réintroduction de l'agriculture en ville a plus une vocation de **bien-être pour ses habitants**, ou bien de conservation d'espaces agricoles pour des raisons urbanistiques dans les politiques publiques (P. Donadieu, 2015). Il n'y a donc pas une volonté de recomposition de l'espace urbain par l'agriculture mais plutôt lui donner **une utilité sociale** ou une reconversion temporaire d'espaces inutilisés. Ce bien-être se symbolise par l'usage des jardins privés ou des jardins familiaux mais à l'échelle de la société, ils peuvent aussi être vus comme des connecteurs sociaux.



Figure 7-2 : Ferme pédagogique (Lille) synonyme de vecteur social - <http://www.newslocker.com/fr-fr/region/lille/-lille-parcs-cimetieres-zoo-et-ferme-pdagogique-ferms-jusque-la-voix-du-nord/>



Figure 7-3 : Le sens de l'humus (Montreuil) - <http://www.jardinons-ensemble.org/spip.php?article250>

De nombreux projets peuvent être cités en exemple pour cette vocation : les jardins de Miraflores à Séville, le jardin partagé Plaisir d'Adélaïde à Orléans, le sens de l'Humus à Montreuil (jardin solidaire qui accueille des personnes en difficulté et propose notamment des formations en permaculture, en compost, en semences...) ou encore une ferme pédagogique à Lille gérée par Marcel Dehin. A travers ces différents projets gérés par des associations, des collectivités ou par les habitants eux-mêmes, se retrouvent des notions d'agriculture loisir, d'éducation, de sensibilisation et de formation, de réinsertion professionnelle, de mixité sociale. Ils ont donc un impact sur la société urbaine telle qu'on la connaît aujourd'hui.

La réintroduction d'espaces verts dans une volonté de **continuités écologiques** dans les villes est au cœur même des politiques publiques et des documents d'urbanisme de ces dernières années. La notion occidentale de trame verte et bleue se retrouve même dans les politiques des villes d'Afrique (O. Robineau, P. Dugue, C.T. Soulard, 2015). L'agriculture intra-urbaine peut aider à la construction de ces continuités écologiques en complétant la diversité des espaces verts en ville. Elle pourrait même être « le principal ambassadeur du **partage de l'espace urbain** » (M. Zucca, 2015). Mais pour cela, il faut tendre vers une cohérence écologique des espaces naturels en milieu urbain. Toutes les espèces ne peuvent pas se cultiver de manière optimale en ville. Et l'idéal dans cette perspective écologique d'agriculture en ville serait d'arriver à de **la permaculture**, sans intervention humaine. Et puis cette agriculture intra-urbaine peut aussi servir dans la réutilisation de nos déchets urbains. C'est le cas de la ville de Dakar qui a réutilisé ses PRO (déchets solides) pour la production maraîchère de la ville (M. N'Dienor, 2015). Enfin, l'agriculture intra-urbaine peut **participer aux fonctions biologiques de la ville**, dans la diversité des cultures et la richesse des sols. Il faut tout de même faire attention au risque de pollution des sols par des pesticides et les problèmes sanitaires pouvant être engendrés par la réutilisation des déchets (M. Zucca, 2015).

L'économie de l'agriculture urbaine est souvent **un sujet sensible**. La rentabilité des parcelles agricoles en milieu urbain face à la pression foncière est un enjeu majeur de la préservation de cette activité dans le milieu urbain (P. Donadieu, 2003). Mais comme dans le cas des Incroyables Comestibles, elle peut être initiatrice d'une économie locale qui remet en cause le modèle capitaliste des sociétés actuelles porté sur des marchés extérieurs : l'agriculture urbaine est tournée vers la ville mais aussi vers le développement international par l'exportation de ses produits. Par ces circuits courts, elle peut être génératrice d'emplois dans les collectivités locales gérant ces terres ou pour des agriculteurs qui auraient la possibilité de les exploiter.

Ainsi, « l'agriculture urbaine a donc un rôle à jouer en s'intégrant dans une logique d'occupation partagée du territoire et de **bouclage des flux** (utilisation des déchets de la ville par l'agriculture qui produit des denrées consommées par la ville) sachant que les acteurs ne devront pas négliger les enjeux sanitaires qui y sont associés. Enfin, elle participe pleinement au renforcement de la diversité écologique et sociologique de villes qui ont longtemps été monofonctionnelles et minérales » (S. Barles, 2015). Cela résume bien les rôles de l'agriculture intra-urbaine dans les villes de demain. « Sa multifonctionnalité est un atout » : elle apporte une production alimentaire à la ville, une réutilisation de ses déchets, une qualité et une diversité des paysages urbains, des lieux de cohésion sociale... (C. Aubry, 2013).

7.4. Comment est envisagée l'agriculture intra-urbaine dans la planification urbaine d'aujourd'hui ?

Maintenant que cette pratique est de plus en plus répandue et met en avant une nouvelle facette que peut prendre le développement de la ville durable, il est intéressant de voir comment les projets qui l'utilisent se construisent et se mettent en place au sein des villes.

Les nombreuses formes de l'agriculture intra-urbaine qu'elle prend aujourd'hui montrent qu'elle est de plus en plus organisée. Avant projetée par **les associations et les actions citoyennes**, elle est aujourd'hui encadrée dans certains cas à l'échelle de la collectivité. C'est le cas par exemple de l'agglomération bordelaise qui a créé une plateforme permettant « d'informer sur l'actualité de l'agriculture urbaine présente sur le territoire mais aussi d'identifier, au travers de différents outils, les besoins en infrastructures alimentaires et leur cohérence territoriale afin de déterminer l'élaboration et la faisabilité d'un système alimentaire de proximité adapté à la métropole bordelaise » (H. Poulon, créatrice de RES'A.U. sur Bordeaux). Il y a aussi la ville de Montreuil qui compte, en 2016, trente jardins partagés qui doivent dans leur utilisation respecter une charte soumise par la collectivité. Ce phénomène initialement social (bottom-up) se révèle dans certains cas comme une nouvelle approche de la construction de la ville par les élus.

Ce nombre d'actions en faveur de l'agriculture urbaine est encore trop faible selon certains. Pourtant, « l'irruption de l'agriculture dans la cité nous apparaît de prime abord comme **une rupture fondamentale dans notre façon de concevoir la ville**, mais aussi l'agriculture, l'agriculteur lui-même et la campagne » (A. Poupart, 2011). Il existe des leviers d'actions pour refonder la conception des villes et aller vers cette réintroduction de l'agriculture en ville. Cela passe notamment par le zonage des plans locaux d'urbanisme qui permettent **la répartition de l'usage des sols** d'une commune. Il est ainsi possible de réserver certaines zones à un usage agricole ou en protéger d'autres comme cela se fait pour les zones naturelles. Il est aussi possible pour les communes d'acquérir du foncier à cet usage agricole ou encore de faire en sorte que les friches urbaines soient utilisées à cet usage en attendant une autre utilisation. Des villes ont donc mis en place des politiques allant dans ce sens comme Toulouse qui dès 1976 a mis jusqu'à 1000 hectares de terres en régie agricole afin de **garder une activité agricole proche ou dans la ville** et gérer aussi son développement urbain (C. Poilot, 2015).

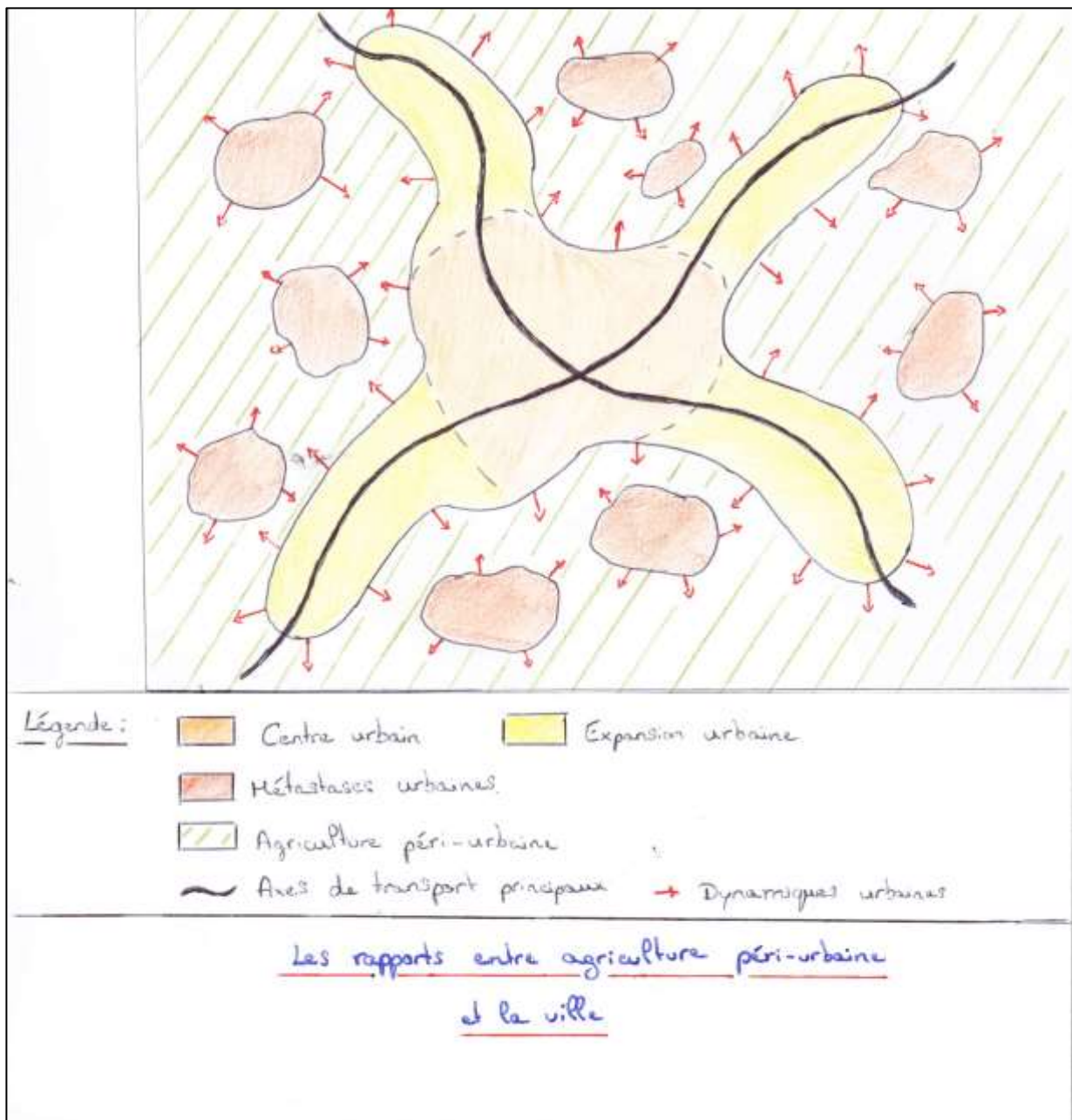
Ainsi, l'agriculture dite « intra-urbaine » n'est pas la même suivant le point de vue des différents chercheurs cités précédemment. Elle adopte donc différentes formes, allant de la simple exploitation agricole gérée par un agriculteur (avec une nécessaire rentabilité) à de la culture hors-sol en passant par les jardins familiaux ou les jardins collectifs. Toutes ces formes s'accordent sur l'utilité qu'elles peuvent avoir pour la ville : au-delà de l'utilité alimentaire, ces espaces ont des vertus écologiques, sociales et parfois même économiques, sans oublier les qualités paysagères qu'ils apportent à la ville.

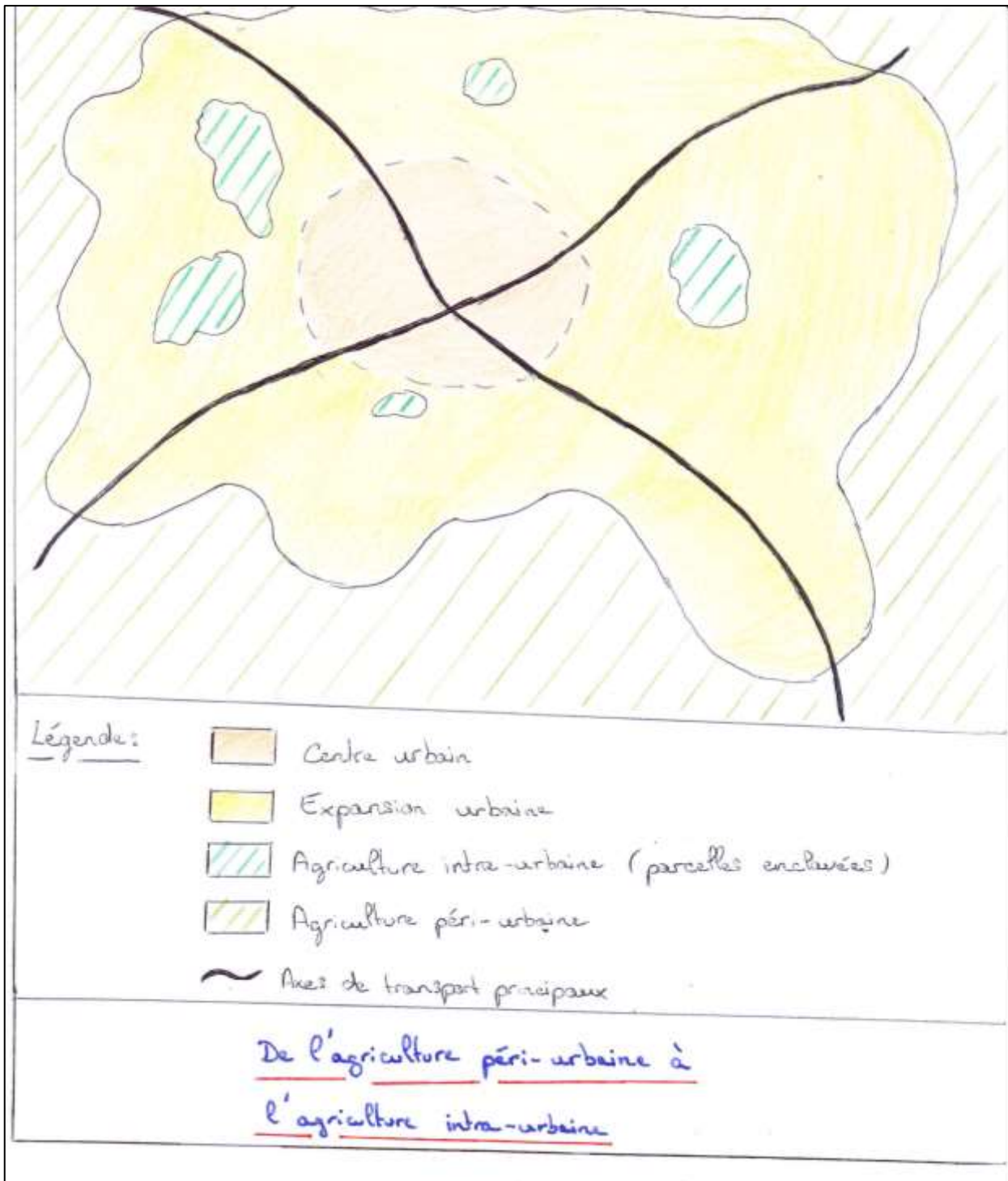
Mais pour notre sujet, le critère de choix qui est important pour l'agriculture intra-urbaine est le critère spatial car c'est lui qui entre en conflit avec d'autres manières de concevoir la ville. Et à ce titre, il n'y a pas que la forme d'exploitation agricole, celle que considère Pierre Donadieu comme étant « l'unique » forme d'agriculture intra-urbaine, qui peut être consommatrice d'espaces urbains. En effet, bien que ce soit celle qui en consommerait le plus, l'ensemble des productions agricoles au sol peut consommer de l'espace urbain. Bien qu'elles n'engagent pas les mêmes

problématiques sur les formes spatiales de la ville et sur la manière de concevoir celle-ci, puisque pouvant se cantonner à des espaces plus restreints, elles font partie intégrante de notre sujet d'analyse. De fait, nous faisons le choix de considérer toutes les productions végétales en ville comme étant de l'agriculture intra-urbaine dans leurs impacts sur les formes spatiales de la ville. Nous faisons aussi le choix de redéfinir l'agriculture intra-urbaine par cette appellation de productions pour plus végétales de précision et de compréhension. Mais les exploitations gardent une place importante dans cet ensemble de productions. Dans les outils pour concevoir la ville, c'est elle qui joue un des rôles les plus importants au sein des différentes formes d'agriculture intra-urbaine. La question est donc de savoir si les productions végétales sont à leur place en ville et si elles ne vont pas à l'encontre de son développement, malgré les vertus qui lui sont accordées ?

Aussi, il faut savoir si l'on considère l'espace péri-urbain et donc l'agriculture périurbaine comme une future partie prenante de l'agriculture intra-urbaine. En effet, nous avons pu voir que dans le développement des villes et sur l'analyse de ce que Martin Vanier appelle le tiers-espace certains espaces agricoles se retrouvent dans les interstices des agglomérations, avec le développement de "métastases urbaines" autour d'un noyau urbain. Cet espace est encore aujourd'hui considéré comme périurbain dans cette réflexion mais il tend à devenir urbain. Ainsi, certains espaces agricoles enclavés dans ce tissu urbain pourraient devenir de l'agriculture intra-urbaine et donc répondre aux mêmes problématiques que nous étudions. De plus, ces espaces subissent déjà les dynamiques du développement des villes. Ils établissent déjà le lien entre l'agriculture et la ville en termes de formes spatiales et d'enjeux sur le « comment faire la ville ? ». Ainsi, nous faisons le choix de considérer ces espaces périurbains comme de futurs espaces intra-urbains et de les inclure dans notre réflexion.

Sur les deux cartes qui suivent, il est représenté l'évolution possible des espaces agricoles péri-urbains aujourd'hui à proximité et finalement en dehors des villes, mais qui pourraient devenir avec le développement des villes enclavés dans celles-ci.





8. Des contradictions dans le développement des villes d'aujourd'hui

Tableau 8-1 : La comparaison de la ville compacte et de l'agriculture intra-urbaine sur les critères de la ville durable

	Ville durable	
	Points positifs	Points négatifs
Ville compacte	• Ville dense qui limite l'étalement urbain • Une mobilité par modes doux et transport en commun facilitée • Espaces fonctionnels et organisés (Zones d'activités, logements...)	• Séparation entre la ville et la nature • Congestion qui génère de la pollution • Perte en qualité de vie et gentrification
Agriculture intra-urbaine	• Multifonctionnelle (écologique, sociale, économique) • Limite l'empreinte écologique des villes (circuits courts et approvisionnement alimentaire de proximité) • Diversifie les espaces et remet de la nature en ville • Esthétisme	• Limite la densification des villes et le développement d'infrastructures urbaines • Favorise plus l'étalement urbain que la ville compacte

A partir de l'étude de notre sujet, nous avons pu voir la relation entre le modèle de ville compacte et l'agriculture intra-urbaine dans le développement des villes d'aujourd'hui. En effet, ces deux notions proposent chacune un développement de la ville différent : la première prône la ville dense avec un « rendement maximal » de l'espace urbain qui permet de rapprocher les lieux de vie et ainsi de limiter les déplacements et de favoriser l'usage des modes doux et des transports en commun. La deuxième veut diversifier les espaces de la ville par l'agriculture en disant que cette pratique en ville a de multiples vertus pour celle-ci et permet de limiter son empreinte écologique tout en lui redonnant un certain esthétisme.

Ainsi, malgré des leviers d'action différents, ces deux notions s'inscrivent dans le concept récent à l'échelle de l'urbanisme de ville durable. Cette dernière définit différents critères pour lesquels des réponses sont apportées par les deux modèles de ville compacte et d'agriculture intra-urbaine, avec pour chacun des défauts recensés. Mais ces critères n'avancent pas une organisation spatiale type pour la ville durable. Cette conception de la ville n'est pas figée et son évolution

dépend des idées qui y sont introduites. De fait, les deux modèles étudiés répondant à certains des critères font partie de ces idées qui proposent pour la ville durable deux organisations spatiales différentes qui entrent en contradiction l'une envers l'autre.

Donc, à partir des critères de la ville durable, l'agriculture intra-urbaine arrive-t-elle à se faire une place dans le développement des villes d'aujourd'hui ?

Dans les travaux que nous allons effectuer par la suite, nous allons tenter de répondre à cette problématique par la formulation d'une hypothèse et de sa réponse. Le but est de donner des éléments de réponse à celle-ci qui pourront servir de support à d'autres travaux dans la droite lignée de celui-ci.

Partie 2

Introduction

Le sujet initial que nous avons choisi s'intitule "Agriculture intra-urbaine et modèle de ville compacte". Pour comprendre le sujet et voir quelle direction il allait donner à notre travail, nous avons commencé par définir les termes qui le composent et ainsi voir l'intérêt de leur association. Il s'avère que ces deux termes d'agriculture intra-urbaine et de modèle de ville compacte font partie de conceptions de la ville qui diffèrent. Nous sommes donc revenus aux prémices de ces conceptions de la ville, c'est à dire aux utopies urbaines du XVIème siècle à nos jours. Nous avons pu voir comment celles-ci ont évolué et comment s'y sont introduites les notions de ville compacte et d'agriculture intra-urbaine.

Aujourd'hui, le concept de ville qui prédomine est le concept de ville durable. Il définit non pas un modèle de ville morphologique mais divers critères à respecter pour rendre la ville plus durable. Mais cette flexibilité du concept composé de différents critères amène à ce que ces critères entrent en contradiction les uns avec les autres. C'est le cas de l'agriculture intra-urbaine et du modèle de ville compacte : le premier demande dans certains cas d'avoir des espaces non bâtis pour faire de l'agriculture à l'intérieur de la ville, l'autre d'avoir une ville plus dense et moins consommatrice d'espaces.

Mais par rapport aux villes compactes, dans cette évolution des concepts de villes, l'agriculture intra-urbaine est une notion beaucoup plus contemporaine et qui doit se faire une place dans des villes historiquement compactes. La problématique que nous avons émise est donc la suivante : **A partir des critères de la ville durable, l'agriculture intra-urbaine arrive-t-elle à se faire une place dans le développement des villes d'aujourd'hui ?**

Pour répondre à cette question, nous avons pris l'initiative de réaliser différents entretiens avec des acteurs du territoire en lien avec cette thématique et sur un terrain d'études que nous allons définir. Nous pourrons ainsi voir si le concept d'agriculture intra-urbaine a aujourd'hui sa place dans le développement des villes, s'il prend de plus en plus de place ou au contraire s'il est exclu des visions et des volontés politiques qui conduisent au développement urbain.

Hypothèse

La problématique que nous avons ciblée concerne donc une opposition entre la ville compacte, que nous pensons être le modèle dominant des villes d'aujourd'hui dans **ses formes spatiales**, et l'agriculture intra-urbaine sur les critères de la ville durable. Dans cette conception des villes, le modèle de ville compacte repose sur un critère de densité forte qui laisse finalement peu d'espaces ouverts permettant l'implantation ou la fixation d'exploitations agricoles dans le milieu urbain. Le peu d'espaces ouverts qui restent sont réservés au développement de différentes infrastructures urbaines, entrant en conflit avec **la pérennité d'espaces agricoles** sur ce territoire et de leur utilité. Cela revient à dire aussi que ce levier d'action pour réintroduire de la nature en ville est trop consommateur d'espaces pour permettre une densification de la ville suivant le modèle de ville compacte et respectant l'un des critères de la ville durable.

A l'inverse, les espaces agricoles répondent aussi à des critères de la ville durable en proposant notamment **de nouveaux espaces verts écartés aujourd'hui des espaces urbains** et permettant d'avoir une diversité d'espaces accentuée et une ramification des corridors écologiques souhaités notamment dans les SCoT des agglomérations françaises en plus d'autres vertus citées précédemment.

Dans le concept de ville contemporaine que tente de développer les critères de la ville durable, nous nous retrouvons face à des contradictions entre des espaces naturels en ville tels que les exploitations agricoles et une ville densifiée laissant très peu d'espaces ouverts. Le constat qui est fait sur les villes d'aujourd'hui est qu'elles se densifient et laissent de moins en moins de vides dans ses interstices, l'hypothèse que nous avons donc formulée est la suivante : **Les acteurs du territoire, dans leur conception de la ville et dans leurs actions, ne permettent qu'à de l'agriculture hors-sol ou interstitielle d'exister en ville.**

En effet, nous nous concentrons ici uniquement sur le point de vue et les actions des acteurs du territoire qui jouent de cette contradiction. Aussi, dans le fait que nous considérons l'ensemble des productions végétales en ville dans notre sujet, il est possible dans la suite de notre travail que nos résultats portent sur une divergence au sein de cette hypothèse, à savoir que certaines productions végétales vont pouvoir s'implanter en milieu urbain facilement et d'autres non. Il s'agira alors de déterminer dans la conception des villes d'aujourd'hui par les acteurs du territoire quels sont les espaces agricoles promus et quels sont ceux qui sont dévalorisés.

1. Précision de l'objet de recherche

Pour répondre à cette hypothèse, nous nous baserons sur des entretiens avec différents acteurs du territoire ainsi que sur les constats que nous ferons sur le territoire d'études (territoire que nous préciserons ci-après) et donc ce que pourront nous dire les acteurs sur les constats que nous ferons. En effet, nous nous focalisons uniquement sur **leur point de vue lié à la vision de la ville**, conceptuelle ou concrétisée par des projets urbains, et de **la place de l'agriculture** comme nous avons pu la définir dans celle-ci. Tout le travail qui a été réalisé précédemment permet d'avoir les différentes conceptions de la ville qui ont existé, de voir quelles sont celles en vogue actuellement et donc la place de l'agriculture dans celles-ci. Ces références pourront donc être comparées à celles des acteurs rencontrés et voir ainsi les différences et les similarités qui existent avec leurs points de vue.

Il s'agit de voir ce que proposent les aménageurs et les élus locaux en termes d'intégration de l'agriculture intra-urbaine et si l'agriculture intra-urbaine est une idée qui s'inscrit dans la conception de la ville d'aujourd'hui et comment elle s'y inscrit ou si cette idée est totalement exclue de la réflexion de ces acteurs. Il faut voir aussi **les usages qui existent sur certains espaces entre l'agriculture et le bâti** par exemple, et ainsi voir s'ils correspondent à la vision qui est donnée du territoire par les acteurs interviewés ou s'ils sont remis en cause.

Mais à travers ces entretiens, il s'agira aussi de déterminer **les relations entre les différents acteurs du territoire**. Il est possible que certains de ces acteurs soient par exemple exclus de ce jeu d'acteurs ou encore que la conception et la fabrication de la ville d'aujourd'hui ne viennent que du point de vue d'une minorité des acteurs du territoire, ne prenant pas en compte celui des autres acteurs. La méthode pour ce travail est détaillée dans le protocole de recherche ci-dessous.

2. Protocole de recherche

Le premier semestre est consacré à l'état de l'art, à la compréhension du sujet ainsi qu'à la formulation d'une problématique et d'une hypothèse orientée sur cette dernière. La deuxième phase de ce projet consiste en la mise en place d'**une méthode de collecte et d'analyse de données** pour répondre à cette dernière. Celle-ci va donc être détaillée dans le protocole de recherche présenté ci-après.

Pour sa réalisation, nous souhaitons maintenant rencontrer des élus, des ingénieurs et des techniciens en charge de la planification territoriale et de l'élaboration des documents d'urbanisme définissant la vision qui est donnée au développement d'une ville, mais aussi des membres d'associations, des agriculteurs, des promoteurs immobiliers et d'autres acteurs du territoire afin de connaître leurs points de vue sur les thématiques évoquées précédemment et puisqu'ils peuvent avoir aussi une influence sur cette vision du territoire et sur son implémentation, et ainsi établir une réflexion nous permettant de valider ou non notre hypothèse de départ. La diversité des personnes interviewées, n'ayant pas les mêmes rôles ni les mêmes objectifs sur le sujet qui nous concerne, permettra de faire ce travail de réflexion de manière aboutie.

Pour ce faire, nous allons réaliser **un questionnaire semi-directif** à utiliser lors de ces entretiens, nous permettant d'avoir des questions orientées sur les problématiques que nous avons ciblées (pour garder une certaine efficacité dans le discours) tout en laissant de la liberté d'expression pour la personne interviewée. Il est possible de compléter ces interviews par **des constats faits sur différents terrains d'études** où le lien que nous avons établi entre l'agriculture intra-urbaine et le modèle de ville compacte est visible. Ces constats peuvent en effet être les témoins d'une vision de la ville avec par exemple l'urbanisation et la densification de la ville dans ses interstices ou au contraire le fait de laisser de la place à la nature en ville ou encore à l'agriculture.

A partir de cela, nous pourrions faire la synthèse des différents points de vue des personnes interviewées et apporter des réponses à l'hypothèse formulée et donc à la problématique initiale et ainsi finaliser notre travail.

2.1. Définition de l'échelle d'étude

Afin de pouvoir définir les différents acteurs qu'il nous semble utile de rencontrer, il faut dans un premier temps définir **l'échelle du territoire d'étude** sur lequel l'implication de ces acteurs devra se porter. Ainsi, notre travail se porte essentiellement sur **le milieu urbain**, avec la confrontation pour celui-ci entre différentes manières de concevoir la ville. Il est donc important de reprendre cette même échelle de ville pour les entretiens d'acteurs. Pour des raisons pratiques, cette échelle va se délimiter sur le territoire tourangeau mais elle reste tout de même pertinente car les cas d'études qui y seront présents seront contrastés : entre une ville très dense où il existe peu d'espaces non urbanisés ou une ville moins dense qui doit se poser la question de son développement urbain, nous pensons que nous pourrions recueillir différentes conceptions de la ville qui correspondent aux territoires sur lesquels les acteurs interviewés ont une influence.

Mais, comme les différentes utopies urbaines étudiées, les modèles de ville ou encore l'agriculture, les villes ont aussi évolué au cours du temps et n'ont plus les mêmes dimensions, dépassant les limites administratives établies. De fait, il existe d'autres manières de définir la ville d'aujourd'hui d'un point de vue morphologique et démographique. Dans notre cas, la ville se définit principalement par **ses continuités urbaines**. La définition qui correspond le mieux à ce qualificatif est celle d'unité urbaine dont l'INSEE nous donne une définition (13/10/2016) : « La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle **unité urbaine** une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants ».

De cette définition géomorphologique, l'INSEE passe à une définition administrative, permettant de donner une forme concrète à ces continuités urbaines : « Si l'unité urbaine se situe sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée agglomération multi communale ». Ici, le terme agglomération permet de bien définir l'échelle d'étude.

En effet, pour le territoire tourangeau, il s'y retrouve une agglomération intercommunale se rapportant à son organisation administrative qu'est la communauté d'agglomération. Selon sa définition c'est « un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) qui, à la date de sa création, regroupe plusieurs communes formant un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave. Elle doit, en outre, être constituée autour d'une ou plusieurs communes ayant plus de 15 000 habitants ». Cela correspond au cas tourangeau dont la communauté d'agglomération accueille une population de plus de 295 000 habitants au 1^{er} janvier 2014.

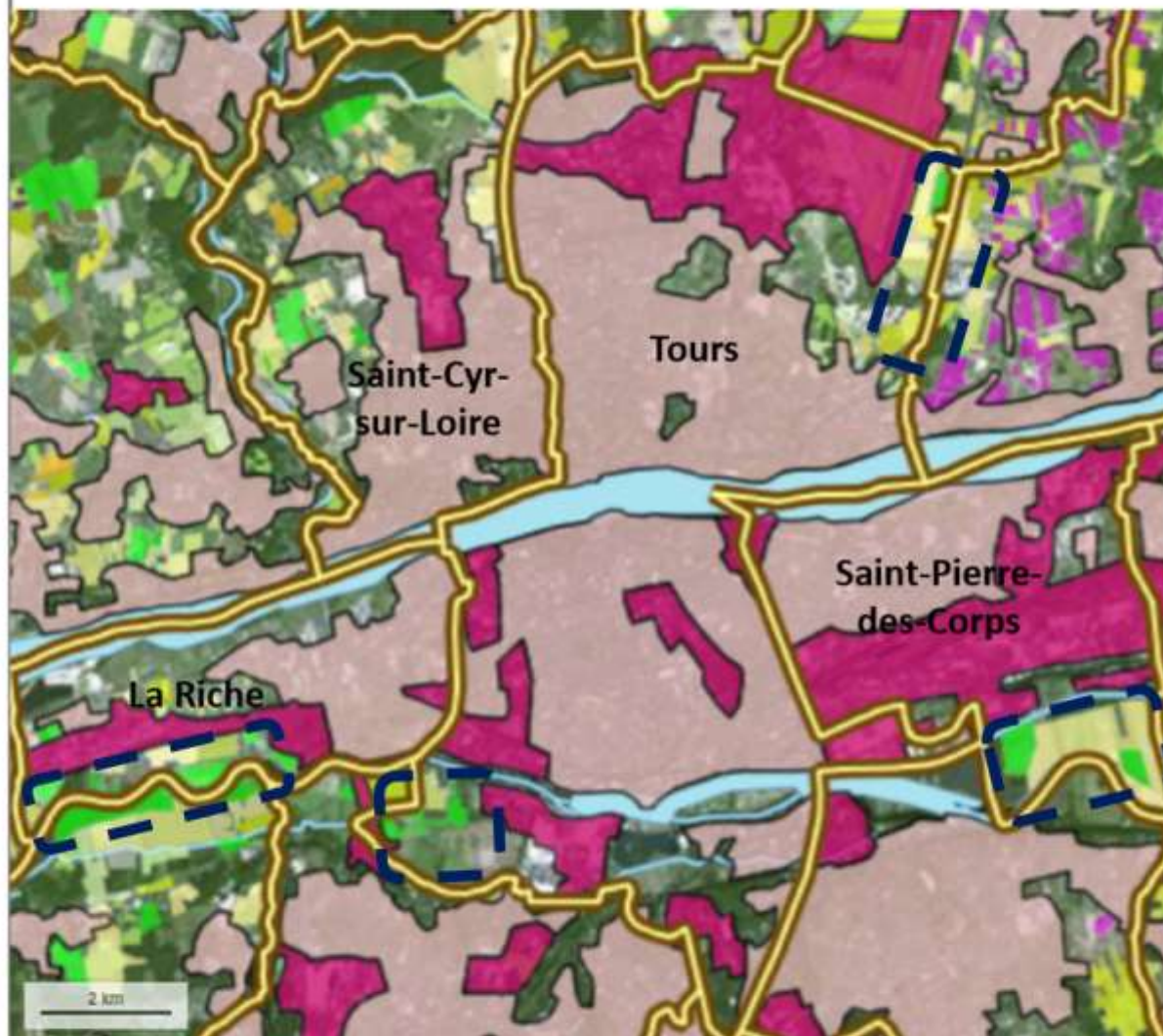


Figure 10-1 : Communauté d'agglomération Tour(s)plus - <http://www.agglo-tours.fr/>

Sur cette carte est donc représenté la communauté d'agglomération de la ville de Tours. Celle-ci est composée de vingt-deux communes. Elles se sont réunies afin de permettre la réalisation de projets structurants à l'échelle de l'agglomération. Mais sur ce territoire tourangeau il faut encore réduire l'échelle d'étude qui permette de cibler des communes portant des zones d'intérêt précis pour notre sujet, en termes de spatialité de la ville. **Ces communes doivent être contrastées** dans leurs problématiques de territoire, à savoir des communes avec plus ou moins d'espaces où pourrait se présenter ce conflit entre urbanisation et agriculture, et ainsi d'avoir différents cas d'études qui permettraient de voir s'il y a des différences dans le discours des acteurs du territoire sur ceux-ci.

Ainsi nous avons besoin de réduire le territoire d'études sur des communes qui présentent un intérêt au niveau de ce conflit entre agriculture urbaine et densification de la ville. Pour ce faire, nous allons utiliser les cartes ci-dessous représentant les espaces agricoles et le bâti sur ce territoire.

Répartition des espaces

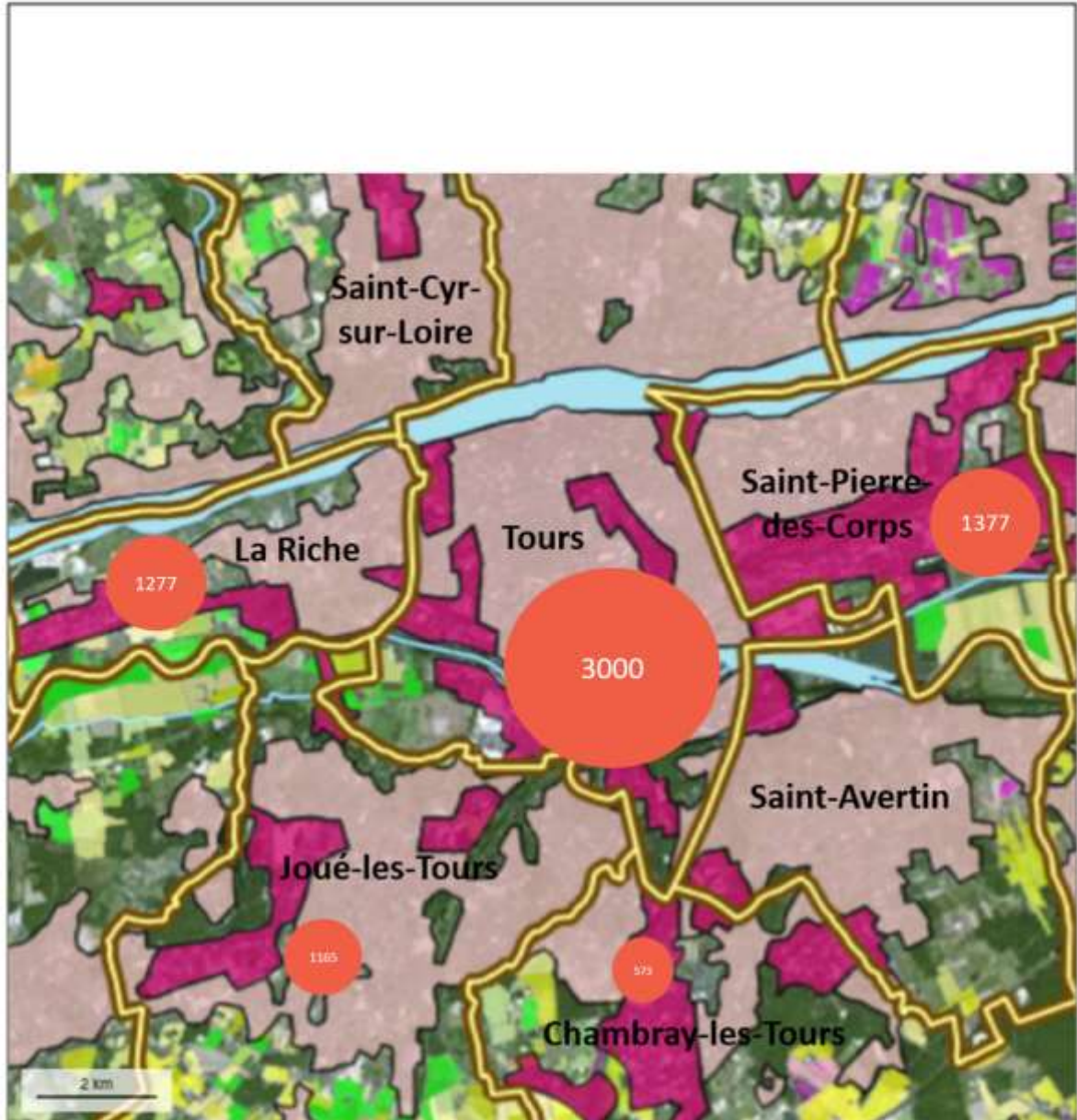
© IGN 2016 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legalesLongitude : 0° 45' 14" E
Latitude : 47° 23' 07" N

On retrouve sur cette carte les zones bâties, les espaces agricoles et les limites administratives des communes sur lesquelles nous allons travailler.

Légende :

Parcelles agricoles urbaines ou périurbaines d'intérêt

Répartition des espaces

© IGN 2016 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales
Longitude : 0° 45' 18" E
Latitude : 47° 21' 46" N

On retrouve sur cette carte les zones bâties, les espaces agricoles et les limites administratives des communes sur lesquelles nous allons travailler.

Légende :



Densité démographique des communes

Nous avons ici deux points de vue des communes qui nous intéressent pour l'étude à réaliser. Nous constatons premièrement qu'il existe très peu d'espaces agricoles sur la commune de Tours au sens de champs agricoles. En effet, il en existe quelques parcelles au Sud-Ouest jointes avec la ville de La Riche ainsi qu'au Nord-Est. La densité de la ville au centre ne semble pas permettre d'y introduire de l'agriculture comme sur les limites de la ville : cette densité est de 3926 hab./km² (INSEE 2014) ce qui la place très nettement au-dessus des autres communes de l'agglomération qui ne dépassent pas les 1500 hab./km². Les enjeux au niveau du développement urbain vont donc être différents : Tours garde-t-elle, par exemple, des espaces agricoles et naturels sur la commune en laissant le développement urbain aux autres communes de l'agglomération ou au contraire continue-t-elle de se développer sur les terrains encore non bâtis ?

D'autres communes ayant une densité plus faible et une répartition du bâti plus éparse sont aussi intéressantes à étudier afin d'avoir un contraste et des problématiques différentes dans les cas d'études. C'est le cas des communes comme Saint-Pierre-des-Corps (1377 hab./km²) ou encore La Riche (1277 hab./km²) avec des espaces agricoles qui pourraient subir des pressions à cause de l'expansion de la ville et qui se retrouvent en limites des continuités urbaines. Il s'agit de voir pour ces villes si les actions et les décisions prises sur notre thématique sont différentes que celles de la ville de Tours par exemple. Et puis, il y a des communes comme celle de Joué-Lès-Tours (1165 hab./km²) qui a sur son territoire les deux cas de figures suivants : des espaces agricoles au milieu de continuités urbaines et d'autres en bordures de celles-ci permettant une expansion du bâti, donnant à cette commune un intérêt tout particulier pour notre sujet. Enfin, la commune de Chambray-Lès-Tours présente elle aussi ces deux cas de figures avec des parcelles agricoles enclavées (entre les deux communes de Joué-Lès-Tours et de Chambray-Lès-Tours) ainsi que sur ses limites urbaines ; mais à la différence de Joué-Lès-Tours, sa densité est plus faible (573 hab./km²) : cela peut-il avoir un impact sur le développement de l'agriculture urbaine ? Nous allons donc travailler sur les cinq communes suivantes : Tours, La Riche, Saint-Pierre-des-Corps, Joué-Lès-Tours et Chambray-Lès-Tours.

Pour la réalisation des entretiens avec les acteurs du territoire, et bien que nous aurons certainement plus de précisions sur ceci à la suite de ces entrevues, il est nécessaire d'avoir une première idée de terrains d'études précis (à l'échelle de la parcelle agricole) sur lesquels appuyer notre propos. Il y a premièrement le cas du parc de la Gloriette à Tours sur lequel existe déjà un golf mais dont certaines parties restent encore cultivées. Il existe déjà sur ce site des animations organisées sur la nature et le développement durable et nous pourrions voir si ces animations prennent en compte la thématique agricole et la préservent du développement urbain. Pour Saint-Pierre-des-Corps, la commune vient tout récemment de racheter une parcelle de plus de 1200 m² dans la vieille ville pour en faire une zone de logements ou encore d'autres parcelles ont été récemment cédées à la commune : quel est leur avenir ?⁴ Pour la commune de La Riche, l'enjeu principal est de continuer de développer la ville et ses infrastructures tout en préservant les continuités écologiques selon le projet urbain La Riche 2030⁵. Cela passe par quelles actions sur quels territoires et cela prend-il en compte l'agriculture urbaine ? La sauvegarde des espaces

⁴ St-Pierre-des-Corps : <http://www.saintpierreDESCORPS.fr/conseil-municipal/les-reunions-du-conseil-municipal/dernieres-reunions-en-bref>, consulté le 02/02/2017

⁵ Projet urbain La Riche 2030 : http://www.ville-lariche.fr/IMG/pdf/panneaux_diagnostic_bd1-bd-2.pdf, consulté le 02/02/2017

agricoles et naturels est la priorité numéro trois de la commune. Sur Joué-Lès-Tours, le PLU prévoit la suppression de plusieurs espaces agricoles sur plus de soixante hectares sur les quartiers du Petit Moron, de la Treillerie, du Sarcelay et de la Brosse⁶. Pourquoi ces choix ont été faits ? Enfin, sur la commune de Chambray-Lès-Tours, il y a dans le PLU une inquiétude liée au morcellement des parcelles agricoles à cause du développement des infrastructures de transport et de la pression urbaine⁷ comme les parcelles enclavées que l'on peut voir sur les cartes précédentes. Il s'agit donc de voir quelles solutions sont proposées et quel avenir est donné à ces parcelles agricoles.

2.2. Les différents acteurs à rencontrer

Nous avons fait le choix de ces différents acteurs à rencontrer non seulement parce que nous pensons qu'ils ont une vision concrète du développement de leur territoire en lien avec notre sujet mais aussi parce qu'ils ont une influence sur celui-ci. En effet, certains d'entre eux sont directement impliqués dans l'élaboration des documents d'urbanisme qui donnent la ligne directrice de son développement. D'autres acteurs interviewés sont moins impliqués dans ces actions mais pourraient l'être tout autant et sont importants par rapport au sujet que nous étudions.

2.2.1. L'agglomération de Tours : Tour(s) Plus

Notre terrain d'études étant certaines communes de l'agglomération de Tours, nous aimerions alors rencontrer des membres de Tour(s) Plus, qu'ils soient élus ou ingénieurs territoriaux. L'agglomération est en effet un acteur majeur du développement territorial durable. Après avoir étudié l'organigramme de Tour(s) Plus, plusieurs membres semblent pertinents à interviewer de par leur mission :

- Un membre en charge de l'élaboration du SCoT de l'agglomération.
- Un membre en charge du développement durable de l'agglomération.

Il serait intéressant de connaître la place accordée à l'agriculture urbaine dans les projets d'aménagement en cours de conception. En termes d'organisation spatiale, comment prévoient-ils le développement de la métropole ? Quelles sont les mesures à prendre pour amener davantage de durabilité au sein de l'agglomération Tourangelle ? Nous sommes également intéressés par leur point de vue sur les initiatives citoyennes en faveur de l'agriculture urbaine telles que celles par exemple les Incroyables Comestibles.

2.2.2. La commune de Tours

La commune de Tours a aussi son rôle à jouer, que ce soit en termes de développement d'infrastructures en ville que de l'entretien et de la préservation de la nature sur son territoire. Sur ce dernier point, il s'avère que la commune de Tours est gestionnaire d'un grand nombre de jardins familiaux pouvant être loués sous conditions. Il existe près de 1300 parcelles de jardins familiaux répartis sur dix-huit sites.

⁶ PLU de Joué-Lès-Tours : <http://www.sepant.fr/index.php/thematiques-d-action/urbanisme/245-plu-de-joue-les-tours>, consulté le 02/02/2017

⁷ Chambray-Lès-Tours : <http://www.ville-chambray-les-tours.fr/Acces-directs/Toute-l-actualite/PLU-le-projet-de-territoire-2013-2030-pour-Chambray>, consulté le 02/02/2017

Ainsi, la collectivité contribue à la réintroduction et à la gestion d'une certaine forme d'agriculture en milieu urbain. Cependant, le discours qui est attaché à cette démarche parle de « culture de jardin » et non pas d'agriculture intra-urbaine. De fait, nous pensons intéressant de voir avec eux ce qu'ils considèrent comme étant de l'agriculture intra-urbaine et si elle peut se faire une place dans leur conception de la ville.

2.2.3. Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours

L'ATU a un rôle important à jouer dans l'organisation de notre territoire d'études. En effet, ses actions reposent sur trois missions différentes : « La mission première de l'ATU consiste à accompagner les territoires dans leurs actions (mission 1), au-delà de ces enjeux opérationnels elle a vocation à contribuer à l'émergence d'une vision commune du territoire (mission 2), vision qui fonde un projet de développement partagé dont elle favorise la définition (mission 3). »

Ces missions entrent en lien direct avec notre sujet car elles sont à la fois vectrices d'actions et de vision du territoire tourangeau. L'intérêt de rencontrer cet acteur est donc de savoir quelle est sa vision du territoire sur le thème de la ville durable et de l'agriculture urbaine et si des actions vont dans le sens d'une mise en place d'agriculture en ville ou au contraire si des actions publiques l'en empêchent.

2.2.4. Tour(s) Habitat

Tour(s) Habitat est une ancienne société de la ville de Tours qui a pris ce nom en 2011. Ses missions reposent principalement sur la construction, la gestion, la rénovation de bâti autour de nombreux engagements pris notamment autour du développement durable ou de la mixité sociale. L'un des projets phares de ce bailleur social est la réalisation du quartier Monconseil à Tours Nord, un grand éco-quartier aux multiples logements et infrastructures.

Comme pour la SET, Tours Habitat a dû se confronter à des problématiques liées à l'usage des espaces agricoles dans ses projets et donc l'intérêt que nous portons à un entretien avec cet organisme est le même. Mais nous avons pu constater aussi que Tour(s) Habitat avait récemment mis en place un projet de logements sociaux mêlant bâti et espaces ayant pour vocation une production végétale sur l'agglomération de Tours. Nous souhaitons donc demander à l'organisme si ce type de projets fait partie d'une vision de l'organisme pour la ville de demain, si les productions agricoles peuvent se faire en ville dans leur intégralité ou si seulement certains projets le permettent.

2.2.5. La Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire

Un autre acteur majeur de la vie agricole que nous souhaitons rencontrer est la Chambre d'Agriculture d'Indre et Loire. En effet, son rôle est notamment de réduire la consommation de terrains agricoles par l'urbanisation et de limiter les impacts liés à l'aménagement du territoire sur les exploitations agricoles. Pour cela, la Chambre d'Agriculture émet des principes à prendre en compte lors de l'établissement des documents d'urbanisme (PLU et PLUi). Cependant, à la lecture de ces principes, il n'est pas question d'agriculture urbaine mais uniquement d'agriculture en périphérie de villes ou de villages.

Nous souhaitons donc les questionner à propos de la place de l'agriculture urbaine dans leurs démarches et quelles sont les mesures prévues afin de la préserver et de favoriser son développement au cœur de l'agglomération de Tours.

2.2.6. InPACT37

C'est une organisation associative qui a pour but la promotion et le développement de différentes formes d'agriculture en Touraine (agriculture paysanne, biologique, citoyenne et territoriale). Dans ces actions, les deux points importants sont le développement de l'agriculture citoyenne et de l'agriculture territoriale. En effet, les définitions qu'elle en donne sont les suivantes :

- Agriculture citoyenne : « elle traduit la volonté de sortir du milieu agricole-agricole en redonnant à l'agriculture une place fondamentale au cœur des projets de société. Elle s'attache à donner la priorité à l'intérêt général et est à l'écoute des attentes des citoyens consommateurs. En ce sens, elle porte et affiche une certaine responsabilité vis-à-vis des générations actuelles et futures. C'est la contrepartie obligatoire à la contribution de la collectivité au secteur agricole » (InPACT37, 2016).
- Agriculture territoriale : « La notion d'agriculture territoriale correspond à une agriculture intégrée dans son environnement naturel, social, économique et culturel, qui prend en compte des interactions entre les différentes composantes de son environnement et qui participe au bien-être, au dynamisme et au développement local. Elle place les questions d'agriculture, d'alimentation et d'aménagement au cœur des projets de territoire » (InPACT37, 2016).

Par ces définitions d'actions, on voit que les objectifs de l'association peuvent être convergents avec les objectifs que nous nous sommes fixés sur notre travail. S'entretenir avec InPACT37 pourrait permettre de savoir s'ils mènent des actions en faveur de la réintroduction de productions agricoles en ville, s'ils trouvent que l'agriculture en ville est possible et ne va pas à l'encontre de son développement. De plus, ils luttent pour la préservation du foncier agricole ce qui là aussi peut entrer en conflit avec le développement urbain comme le voient d'autres acteurs du territoire.

2.2.7. Les Incroyables Comestibles à Tours

Nous nous sommes également intéressés aux actions de l'association des Incroyables Comestibles aussi connue sous le nom d'Incredible Edible à l'international. Cette association est présente dans la région Centre et plus particulièrement au sein de l'agglomération de Tours. Ce mouvement citoyen est régi par une charte fondamentale qui le définit comme « un mouvement participatif citoyen libre, indépendant, éthique, solidaire et apolitique au sens partisan du terme. Il est non marchand et sans but lucratif, et s'inscrit dans une démarche de gratuité. Il est mondial et autonome. Il vise à l'autosuffisance alimentaire des territoires et la nourriture saine et partagée pour tous » (Incroyables Comestibles, 2017). On retrouve dans cette charte la volonté de se réapproprier l'espace public urbain et de le transformer en jardins potagers produisant de la nourriture à partager. Cependant, la production alimentaire n'est pas le seul leitmotiv de ce mouvement qui met aussi en avant les valeurs de solidarité, de partage et de convivialité de l'agriculture urbaine.

Il serait intéressant de rencontrer des membres de cette association afin de connaître leur avis sur la place de l'agriculture urbaine dans l'agglomération de Tours, si elle est justifiée ou non face au développement urbain et quelles peuvent être les initiatives à mettre en place pour la développer. Nous essaierons de savoir ce qu'ils attendent des élus et des aménageurs pour promouvoir l'activité agricole en ville et comment comptent-ils maintenir leur activité face à l'expansion et à la densification des centres villes.

2.2.8. Les associations de jardins partagés

Il existe de nombreuses associations en charge de l'exploitation de jardins familiaux sur le territoire de l'agglomération tourangelle. Ces associations militent pour le maintien et le développement de l'activité agricole en ville permettant la production et la consommation de fruits et légumes entre particuliers. Cependant, en plus de la production alimentaire, ces associations mettent également en avant les valeurs défendues par l'agriculture urbaine qui sont entre autres le partage et la convivialité. Certaines associations exploitent également les jardins à des fins pédagogiques ou solidaires (jardins d'insertion ; jardins thérapeutiques). La demande en jardins familiaux est forte et l'offre est aujourd'hui trop faible pour que toutes les demandes soient satisfaites. Certaines associations limitent même la durée d'attribution d'un jardin à trois ans.

Sur le territoire concerné par notre étude, de nombreuses associations gèrent les jardins et partenariats avec les mairies des communes concernées propriétaires des terrains. On retrouve par exemple l'Association des jardins familiaux de la ville de Tours qui totalise environ 1300 jardins sur les communes de Tours, La Riche et la Ville-Aux-Dames. Les jardins individuels sont loués jusqu'à 60€/an en fonction de la surface. Il existe également des associations de taille plus modeste qui gèrent des jardins à l'échelle d'un quartier et notamment le Collectif des jardins Saint Lazare à Tours Centre ou encore l'Amicale des jardins ouvriers de Saint Symphorien-Sainte Radegonde à Tours Nord.

Ces associations et leurs membres sont au cœur des différents conflits autour de ces jardins familiaux. On peut prendre par exemple le cas des jardins du quartier de Saint Lazare à Tours Centre qui ont été au cœur d'un projet d'urbanisation lancé par la mairie en 2010. Ce projet d'aménagement des parcelles a entraîné une forte contestation des associations de riverains et d'exploitants de ces parcelles. Avec l'aide notamment de deux élus, le PLU est revu en 2011 et le projet d'aménagement est modifié afin que les parcelles ne soient pas supprimées. Nous essaierons donc de savoir les attentes de ces associations afin de développer leur activité notamment face à l'extension et à la densification des centres urbains. Il peut être également intéressant de rencontrer des élus qui travaillent en partenariat avec ces associations afin de connaître comment les jardins familiaux sont considérés et comment les parcelles sont choisies et placées sur le territoire.

2.3. La grille d'entretien

Les entretiens que nous réaliserons avec ces acteurs seront des entretiens semi-directifs. En effet, ce type d'entretien est principalement utilisé pour **des études qualitatives** ce que nous essayons de faire en recueillant le point de vue des acteurs du territoire. Elle se définit comme ceci : « L'entretien semi-directif est une technique qualitative de recueil d'informations permettant de centrer le discours des personnes interrogées autour de thèmes définis préalablement et consignés

dans un guide d'entretien. Contrairement à l'entretien directif, l'entretien semi-directif n'enferme pas le discours de l'interviewé dans des questions prédéfinies, ou dans un cadre fermé. Il lui laisse la possibilité de développer et d'orienter son propos, les différents thèmes devant être intégrés dans le fil discursif de l'interviewé »⁸.

L'intérêt de cette méthode est donc la liberté qu'elle permet d'avoir pour l'interviewé de répondre mais aussi pour l'intervieweur qui peut orienter l'entretien dans la direction qu'il veut et rester dans le sujet qu'il veut aborder.

Pour la réalisation des entretiens avec les personnes et les organismes que nous avons sélectionnés, nous présentons donc ici une grille d'entretien qui rassemble l'ensemble des questions qui permettront d'orienter les entretiens vers les problématiques que nous avons ciblées dans notre sujet. Ces questions sont regroupées selon plusieurs thèmes autour de notre sujet et restent ouvertes comme le veut la méthode de l'entretien semi-directif.

La grille d'entretien ci-dessous est une base pour nos entretiens et n'est donc pas définitive. Elle est susceptible d'évoluer en fonction des personnes rencontrées mais aussi au fur et à mesure des entretiens et de leur déroulement.

Introduction

- Se présenter mutuellement et présenter rapidement notre sujet sans rentrer dans le détail.

Thème ville

- Qu'est-ce que selon vous la ville durable ?
- A quoi ressemble la ville durable ?
- Comment développer la ville durable ? Quels types d'espaces composent la ville ?
- Comment est-elle organisée (spatialement) ?
- Que pensez-vous de la densification des villes ? Voyez-y vous des avantages et/ou des inconvénients ?
- Comment se fait la densification des villes d'aujourd'hui ? Où placez-vous les nouvelles infrastructures (logements, équipements publics...) ?
- Comment s'implante la trame verte et bleue en ville ? Quelle place lui accordez-vous ?
- Où se trouve la trame verte et bleue en ville ? Quelles en sont ses composantes ?

Thème agriculture urbaine

- Qu'est-ce qu'est selon vous l'agriculture urbaine ? Comment est-elle pratiquée sur votre territoire ? Y en a-t-il ?
- Quelles sont pour vous les fonctions et les intérêts de l'agriculture en ville ? D'un point de vue économique, social ou encore écologique.
- Comment voyez-vous l'avenir de cette activité ? Est-elle encouragée ou remise en cause ?

⁸ E. Monnier, J. Toulemonde, Fiche technique Euréval, 2010 : https://eureval.files.wordpress.com/2014/12/ft_entretien.pdf, consulté le 02/02/2017

- Peut-on de nos jours ou à l'avenir se passer d'agriculture urbaine ? Est-elle nécessaire au fonctionnement des villes ?
- L'agriculture peut-elle faire partie de la ville ? Si non pourquoi ?
- L'agriculture a-t-elle une échelle déterminée ? Cette échelle varie-t-elle en ville ?
- L'agriculture urbaine doit-elle avoir une rentabilité économique ? Est-ce que cela peut faire varier son échelle, sa taille, sa localisation ?
- L'agriculture doit-elle utiliser des méthodes particulières pour s'adapter en ville (permaculture, hydroponie, aquaponie, pesticides, bénévolat...) ?
- L'agriculture peut-elle être une composante de la trame verte et bleue en ville ?
- Accordez-vous de la place aux jardins ouvriers en ville ? Considérez-vous cela comme étant de l'agriculture ?

Thème contradictions ville/nature (agriculture)

- La ville laisse-t-elle suffisamment de place à la nature ?
- Comment implanter l'agriculture en ville ? Comment la placer, l'insérer dans le tissu urbain ? Dans les zones bâties ? En périphérie de ville ? Sur des parcelles délaissées et des terrains en friche ? Avez-vous des exemples concrets (Montrer sur le territoire)
- La ville impose-t-elle des contraintes à l'agriculture ? L'agriculture impose-t-elle des contraintes à la ville ? (Accessibilité, espaces)
- Est-ce que l'enclavement de parcelles agricoles pose-t-il un problème dans la manière de produire en ville ?
- (Pensez-vous que l'agriculture intra-urbaine peut permettre à la ville d'être auto-suffisante ? Pourquoi ? D'un point de vue alimentaire, par rapport aux circuits courts, à la résilience)
- Comment l'agriculture intra-urbaine peut-elle maintenir son activité face à la densification et à l'expansion des centres villes ?

Acteurs

- Avec qui et comment travailler pour faire la ville ? Quels acteurs impliquer ?
- Est-ce que les agriculteurs et les citoyens peuvent donner leur propre vision de la ville ?

Conclusion

- Résumer la pensée de l'interviewé pour voir si la compréhension de son discours a été bonne.

3. Les entretiens

Nous voulions réaliser des entretiens avec des élus de l'ensemble des cinq communes que nous avons sélectionnées, mais un manque de temps et certaines prises de contact qui n'ont pas donné suite ne nous ont pas permis d'atteindre cet objectif. Au final, concernant les élus de ces communes, nous avons pu avoir un entretien avec des membres de la mairie de Saint-Pierre-des-Corps et de celle de Joué-Lès-Tours. Pour les autres acteurs cités dans le protocole de recherche, nous avons pu les rencontrer dans leur intégralité, mis à part l'association des incroyables comestibles de la ville de Tours ou encore les associations en charge de la gestion des jardins partagés. Concernant l'agglomération Tour(s)Plus, nous avons pu interviewer uniquement un seul membre sur les deux contactés. Nous avons donc réalisé au total huit entretiens.

A partir de ce recueil d'entretiens, nous avons fait le choix d'en proposer des résumés que nous retranscrivons ici dans l'ordre dans lesquels nous les avons réalisés. Le choix des résumés a été fait car nous pensons qu'il permet une meilleure compréhension de notre travail et de l'orientation qu'a prise ces entretiens.

3.1. Les résumés des entretiens

4.1.1. Entretien avec un membre de la chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire

Cet entretien a été réalisé le 28 février 2017

L'un des points essentiels, au niveau de la Chambre d'Agriculture, est que toute **activité agricole**, même en milieu urbain doit être **économiquement viable**. Elle doit permettre à celui qui la pratique d'en tirer un revenu décent. Dans le cas contraire, il s'agit uniquement d'une activité de jardinage ou de loisir. C'est pour cela, qu'aux yeux de la Chambre d'Agriculture, l'exploitation des jardins ouvriers ou familiaux ne peut pas être qualifiée d'agriculture. Le jardinage présente cependant d'autres vertus notamment d'un point de vue social pour ceux qui le pratiquent.

L'agriculture est donc une activité économique qui apporte des contraintes et des nuisances qui ne sont pas compatibles avec l'humain. L'agriculture doit donc être par conséquent **séparée de l'urbain**. Cependant une agriculture de taille plus modeste telle que le maraîchage peut s'implanter en périphérie de ville et fournir en partie les citadins en fruits et en légumes. Le manque de surface aux abords des villes ne permet toutefois pas de produire suffisamment pour répondre à tous les besoins. Ce manque d'espaces aux abords des villes se traduit donc par de grosses difficultés au maintien de petites parcelles cultivées en milieu urbain. Au niveau de l'agglomération, il en reste encore par exemple quelques-unes sur les communes de La Riche ou de Chambray-Lès-Tours. On constate notamment de nombreux problèmes avec le voisinage à cause du bruit des engins agricoles ou encore de la poussière que produit le travail de la terre. L'accessibilité et la taille des parcelles sont aussi problématiques lors de l'utilisation d'engins agricoles souvent de grandes tailles. Le vol de production est également une menace pour les cultures à proximité des habitations. En effet, il est fréquent que des vols de cultures soient constatés et souvent en quantités assez élevées.

Les élus de l'agglomération sont favorables au **maintien d'une agriculture maraîchère** de préférence bio **en périphérie des villes**. Cependant cette volonté n'est pas suivie d'actes de leur part lors de l'établissement ou la révision des PLU puisque les parcelles sont de plus en plus enclavées puis finalement soumises à la construction. Certaines actions ont toutefois été menées par l'agglomération Tour(s) Plus avec notamment l'installation d'un maraîcher bio à La Riche et d'importants financements au niveau du matériel et des installations ce qui pose cependant la question de la viabilité de cette installation. Les collectivités ont donc les moyens de soutenir les agriculteurs avec des aides financières ou encore **en protégeant les parcelles de l'urbanisation** à l'aide notamment de la réglementation.

Par exemple, avant la promulgation de la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové), **le développement des villes était très consommateur d'espaces**. Aujourd'hui, il y a une vraie réflexion des élus. Le travail de la Chambre d'Agriculture est notamment de faire réfléchir les élus sur leurs ambitions de développement et d'augmentation de population afin de connaître le nombre de logements dont ils ont besoin. Ensuite la question se pose de savoir si ces logements peuvent être construits dans l'enveloppe urbaine. Il peut s'agir de construction ou de réhabilitation. Il est important de **regarder en priorité les « dents creuses »** non utilisées par l'agriculture lors de la densification. La loi ALUR favorise cette pratique. Il s'agit alors en partie de requalification sur l'existant afin de **réorganiser la ville** et donc aussi de densifier davantage. Une fois ces questions posées, il est alors possible de s'étendre sur des terres agricoles. En revanche, ce qui est problématique pour la Chambre d'Agriculture, c'est que l'agriculture est souvent considérée comme une activité qui permet de combler un espace non bâti. Il est nécessaire de comprendre que **l'agriculture a elle aussi besoin d'infrastructures de grandes tailles pour permettre de fonctionner**.

Lors des réunions qui précèdent les prises de décision, chaque partie défend ses intérêts. Les élus de la ville ou de la collectivité souhaitent plus d'habitants afin de développer le rayonnement, les activités et les revenus de leur territoire. Au niveau agricole, on souhaite en priorité défendre son espace et son environnement. La loi ALUR aide les agriculteurs en ce sens. Il y a dix ans, il était beaucoup plus difficile de faire entendre la voix des agriculteurs. La collectivité garde tout de même la main sur la prise de décision et la Chambre d'Agriculture émet pour sa part un simple avis. Certaines collectivités jouent tout de même le jeu en émettant des **diagnostics agricoles** avant de prendre des décisions. Un bon document d'urbanisme doit pouvoir prendre en compte tous les enjeux. En effet, beaucoup d'autres acteurs sont impliqués dans ces thématiques tels que les services de l'état, les chambres consulaires, le conseil départemental, l'Institut National des Appellations d'Origines (notamment dans le domaine viticole dans le département) ou encore certains syndicats professionnels. Il s'agit d'un équilibre à trouver lors des réunions qui réunissent toutes les parties.

La Chambre d'Agriculture se retrouve donc souvent confrontée à la ville et à son développement. Cependant, un autre point important est que cette confrontation n'est pas une opposition. En aucun cas la Chambre d'Agriculture ne s'oppose au développement des villes. **Le monde rural ne peut pas vivre sans le monde urbain**, il est donc question de trouver **un équilibre**. Cet équilibre à trouver à la fois au niveau social, économique et environnemental à long terme permet de définir la notion de durabilité. **Dans une ville durable il est par exemple**

nécessaire d'avoir de la mixité à la fois au niveau des populations et des fonctions (commerce, travail, etc.). Une ville durable doit être une ville « vivante » composée de tout ce qui est compatible avec les habitants tout en évitant un maximum les nuisances. Une ville doit être composée de commerces de proximité, de loisirs mais aussi d'espaces de respiration notamment face à la **densité des villes**. Cette densité est pourtant **nécessaire pour préserver la zone rurale**. Les espaces de respiration sont essentiellement des espaces verts voir aussi des jardins ouvriers mais en aucun cas d'agriculture comme ce qui a été évoqué précédemment. Ces nombreux espaces verts (parcs, jardins, bords de fleuve, etc.) composent donc la trame verte et bleue qui présente des intérêts notamment climatiques mais également de bien être des citoyens. Cette offre d'espaces verts est tout à fait correcte sur l'agglomération de Tours bien qu'il soit impossible de dire si celle-ci est suffisante.

4.1.2. Entretien avec un membre de Tour(s) Plus chargé de l'élaboration du SCoT de l'agglomération tourangelles

Cet entretien a été réalisé le 2 mars 2017

Nous avons eu un entretien avec l'un des responsables de l'élaboration du SCoT de l'agglomération tourangelles. Au début de cet entretien, il revient notamment sur ce document qui intègre **la nature** en tant que **valeur capitale**. Le fait de parler de valeur capitale ressemble selon lui à une approche inversée de l'aménagement urbain que l'on connaît actuellement. Dans celle-ci s'inscrit donc une valorisation de l'espace non bâti, et une grande part du SCoT se consacre à la définition de ce qu'est la trame verte et bleue sur le territoire, **une trame verte et bleue qui inclut les espaces cultivés**. Ces espaces cultivés prennent aussi une part importante des directives du SCoT et une étude accompagnée d'un travail cartographique leur a été consacrée pour permettre la caractérisation des espaces agricoles du territoire (en termes de parcellaire, de valeur agronomique des sols, de valeur patrimoniale...) avec ce constat : **« tout autour de l'espace bâti, on se retrouve avec une ceinture de verdure, une ceinture agricole »**. Ainsi, pour le territoire tourangeau, l'agriculture a une valeur patrimoniale mais aussi une valeur économique. Selon lui, **l'agriculture est un pilier de l'organisation territoriale** et il faut ramener l'agriculture vers les villes pour avoir un **espace nourricier de proximité**.

Dans la définition de notre interlocuteur de la ville durable, il y a donc l'inclusion de la notion de **ceinture nourricière** permettant des circuits courts (alimentaires) mais aussi des **espaces de respirations** au sein de celle-ci. Il y a un besoin de ramener de la nature en ville et pourquoi pas de l'agriculture en ville. Cet espace nourricier proche des villes se composerait de jardins familiaux, de maraîchage avec une agriculture faite pour le citoyen. Avoir des espaces agricoles de proximité est une valeur consensuelle pour une ville plus compacte, soit une ville dense avec des espaces de respirations et des services de proximité. Mais le futur de la ville durable est selon lui **la ville autonome**, notamment sur le plan énergétique et alimentaire, avec en sus un maintien des équilibres environnementaux. Pour l'exemple de la ville de Tours, il existe de nos jours assez d'espaces de biodiversité dans le milieu urbain, du fait du caractère inondable de la ville et de son intégration au patrimoine mondial de l'UNESCO qui protège les espaces naturels. Enfin, **les outils de protection** des espaces naturels qui sont mis en place sont **moins restrictifs et donc plus qualitatifs**, ce qui n'empêche pas le développement des villes tout en ayant de nombreuses réserves naturelles et des espaces agricoles mieux mis en valeur.

S'il doit y avoir une agriculture urbaine, elle doit se faire au service du citoyen. Elle doit être tournée vers la ville et doit correspondre à une demande, à l'exemple de l'agriculture biologique en plein développement car la demande pour celle-ci est de plus en plus forte. Cette correspondance entre la production et la consommation à proximité est en lien avec **la dimension économique de l'agriculture qui lui est essentielle**. Car en effet, l'agriculture dans la ville peut avoir son intérêt mais ce n'est pas une possibilité d'autosuffisance alimentaire complète, qui fait vivre l'agriculture. Et puis cette agriculture en ville permet aussi de **maintenir une certaine forme de biodiversité**. Notre interlocuteur considère que les jardins familiaux sont une autre forme d'agriculture mais n'est pas de la « vraie » agriculture puisque ne reposant pas sur un modèle économique. Ces jardins familiaux sont plus des terres agricoles au sens large de l'agriculture.

Pour ce qui est de la compacité des villes, cela revient à construire en hauteur : il faut que la ville devienne compacte par **la verticalité** pour laisser des espaces de respiration au sol. Et peut-être que la ville doit **avoir des cultures hors-sols**, sur les toits, permettant de jouer sur cette compacité par la verticalité. Cela ne peut néanmoins être suffisant pour avoir de l'agriculture en ville, même si cela contribue à son autonomie. Aujourd'hui ce qui est recommandé pour la ville de Tours et les communes que nous avons ciblées dans notre échelle d'étude, c'est du développement urbain pour deux tiers en **renouvellement urbain** (et trois quarts pour la ville de Tours) et un tiers en extension urbaine. Rendre compacte la ville ne veut pas dire qu'il faut stopper toute production de logements et d'infrastructures urbaines. La plus grande difficulté pour la conservation des espaces urbains et d'un équilibre entre ceux-ci se constate face au développement des infrastructures commerciales très consommatrices d'espaces. Pour avoir un équilibre de ces espaces sur le territoire, il faut avoir une logique de projet.

Il y a **un véritable conflit entre agriculture et ville, mais plutôt sur la périphérie de celle-ci**, des conflits en termes d'impacts l'une envers l'autre : par exemple, la pollution par les pesticides d'un côté face à une pollution par les rejets de la ville sur les produits agricoles de l'autre. Pour maintenir ces activités agricoles en périphérie des villes, il faut faire des compromis entre les différentes parties prenantes. Il est donc possible d'avoir un **maintien de parcelles agricoles proche des villes en contrepartie d'une agriculture plus vertueuse**.

L'enclavement de certaines parcelles agricoles pose un réel problème pour produire : il faut faire un travail cartographique (travail effectué dans l'étude exposée précédemment) pour voir les parcelles plus faciles à exploiter et privilégier leur maintien : il s'agit d'avoir **un parcellaire homogène sur le territoire**. La difficulté d'accès aux parcelles agricoles est aussi un critère à prendre en compte dans les choix qui sont faits et les équilibres à trouver en termes d'espaces. Il faut aussi privilégier le maintien des exploitations agricoles dans les zones non constructibles comme les zones inondables.

La ville ne permet pas non plus à n'importe quel type d'exploitation de se développer en ville ou en périphérie : il ne peut pas par exemple y avoir d'exploitation céréalière viable dans ou à proximité des villes. Les exploitations maraîchères doivent par exemple être privilégiées dans ces cas-là.

Une autre solution qui pourrait être amenée pour avoir de l'agriculture en ville serait dans **l'exploitation d'arbres en zones inondables**. Pour ce qui est des friches urbaines et des parcelles résiduelles, il semble aussi difficile d'y avoir de l'agriculture, car il y a le problème de la pollution des sols et il est normal que ces zones soient réservées à du renouvellement urbain en priorité et pas à de **l'agriculture qui ne représente pas forcément un besoin des villes**. De même que pour les serres sur le toit qui peuvent être abandonnées au bout d'un ou deux renouvellements des locataires et qui doivent donc être mises en place avec intelligence (un dilemme peut aussi exister entre la mise en place de cultures et des panneaux solaires sur les toits). Une autre solution proposée pour avoir de l'agriculture en ville serait de **la pérenniser dans les zones inondables**, là où il y a aujourd'hui des parkings, et donc refaire de l'agriculture sur de l'urbanisé est selon notre interlocuteur possible, mais pas n'importe où. Enfin à La Riche, un projet de construction de 1000 logements en zone inondable va être lancé avec comme conséquence qu'aucun logement ne sera

situé au rez-de-chaussée. Avec un apport lumineux, il faudrait se poser la question de l'utilisation de ces espaces en espaces agricoles, ce qui constituerait une solution possible en faveur de l'agriculture en ville.

Pour toutes ces questions, il faut redonner la parole à l'agriculteur dans la gestion des espaces du territoire, ce que préconise et fait Tour(s) Plus dans l'élaboration de ses documents d'urbanisme.

4.1.3. Entretien avec un membre de l'Agence d'Urbanisme de l'agglomération de Tours

Cet entretien a été réalisé le 3 mars 2017

Nous avons passé un entretien avec une professionnelle associée à l'école Polytech Tours en Aménagement du Territoire et membre d'Agence d'Urbanisme de la ville de Tours. Ainsi, nous engageons la conversation sur **la thématique de la ville durable** qui est selon notre interlocutrice la conjonction de plusieurs dimensions et critères : elle regroupe les transports avec comme objectif des déplacements moins polluants, la qualité de vie des habitants, la préservation des ressources, l'économie d'espaces, la dimension environnementale... Sur cette question de la qualité de vie, les gens sont partis un temps à la campagne ou en frange des villes pour « avoir un petit bout d'espace à soi ». Mais c'est **un ensemble de critères qui n'impose pas une recette en termes de morphologie urbaine pour faire de la ville une ville durable**.

La densification fait aussi partie de faire une ville plus vivable, plus durable. Elle ne se fait pas et ne peut pas se faire qu'avec des barres et des tours comme pendant la période des grands ensembles. Il existe **différents types de densification** qui ne sont pas toujours liés aux grands ensembles. Il faut dépasser ce cliché densité / grands ensembles. Il faut aussi faire une densification de la ville réfléchie : par exemple, des secteurs ne sont pas aptes à recevoir de la densification car il y a une biodiversité riche : « **La densification est toujours liée au territoire** ». En ce sens, il y a eu des opérations assez catastrophiques sur la ville de Tours au niveau de la densification, car la qualité de vie y a été détériorée.

La trame verte et bleue est un axe obligatoire à réfléchir pour les villes et doit se penser en même temps que les projets réalisés. Elle permet de **donner de la nature à la ville tout en consommant peu d'espaces**. La nature ne doit pas être une nature privative mais doit **redevenir publique**, c'est la meilleure manière de réintroduire la nature en ville.

« **L'agriculture urbaine n'existe pas beaucoup** ». On constate le plus souvent de la culture de loisirs comme avec les jardins familiaux, ce qui ne peut être considéré comme de l'agriculture à proprement parlé car ne reposant sur aucun modèle économique. Il existe un dilemme entre les espaces de respiration et la densification. Doit-on réfléchir à une agriculture urbaine ou plutôt réfléchir au lieu de production à privilégier ainsi qu'à une agriculture nourricière de proximité ? L'agriculture, en fonction de comment elle est pratiquée, peut faire partie de la trame verte et bleue.

Le foncier en ville est très sollicité pour différents usages. Nous n'avons pas d'outils urbanistiques pour favoriser l'implantation d'une agriculture plutôt que d'une autre sur un territoire (Par exemple du maraîchage plutôt qu'une activité céréalière) : il y a besoin d'**une véritable volonté politique** pour mener ce genre de projets. Il faut avoir **une politique favorisant l'agriculture de proximité** mais il faut que cette agriculture soit économiquement viable. Il faudrait peut-être faire une ville qui se crée par quartiers avec pour chaque quartier créé un espace d'agriculture qui y est associé (réflexion à mener) mais aujourd'hui **la ville doit composer avec ses caractéristiques existantes** qui ne le permettent pas ou peu. La réflexion ne peut se faire qu'au cas par cas.

L'agriculture reste ainsi plus adaptable dans le périurbain et cette réflexion du type d'agriculture à faire sur ces territoires doit se poser (du maraîchage à proximité des villes et des exploitations céréalières plus éloignées). L'agriculture doit être économiquement viable mais **une agriculture nourricière apporte d'autres services au-delà de ceux alimentaires et économiques**. Elle porte aussi une dimension sociale et environnementale. Les citoyens doivent s'engager à **payer le prix d'une agriculture de qualité et de proximité**. Pour ne pas que cette agriculture de proximité subisse de pression foncière sur des terrains très convoités, il faudrait peut-être **geler certaines terres agricoles** pour éviter une concurrence foncière extrêmement forte en ville.

Les lois Grenelle et ALUR sont des lois qui ont limité l'étalement urbain et la consommation des espaces agricoles. L'agriculture peut même être favorisée et devenir une solution des espaces délaissés en ville comme par exemple sur les espaces inondables qui ont besoin d'être occupés. Mais les espaces changent le plus souvent de statut pour densifier la ville : de nombreuses zones agricoles deviennent des zones à urbaniser. Il arrive même que **certains élus contournent certaines règles sur la consommation d'espaces** et des PLU sont refusés de ce côté-là : « **Il y a une prise de conscience qui est aujourd'hui obligatoire** ». Les terrains en friches, les parcelles délaissées en ville sont aujourd'hui privilégiées pour de la densification plutôt que pour un usage agricole : il faut voir au cas par cas ce qui est le mieux pour le développement des villes d'aujourd'hui dans un contexte donné et la densification arrive en premier plan. Il n'empêche que l'agriculture a une valeur écologique et peut correspondre à des espaces de loisirs dans ou à proximité des villes. Il faut que son mode de faire soit compatible avec le milieu urbain.

Aujourd'hui, dans les réflexions qui sont menées sur le territoire, **les agriculteurs ne se font plus entendre dans les conseils municipaux et ne participent plus à la vie locale**.

4.1.4. Entretien avec un membre du service de gestion des Parcs et Jardins de la ville de Tours

Cet entretien a été réalisé le 3 mars 2017

Au Service des Parcs et Jardins de la mairie de Tours, les deux notions centrales sont celles de fleurissement et de biodiversité. Il existe une forte tradition horticole à Tours qui fait maintenant partie du patrimoine. La ville de Tours a notamment obtenu le label « Fleur d'Or » qui récompense les villes les plus fleuries. L'accent est donné sur l'esthétisme, la propreté ou encore sur la mise en place du dispositif « Zéro Phyto » qui vise à ne plus utiliser de produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces publics. La volonté est également de **ramener davantage de nature en ville** à la demande des particuliers avec par exemple l'opération « A fleur de trottoir » lancé en 2016 et qui permet d'apporter de la biodiversité mais également du lien social entre les citoyens. Cette opération consiste à **mettre à disposition des habitants de petits espaces** (le plus souvent en bordure de voirie) qu'ils sont ensuite libres de végétaliser et d'entretenir. **Les citoyens sont donc de plus en plus impliqués dans les nouveaux projets** et c'est aujourd'hui une réelle volonté des élus que de les impliquer davantage soit à travers des réunions publiques, soit en leur faisant des propositions lors du lancement de projet. La mairie réfléchit actuellement à un fonctionnement en « co-conception » avec les citoyens dès la phase amont des projets.

La place des espaces verts est également très importante au sein des nouveaux projets de construction ou de requalification avec les exemples du jardin Theuriet aménagé après la destruction d'une barre d'immeuble en plein cœur du quartier Sanitas ou encore celui de la réhabilitation des anciennes casernes Beaumont-Chauveau avec plus d'un hectare d'espaces verts créés. A Tours, le ratio surface vert par habitant est donc élevé par rapport à d'autres communes. Ceci est dû à **une réelle volonté politique qui perdure** malgré les changements à la tête de la mairie.

Il n'existe cependant **pas de projet concret à propos de l'agriculture en ville**, ni au niveau de la production ni au niveau du développement de circuits courts pour alimenter les cantines scolaires. Il existe bien une volonté politique de certains élus mais celle-ci ne se traduit pas par des actes. Cependant, il existe une demande des particuliers pour la création de jardins partagés sur des espaces publics. La particularité de la ville de Tours est **l'importance des jardins familiaux**, anciennement appelés jardins ouvriers. La ville est propriétaire de 1300 parcelles, pas uniquement sur son territoire, ce qui en fait l'une des communes leaders en France. Ces nombreuses parcelles, en plus des parcs et jardins mais également des bords de Loire et du Cher, constituent la trame verte et bleue de la ville de Tours.

Il existe très peu d'agriculture urbaine en dehors des jardins familiaux sur la commune de Tours, bien que Tour(s) Habitat souhaite lancer un projet d'exploitation en partie hors sol à Tours Nord. Il existe notamment une production de fraises à Tours Nord à proximité de l'aéroport. Cette exploitation est **rentable économiquement** ce qui la distingue des jardins familiaux bien qu'ils constituent tout de même une forme d'agriculture puisque leurs usagers se nourrissent des productions faites. Cette agriculture urbaine permet la mise en place de circuits courts et la promotion de produits locaux de qualité.

Au niveau des espaces urbains en friche ou pas encore urbanisés, il est important de comprendre qu'aujourd'hui, **le contexte budgétaire des collectivités est compliqué**. Les collectivités sont donc à la recherche de nouvelles économies et de nouvelles ressources. Cette augmentation des ressources se traduit donc par une hausse des constructions. A l'inverse, l'agriculture urbaine ne rapporte pas de nouvelles ressources à la collectivité. Dans le cas des jardins familiaux, la demande étant forte, les 1300 parcelles sont louées et le locataire d'une parcelle ne paie que 20€ par an à la commune ainsi qu'un forfait pour l'approvisionnement en eau. Cette somme est dérisoire par rapport aux coûts d'entretien des cabanes, des clôtures ou du réseau d'eau. Le service des Parcs et Jardins a donc du mal à maintenir toutes ces installations en place d'un point de vue financier. La demande étant forte, Tour(s) Plus a tout de même lancé un projet de création de 60 nouvelles parcelles sur le domaine de la Gloriette à l'horizon mars 2018 avec à terme un total de 100 parcelles.

4.1.5. Entretien avec la directrice du cabinet du maire de Saint-Pierre-des-Corps

Cet entretien a été réalisé le 14 mars 2017

Notre interlocutrice commence par nous expliquer que **la notion de ville durable est juste un terme politique**, juste de la communication, et qu'il ne suit aucune réflexion politique. Peut-on parler de modèle durable figé alors que la ville est en perpétuelle évolution ? L'évolution de la ville est lente et doit s'inscrire dans **la préservation des ressources de notre planète** : une ville qui se veut durable doit donc préserver en premier lieu les ressources naturelles. La politique menée à Saint-Pierre-des-Corps suit ce principe. Nous essayons d'avoir une politique durable en développant l'usage des énergies propres pour les équipements publics. Par contre il est reproché à la ville de Saint-Pierre-des-Corps de ne pas avoir mis en place d'Agenda 21 dans leur politique sur l'environnement.

La véritable difficulté dans les projets qui sont menés à Saint-Pierre-des-Corps tient du fait que la commune est soumise au risque d'inondation sur l'ensemble de son territoire. Le plan de la ville a été un temps bloqué par l'Etat avant de devenir une ville test pour ce dernier dans les aménagements qui doivent être faits en zone inondable. Les projets sur Saint-Pierre-des-Corps sont donc réfléchis en fonction du risque.

La densification de la ville de Saint-Pierre-des-Corps fait aujourd'hui débat. Il y a **une inquiétude des habitants d'avoir une ville complètement minérale** avec de grandes barres d'immeubles : « une ville trop minérale, trop dure, dit quelque chose des rapports humains ». Mais il y a **un besoin de densifier afin de concentrer la population auprès des services** existants de la ville. Ceux qui sont mis en difficulté si l'on ne densifie pas, ce sont les personnes les plus démunies qui sont obligées de vivre ou de construire loin de la ville parce qu'ils ne peuvent pas acheter en centre-ville. Il faut donc éviter que les populations les plus pauvres construisent loin des centres-villes trop chers pour eux et consomment des espaces agricoles. Il faut quand même dans cette densification **garder une qualité architecturale du bâti et un équilibre avec les espaces naturels**.

Car en plus, il y a un grand besoin et une forte demande de plus de nature en ville. **Ces natures doivent être différentes et l'agriculture en ville est encore une notion qui n'est pas ou peu réfléchie dans les politiques publiques**. Il y a une difficulté en France à inventer plusieurs formes de présences végétales en ville contrairement à des villes comme Berlin ou Amsterdam. L'investissement de l'espace public par les habitants est moins présent. La nature en ville permet d'avoir **des espaces de respiration à l'intérieur du milieu urbain**. Au-delà des espaces verts, il faut aussi ramener les habitants vers les fleuves qui entourent la ville : une séparation existe aujourd'hui entre par exemple la Loire et le centre-ville de Saint-Pierre-des-Corps, démarquée par une infrastructure routière.

Saint-Pierre-des-Corps est une ancienne ville maraîchère qui a réhabilité les anciens chemins maraîchers de la commune en cheminements doux et qui accueille encore et toujours deux maraîchers, plutôt dans sa périphérie. Mais réinstaller des activités de maraîchage sur le territoire n'est pas la priorité de la commune. Cela demande **une consommation trop importante de**

foncier qui fait manque aujourd'hui sur la ville mais aussi **des apports financiers qui ne peuvent pas se faire.**

L'agriculture urbaine, c'est **la réinstallation d'activités agricoles en ville.** C'est une demande forte des écologistes présents sur la commune. Saint-Pierre des Corps est une ville réputée minérale quand on la traverse mais il y a en réalité beaucoup d'espaces verts derrière les zones urbanisées, tels que de nombreux jardins particuliers et des jardins partagés. La politique de Saint-Pierre-des-Corps se porte donc plus sur **la favorisation les espaces de jardinage** présents sur la commune. Comme dit précédemment, il existe encore tout de même des activités de maraîchage sur la commune, sur sa périphérie Est, mais la volonté politique n'est pas en ce moment de remettre du maraîchage sur la commune car cela exige une trop grande consommation de foncier et de moyens. Il y a encore 66 hectares d'espaces verts sur Saint-Pierre-des-Corps. Des subventions sont accordées pour la mise en place de récupérateurs d'eau pluviale chez les particuliers. Il y a aussi 350 jardins familiaux sur la commune, ce qui est assez conséquent.

La politique est donc plutôt tournée en faveur des jardins familiaux, des jardins partagés et des jardins privés. **C'est de l'agriculture urbaine car c'est une activité en ville et c'est un apport économique pour la commune car la population peut se nourrir d'elle-même avec ses propres cultures.** Le fait d'avoir de l'agriculture en ville permet de la verdir et d'apaiser la population : elle a **un rôle social.** Pour développer cette volonté politique, il y a un projet de jardins partagés au cœur de Saint-Pierre-des-Corps qui est en train de se réaliser dans le quartier de la Rabaterie. Des serres municipales ont aussi été créées sur la commune (2,4 millions d'euros investis en 2011) afin qu'elle produise par soit même les équipements naturels voués à l'aménagement des espaces publics de la ville : c'est une démarche qui tend à ce que la ville devienne durable.

Le fait que la ville soit en zone inondable ne favorise pas forcément la protection des espaces agricoles et la création de nouveaux espaces agricoles. Il n'y a pas sur la commune beaucoup de friches et de parcelles qui pourraient être réutilisées pour faire de l'agriculture urbaine. Les maraîchers présents sur la commune ne participent pas ou peu à la vie politique de la ville et aux projets urbains qui y sont faits. Mais des initiatives sont prises comme le fait de laisser à des habitants de Saint-Pierre-des-Corps un terrain en friche dans la commune pour en faire un jardin partagé en attendant un autre projet, mais **il y a peu de terrains libres pour faire des projets sur la commune.** Il est aussi impossible de racheter certaines friches industrielles pour faire de l'agriculture en ville : les moyens financiers sont trop faibles et **la priorité est faite au développement économique.**

L'agriculture urbaine impose aussi une quantité produite plus modeste et se veut de meilleure qualité avec donc des prix plus chers, ce qui contraste avec nos habitudes alimentaires d'avoir des produits toujours moins chers. Il y a cependant une sensibilité aux produits frais qui est à prendre en compte. La permaculture peut être une solution pour réintroduire de l'agriculture en ville. Toutes les formes d'agriculture ne peuvent s'implanter en ville, à l'exemple de l'agriculture céréalière.

4.1.6. Entretien avec un membre de Tour(s) Habitat

Cet entretien a été réalisé le 14 mars 2017

Au niveau de Tours Habitat, amener davantage de durabilité en ville se traduit par des actions qui visent principalement à **réduire l'étalement urbain**. Ces actions consistent par exemple à faire de la prospection foncière sur des « dents creuses » ou en densifiant davantage le tissu urbain. Tours Habitat dispose en effet de beaucoup d'expérience en **reconstruction de la ville « sur elle-même »** avec par exemple de la surélévation d'un étage de bâtiment existant afin de développer la surface de plancher tout en gardant la même emprise au sol, ou encore la construction de parking en sous-sol afin de libérer du foncier. Sur les résidences gérées par Tours Habitat, la question se pose de savoir si la densité est optimale en fonction du quartier. La densité optimale est celle qui est acceptable par les habitants et qui garantit une certaine qualité de vie.

D'autres actions sont menées pour se rapprocher d'un modèle urbain durable comme **la création d'espaces mixtes**. En effet, la mixité des fonctions est importante avec par exemple l'installation de commerces en pied d'immeuble dans des zones suffisamment denses pour les alimenter. Il est également essentiel de laisser davantage de place à la nature et à la biodiversité en ville. Il est cependant **difficile de développer la trame bleue en milieu urbain** notamment pour ne pas surcharger les réseaux. De plus, sur les projets de résidence contenant par exemple un bassin de rétention des eaux de pluie, des interrogations se posent auprès des locataires notamment sur les risques de noyade des enfants ou les nuisances dues aux moustiques. Concernant le développement d'une trame verte, il y a à Tours Habitat la volonté de construire des résidences qui plaisent au public avec une certaine qualité paysagère qui inclut donc des espaces verts. Cependant, il est **possible de transformer des espaces urbanisés en espaces naturels** afin notamment d'améliorer la qualité de vie des résidents. Par exemple, au cœur du quartier Sanitas, après la démolition d'un immeuble de logements, le jardin Theuriet a été aménagé afin de créer un espace de respiration au cœur de ce quartier très densément peuplé.

Tours Habitat accorde également de l'importance à l'agriculture urbaine. Elle permet sous toutes ses formes de **maintenir une certaine biodiversité en ville, de développer des relations sociales mais aussi le bien être des citoyens**. Il faut distinguer **deux types d'agriculture urbaine** mises en place sur la ville de Tours :

- Une agriculture urbaine dite **associative**. Elle se développe autour de potagers ou de jardins en ville et développe des valeurs sociales. Leur gestion est laissée à des associations comme les Incroyables Comestibles ou des associations de quartier. Cependant, les expériences de jardins partagés menées sur Tours n'ont pas été concluantes et notamment dans le quartier du Sanitas. En effet, les jardins ne sont pas beaucoup exploités et subissent des dégradations.
- Une agriculture urbaine dite **professionnelle**. Les exploitations agricoles en ville sont gérées par des professionnels qui en tirent des revenus. Tours Habitat se veut un pionnier dans ce domaine avec le lancement du projet des Jardins Perchés à Tours Nord. C'est un projet innovant lancé par Tours Habitat qui mélange à la fois du logement social et du maraîchage urbain. La livraison est prévue en septembre 2019 pour un investissement total de près de 10 millions d'euros. Ce projet est novateur puisque les 2000 m² de jardins situés sur les toits et au sol ne seront pas mis à la disposition des habitants ou d'une association

mais à **un exploitant professionnel** sous forme de commodat. Un commodat est un contrat en vertu duquel une chose est prêtée gratuitement à une personne qui s'engage à la restituer. Il ne s'agit donc plus d'une activité de jardinage mais bien d'agriculture urbaine puisque l'exploitation devra être économiquement viable pour permettre à l'agriculteur de vivre de son activité. **Ce type d'agriculture est plus pérenne** surtout dans des structures locatives où les habitants s'investissent moins dans les différentes associations. **La présence d'une activité agricole a également permis une meilleure acceptation du projet de logements sociaux auprès des riverains.**

Cependant, **une agriculture traditionnelle ne peut pas fonctionner en milieu urbain.** Sur le projet de Tours Nord, il s'agit d'une **poly-activité** mélangeant le maraîchage, l'apiculture ou encore la myciculture due à la petite surface disponible et à la proximité avec les habitations. Il est par exemple impossible de cultiver des céréales ou de produire des œufs en ville. Cette poly-activité se rapproche de ce qui était pratiqué dans les fermes paysannes avant la révolution agricole. Il s'agit donc ici d'un **concept innovant de ferme urbaine**. Il faut mettre en place une rotation des cultures afin de gérer au mieux l'espace et de le rentabiliser au maximum. L'exploitant devra également avoir des qualités de communication et de pédagogie afin de répondre aux sollicitations des locataires et des riverains en demande de plus de contact avec la nature. Des contraintes lui sont également imposées comme le fait de ne pas utiliser d'intrants chimiques dans ses méthodes de production.

Il est aujourd'hui peu probable de voir d'autres projets de ce type à intégrer en ville, notamment sur les espaces non-utilisés. Cela dépend notamment de la possible valorisation de l'espace. Un espace urbain non valorisable, par exemple une zone très sensible au risque d'inondation, peut être dédié à l'agriculture de manière permanente. A contrario, sur les espaces valorisables, il est peu probable que ceux-ci soient mis à disposition d'exploitants agricoles. Il faut comprendre que du point de vue du propriétaire, l'aménagement ou **la construction de bâtiments sur une parcelle est source de revenus** surtout en milieu urbain avec des prix du foncier très élevés.

Cependant, certains bailleurs pratiquent **la mise à disposition de terrains non utilisés** à des associations de manière à ce que ceux-ci **cultivent le sol de manière temporaire** le temps qu'un projet d'aménagement soit lancé. Cependant, la restitution des lieux peut poser problème notamment lorsque des habitudes ont été prises par les occupants. Ceci peut donc être un frein à la mise à disposition des espaces non urbanisés en faveur d'une agriculture urbaine. Il est donc plus simple pour certains propriétaires de ne rien faire et de laisser des parcelles inexploitées⁹.

⁹ <http://les-jardins-perches.fr/le-projet/>

4.1.7. Entretien avec un conseiller municipal de Joué-Lès-Tours délégué au monde rural

Cet entretien a été réalisé le 14 mars 2017

Pour la mairie de Joué-lès-Tours, devenir une ville durable se traduit par exemple par investir dans des équipements qui vont pouvoir être utilisés à long terme et qui sont modulables et extensibles en fonction des évolutions de sa population (Par exemple son vieillissement). Il faut des équipements qui permettent de renouveler la population tout en ayant une gestion du foncier intelligente et durable, c'est-à-dire par exemple avoir **une mixité entre logements collectifs et maisons particulières**. Il faut aussi que ce renouvellement de population se fasse naturellement, sans passer forcément par la construction de nouveaux logements. Il faut par contre éviter les grandes tours qui concentrent les populations et les difficultés. Développer une ville durable, c'est aussi **garder des zones vertes dans la ville** pour qu'elles fassent des liaisons entre les services et les commerces de la ville et servent aussi à la mobilité de la ville. De nouveaux espaces verts ne sont pas forcément créés sur la commune. Il existe plutôt une reconversion de certains espaces et un réaménagement d'espaces en espaces verts. Dans des quartiers de Joué-Lès-Tours, **certaines espaces délaissés sont laissés aux habitants pour les réinvestir** (pourquoi pas en jardins partagés). Pour permettre la mobilité des habitants de la commune, il y a un besoin de garder des parkings en ville.

Densifier la ville permet donc de réduire la consommation de foncier dans des lieux qui ont généralement l'ensemble des services nécessaires. Il faut aussi créer de l'habitat près des services déjà en place et cela peut se faire par le renouvellement urbain. C'est la politique que la ville de Joué-Lès-Tours met en place : il faut **faire de la ville sur la ville et garder une harmonie du bâti à l'intérieur de celle-ci**. Mais il y a aussi une grande demande de maisons particulières de la part des habitants avec laquelle il faut composer.

Sur la ville de Joué-Lès-Tours, il y a aujourd'hui **une nette séparation entre les espaces agricoles au Sud et l'espace urbain au Nord : la ville est divisée en deux**. Ce sont des exploitations très diversifiées avec des activités céréalières, laitières, volaillères... « Nous on se sent encore à la campagne car il y a une séparation qui se fait entre la ville et la “campagne” par une route départementale ». Il y a une exception avec une activité céréalière au Nord de la ville, ancrée dans le paysage urbain, et **qui peut se maintenir parce que cette exploitation se trouve en zone inondable**, donc inconstructible. La volonté politique affichée de la commune est de **garder ce bloc agricole au Sud dans son intégralité** par des moyens mis en place comme par exemple d'avoir des zones qui étaient « à urbaniser » dans le futur et reconverties aujourd'hui en « zones agricoles », donc **protégées par le PLU de la ville**. La commune peut se le permettre parce qu'**il n'y a pas un manque de foncier sur la commune**. Mais il n'y a pas d'espaces suffisants pour faire de l'agriculture à l'intérieur de la ville malgré ses vertus : des vertus sociales notamment en rapprochant les populations.

Tous les types d'agriculture ne se prêtent pas à la ville mais certains comme le maraîchage ont plus de facilités à s'y implanter, accompagnés d'un système de vente directe. Le problème de Joué-Lès-Tours est que **sa terre n'est pas une terre qui se prête au maraîchage** car ce sont

d'anciennes terres viticoles et donc cela peut aussi imposer des difficultés d'exploitation. **Les exploitations agricoles proches des zones urbaines doivent s'adapter à la ville** qui leur impose des contraintes. Ces contraintes sont au niveau des pollutions sonores, des pesticides utilisés mais aussi au niveau de l'accessibilité aux terres exploitées : les ralentisseurs et les îlots centraux des infrastructures routières empêchent le passage de certaines machines agricoles. Ces contraintes peuvent être contournées comme au niveau des horaires de circulation des machines agricoles pour ne pas gêner les riverains du ras de la ville. Mais cette adaptation qui est demandée à l'agriculture pour la ville **met en difficulté certains agriculteurs qui n'ont pas toujours d'alternatives dans cette adaptation** : par exemple, l'arrêt de traitements phytosanitaires proches des villes pour lesquels certains agriculteurs n'ont pas de solutions alternatives.

Il existe aussi des **jardins ouvriers** sur la commune mais ce n'est pas à considérer comme de l'agriculture parce que ces terres n'ont pas une vocation commerciale. Ce sont **des lieux de loisirs utiles à la ville**. Ce serait bien d'avoir de l'agriculture dans la ville mais est-ce que cela est vraiment possible : il n'existe pas à sa connaissance d'endroit connu de 4-5 hectares pour faire par exemple du maraîchage en milieu urbain. **Les projets d'agriculture en ville, sur les toits, vont dans le bon sens** : c'est utile et ludique. Néanmoins, **une ville peut se développer sans aucune agriculture urbaine ou périurbaine et le modèle peut être viable** mais c'est dommage de ne pas avoir d'agriculture proche de la ville, notamment pour la qualité de vie et la qualité paysagère proposée aux habitants.

La grande problématique des villes d'aujourd'hui tourne autour **des zones commerciales** qui imposent une grande consommation de foncier en milieu rural pour finalement pas de véritable valeur ajoutée à la ville. **Ces espaces pourraient être mieux utilisés.**

4.1.8. Entretien avec un membre de l'association InPact 37

Cet entretien a été réalisé le 16 mars 2017

Pour les membres d'InPACT 37, à propos de la notion de ville durable, le plus important est de **réfléchir à l'organisation et à l'aménagement du territoire dans le but de mieux vivre**. Il ne s'agit pas d'une problématique uniquement liée à l'urbanisme mais bien à **une nouvelle organisation d'une société plus responsable**. Ce terme de ville durable n'est pas très approprié puisqu'il faut réfléchir à l'échelle d'un territoire. Dans le cas de Tours, et donc du département de l'Indre et Loire, la question qui se pose est celle de **l'équilibre**. Faut-il concentrer les populations et les activités sur un seul pôle qui est la ville de Tours ? Ou mieux vaut-il **répartir les ressources et les populations** en s'appuyant sur d'autres pôles à proximité tels que les villes de Chinon, Amboise, Loches ou encore Bléré ? Le réseau ferroviaire développé autour de la ville de Tours permettrait une circulation des personnes et des marchandises entre ces communes. Aujourd'hui, la volonté est donc clairement de concentrer les populations et les activités mais par conséquent aussi les difficultés sur la métropole de Tours qui a pour objectif d'atteindre les 400 000 habitants au détriment d'autres **communes rurales délaissées**.

Dans le centre-ville de Tours, il faut également s'interroger sur **la place de la voiture**. L'aménagement d'une ligne de tramway au cœur de l'agglomération a été une avancée positive, également plébiscitée par les habitants. Néanmoins, l'aménagement de son tracé n'a pas contraint l'utilisation de la voiture et a même entraîné la suppression d'espaces verts et notamment dans le quartier du Sanitas. Il y a encore des efforts à faire pour limiter la présence des voitures dans les centres urbains. Par exemple, c'est le cas de la place Jean Jaurès autorisée à la voiture et complètement congestionnée aux heures de pointe. C'est tout le quartier, pourtant très fréquenté, qui est victime de pollutions et de nuisances. Est-ce vraiment durable ou responsable ? Il est nécessaire de **rendre la ville plus respirable et plus agréable** en favorisant par exemple la **trame verte et bleue**. Il s'agit encore une fois d'un équilibre à trouver face à la densification nécessaire.

Il est aussi nécessaire de s'interroger sur les mesures prises ou à prendre pour rendre la ville plus durable et son développement plus responsable. Il est important de **densifier les centres villes afin de préserver du foncier agricole en zone péri-urbaine**. Par exemple, l'agglomération tourangelle compte environ 250 000 habitants et ne compte que quelques maraîchers. Ceci est insuffisant et il est nécessaire de développer et de soutenir l'agriculture périurbaine. Un exemple concret est celui de la plaine de la Gloriette, une zone inconstructible sur laquelle tous les projets d'agriculture urbaine (maraîchage et élevage) ont échoué pour laisser place à l'aménagement d'un golf. Le discours politique en faveur de l'agriculture n'est aujourd'hui pas suivi d'actes. Il faut aujourd'hui installer de l'agriculture ou de la production d'énergie sur des espaces urbains et non **pas se servir de l'agriculture pour urbaniser**. Il faut être prudent avec le projet des Jardins Perchés lancé par Tours Habitat. Ce projet agricole est-il vraiment viable et responsable ? Autre exemple, celui de l'installation d'un maraîcher bio à la Riche financé par l'agglomération. Ce projet est trop cher et trop développé, il est nécessaire de faire plus simple et plus équilibré bien que l'initiative soit bonne.

Cette agriculture périurbaine ne peut pas prendre toutes les formes et doit s'adapter à son milieu. Il est impossible de cultiver des céréales mais en revanche du **maraîchage** et même de

l'**élevage** sont adaptés à condition de veiller à la **qualité des sols** notamment sur d'anciens sites industriels. Développer une **agriculture biologique et paysanne** permettrait également d'éviter les pollutions à travers des intrants chimiques. A propos des jardins ouvriers, ils sont considérés comme de l'agriculture urbaine car les personnes qui les exploitent en tirent une production alimentaire. Ils sont **importants à la fois économiquement et socialement**. Ils permettent également d'exploiter les parcelles inconstructibles car inondables et permettent une meilleure infiltration des eaux. Les citoyens sont de plus très demandeurs de ces jardins car on assiste aujourd'hui à une **réelle volonté des citoyens de se rapprocher de l'agriculture**.

De nos jours il existe un problème de démocratie sur notre territoire. Il y a un manque de dialogues entre les citoyens et la métropole qui ne permettent pas à certains projets d'aboutir. Par exemple, il est constaté aujourd'hui que l'occupation de certains terrains, temporairement au profit de l'agriculture et en attendant la proposition d'un projet, entraîne finalement des conflits entre ses occupants et les instances publiques. **Cela vient de ce manque de dialogue et de démocratie entre les citoyens et les administrations locales.**

3.2. Synthèse des entretiens

4.2.1. La ville durable, un concept flou

Ce concept de ville durable s'est vite avéré être un thème central de nos recherches lors du semestre précédent. Cependant lors de nos entretiens, nous n'avons pas obtenu de réponses précises sur ce qu'est une ville durable. Cette difficulté vient du fait qu'il n'y a **pas de modèle précis à reproduire** mais plutôt une adaptation de grands principes à appliquer sur un territoire.

Pour les acteurs du territoire, ce terme de ville durable est donc plutôt flou et pas très significatif bien que des actions soient menées comme la protection des espaces naturels en ville ou la protection des espaces périurbains associée à la densification et à la requalification de l'existant. La mixité des fonctions et des populations tout comme le développement des transports en commun ont aussi été mis en avant à l'inverse de la place de la voiture en ville contestée et remise en cause par notamment l'association InPACT 37.

4.2.2. Le développement des villes par la densification

Comme dit précédemment, les acteurs rencontrés sont d'accord pour dire qu'il faut limiter l'étalement urbain. La grande idée pour y arriver et qui revient très souvent dans le discours que nous avons entendu est celle du **renouvellement urbain**, de faire de la ville sur la ville. La densification des villes est devenue une priorité pour rapprocher les populations des services existants. Les terrains interstitiels, les friches urbaines sont donc privilégiés pour atteindre cet objectif au détriment d'une agriculture intra-urbaine qui pourrait s'y faire. Mais en contrepartie de cette densification, il y a aussi une nécessité de **laisser des espaces de respiration à la ville**.

Les seuls espaces laissés pour développer cette idée seraient alors les espaces qui ne peuvent être bâtis : les zones inondables. Dans ces espaces, de nombreuses idées nous ont été proposées comme la réintroduction d'arbres fruitiers (peu nous ont tout de même parlé de cette idée) ou tout simplement la mise en place de maraîchage. Mais mis à part dans ce type de zones, il est difficile pour les acteurs du territoire d'envisager des lieux précis pour faire de **l'agriculture en ville car ce n'est tout simplement pas la priorité des villes**.

4.2.3. La nécessité de limiter la consommation des sols

C'est le point sur lequel tous les acteurs rencontrés s'accordent : il est aujourd'hui nécessaire de limiter la consommation d'espaces agricoles ou naturels en périphérie des villes. Les villes s'étendent au détriment entre autres des espaces agricoles pour assouvir leurs besoins de développement et **l'agriculture participe à l'organisation territoriale des villes**. Ce processus d'urbanisation irréversible doit être contrôlé au même titre que la consommation de ressources naturelles.

Il est nécessaire d'avoir une ceinture verte autour des villes et si possible nourricière avec la mise en place d'une agriculture périurbaine permettant la promotion de produits locaux de qualité

à travers la mise en place de circuits courts. Cette protection des espaces non urbanisés est aujourd'hui **une priorité dans les politiques menées** que ce soit à l'échelle de l'agglomération Tour(s) Plus qui a fait de cet enjeu un point majeur de l'établissement du SCoT ou à l'échelle nationale avec la promulgation de la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové). L'association InPACT 37 souhaite elle un arrêt complet de l'urbanisation des espaces agricoles et naturels afin de ne pas trop déséquilibrer le rapport ville/nature.

4.2.4. La définition de l'agriculture urbaine

Toutes les personnes interrogées ne s'accordent pas sur cette définition de l'agriculture urbaine et sur les pratiques qui la constitue notamment à propos des jardins partagés. Pour la Chambre d'Agriculture, l'agriculture est **une activité économique** comme une autre et doit être obligatoirement rentable afin que ceux qui la pratique puissent vivre de cette activité. Toutes les autres activités pratiquées telles que l'exploitation de jardins particuliers, partagés ou associatifs ne sont pas de l'agriculture mais uniquement du jardinage. Ceci n'empêche pas à ces activités de porter de nombreuses autres valeurs sociales (partage, solidarité, réinsertion) mais aussi de constituer une aide financière pour les foyers qui consomment leur production.

A l'opposé de cette position, on retrouve le point de vue selon lequel **toutes les formes de travail de la terre et de consommation de sa production constitue de l'agriculture** ce qui inclut donc les jardins partagés et particuliers. Cet avis est porté par la municipalité de Saint-Pierre-des-Corps. Tous les autres acteurs interrogés font la distinction entre les exploitations agricoles et l'exploitation des jardins partagés mais selon différents degrés. Autre point important, des exploitations agricoles en hors sol comme dans le projet des Jardins Perchés sont considérées au même titre que des exploitations plus traditionnelles à condition d'être économiquement viable.

4.2.5. Les vertus de l'agriculture pour la ville

Il est important pour les personnes interviewées d'avoir de l'agriculture sous différentes formes dans ou proche des villes. Au-delà de la production alimentaire qu'elle suscite (avoir une agriculture de proximité avec des circuits courts tournés vers le citoyen est aussi important), elle admet **de multiples vertus pour la ville**. Des vertus environnementales en ramenant de la biodiversité dans ou proche des villes à condition que celle-ci ait des conditions de pratique qui permettent cette proximité (Par exemple un usage des pesticides banni) et qui permettent de l'inclure dans des dispositifs de trame verte et bleue. Des vertus sociales car l'agriculture ou plus largement la culture des terres sous toutes ses formes permet de rapprocher les populations et donne à la ville des espaces de respiration et d'apaisement. Les jardins partagés et familiaux sont dans ce cas de figure très importants pour les villes.

4.2.6. L'adaptation de l'agriculture à la ville

Cette proximité existante de l'agriculture et de la ville impose une adaptation de la première sur la dernière et rarement l'inverse. **Les techniques de production doivent s'adapter à la ville** (sur les différentes pollutions qu'elle peut émettre). Cette adaptation sont **des contraintes** qui

imposent des contreparties pour l'agriculture : c'est une agriculture de meilleure qualité qui demande des prix plus élevés de production et donc des prix plus élevés à l'achat, mais qui correspond à une demande des citoyens urbains.

De plus, les acteurs rencontrés s'accordent à dire que **tous les types d'agriculture ne peuvent s'implanter à proximité des villes**. Les cultures maraîchères ont par exemple plus de facilité à cohabiter avec la ville que des cultures céréalières. Aussi, il est constaté par l'un des acteurs qu'il n'y a aucun outil réglementaire d'urbanisme qui permette de privilégier l'implantation d'un type d'agriculture plutôt qu'une autre sur un territoire donné.

4.2.7. L'agriculture est-elle possible en ville ?

La plupart des acteurs que nous avons rencontrés pensent qu'**il est impossible de faire de l'agriculture en ville dans le contexte actuelle**. Elle a trop de contraintes pour les villes et ne correspond pas à un besoin. La première de ces contraintes, et la plus importante, repose sur les possibilités foncières des villes qui sont limitées et, quand elles existent, sont réservées à des projets urbains qui permettent de les densifier. **La rentabilité de ces espaces fonciers est aussi un moteur de décision dans les politiques de ville** : l'agriculture n'est pas assez rentable par rapport à une opération de développement immobilier et n'est même pas forcément économiquement viable puisque ne pouvant se faire que sur des espaces trop restreints pour l'être.

La qualité du sol en milieu urbain est aussi un facteur important dans cette impossibilité de faire de l'agriculture en ville. Ce sont des sols pollués et non adaptés à certains types de cultures.

Faire de l'agriculture en ville, c'est aussi avoir une accessibilité à son terrain restreint imposant des contraintes techniques supplémentaires pour pouvoir produire avec facilité. Ces contraintes vont de pair avec celles de la limitation de l'usage des pesticides proche des villes et pour laquelle il n'y a pas dans certains cas de solutions alternatives pour l'agriculteur qui lui soit rentable dans sa manière de produire.

Cet ensemble de contraintes dépasse dans le discours les qualités que l'agriculture peut apporter à la ville et donc l'agriculture urbaine ne semble pas ou peu réfléchi dans les politiques de développement des villes d'aujourd'hui.

4.2.8. Des solutions qui sont tout de même apportées, mais qui sont contrastées

Il existe tout de même des solutions pour faire de l'agriculture en ville. La première et la plus consensuelle d'entre toutes est celle de **l'agriculture hors-sol**, sur les toits, qui peut **participer à l'autosuffisance alimentaire des villes** sans en être la solution la plus importante : cela ne peut être qu'une solution bénéfique pour les villes bien qu'elle puisse entrer en concurrence avec la mise en place de panneaux solaires.

Il est aussi possible de mettre en place des jardins partagés en ville, mais cette solution suscite une division dans les avis de nos acteurs puisqu'**il arrive que des projets de jardins partagés soient abandonnés** à la suite du renouvellement des populations d'une ville qui les

exploitaient. L'abandon de ces projets n'incite pas à en faire de nouveau surtout face à l'investissement qu'ils constituent.

Certaines friches urbaines peuvent être laissées temporairement aux citoyens pour un usage agricole en attendant la mise en place d'un projet urbain permettant de densifier la ville. Mais **cette solution crée des conflits** quand le projet urbain est mis en place et expulse l'usage précédent de ce terrain par les populations. Il y a ici un problème démocratique dans le dialogue entre les instances publiques et le citoyen qui n'incite pas à mettre en place ce type de solutions.

Au-delà de la question de l'agriculture urbaine, il est proposé de rendre publique la nature en ville, ce qui permettra d'avoir un retour de cette nature en milieu urbain. Et l'on peut aussi **remettre de la nature sur d'anciens espaces urbanisés** comme dans le quartier du Sanitas où un parc a été créé sur un espace anciennement bitumé. Peut-être pourrait-on faire la même chose pour de l'agriculture urbaine.

4. Comparaison de deux communes

Dans nos objectifs fixés pour nos entretiens, nous avons émis la volonté de faire cinq entretiens avec des élus de cinq communes différentes. Malgré que nous n'ayons finalement pu en faire que deux, il nous est possible de comparer les deux entretiens entre eux et donc la vision de ces deux communes sur la question de l'agriculture en ville mais aussi de voir si le discours recueilli correspond à la réalité du terrain pour ces deux communes. Pour ce faire, nous avons aussi étudié leur PLU accompagné du zonage qui lui est rattaché.

4.1. Joué-Lès-Tours

Si l'on regarde le plan de zonage du PLU (datant de 2010) de la commune de Joué-Lès-Tours, on remarque bien la frontière qu'il y a entre les espaces agricoles au Sud et les espaces urbanisés au Nord. En effet, l'ensemble des zones U ou AU se retrouvent sur cette dernière partie tandis que l'ensemble des zones A sont dans la partie Sud de la commune. Une exception est faite pour les zones N qui se situent principalement aux deux extrémités Nord et Sud de la commune mais encore là très peu présentes au sein même du tissu urbain ou entre les espaces agricoles.

Donc, sur l'ensemble des zones U et AU, il n'y a pas dans le PLU de place réservée à l'agriculture urbaine ou d'incitation à ce que celle-ci puisse se développer. Il est d'ailleurs inscrit explicitement dans le PLU que les terres agricoles correspondent aux parties Sud et Ouest de la commune, bien distinctes donc des zones urbaines.

Seules les zones N laissent un doute sur la possibilité qu'elles ont d'accueillir des terres agricoles. En effet, il est écrit dans le PLU que ces zones peuvent admettre des terres agricoles à conditions que ces terres aient pour vocation de préserver les espaces naturels de la ville. Il est donc affirmé par ce présent écrit que les espaces agricoles font partie des espaces naturels. Sachant qu'une petite partie de ces zones sont présentes au sein du tissu urbain de la commune, il est possible, si l'on se base uniquement sur le PLU de la commune, d'avoir des espaces agricoles dans ce même tissu urbain.

Il semblerait toutefois que, bien que la commune ait une volonté de préserver les espaces agricoles qui sont actuellement présents sur la commune, il n'y a pas une volonté d'en avoir entre les zones urbaines de celle-ci. Cela correspond tout à fait au discours de l'élu rencontré. Il serait maintenant intéressant de voir dans les années à venir si dans le développement urbain de Joué-Lès-Tours et les projets lancés sur la commune une partie est consacrée au développement d'une agriculture urbaine étant donné la grande capacité foncière de la commune. Aujourd'hui, il est difficile d'analyser précisément la place qui est laissée à l'agriculture en ville dans le discours politique bien que nous pensions qu'elle est, du fait de ces constats, très peu importante.

4.2. Saint-Pierre-des-Corps

Nous avons donc aussi comparé les propos de l'élu rencontré à la mairie de Saint-Pierre-des-Corps avec les dispositions énoncées dans le PLU de la ville qui date de 2008 (encore dénommé Plan d'Occupation des Sols) et qui est en cours de révision. A la lecture du document d'urbanisme, on relève principalement des points de convergence avec les réponses fournies à nos questions lors de l'entretien.

En effet, en ce qui concerne les zones classées U (Urbanisées), la priorité est clairement au développement de l'habitat et des activités. Cependant, cette densification doit être maîtrisée afin de ne pas avoir un centre-ville trop minéral et trop dense. Ce point nous avait été décrit comme une source d'inquiétudes auprès des habitants par l'élu rencontré. Pour permettre une meilleure intégration du bâti dans le paysage, certaines règles doivent être suivies comme par exemple le fait de dédier 10% d'une parcelle aux espaces verts (avec au moins un arbre de haute tige) ou encore le remplacement de chaque arbre abattu. Le développement des activités économiques, industrielles et commerciales est aussi un des objectifs mis en avant dans le PLU. Lors de notre entretien, le développement de ces activités nous a été décrit comme une priorité pour la mairie surtout dans le contexte économique actuel. Il est tout de même intéressant de noter des cœurs d'îlots en centre-ville ont été classés comme « terrains cultivés à protéger ». Ceci prouve la volonté de la mairie de maintenir et de favoriser les espaces de jardinage en milieu urbain. Cependant, comme lors de notre entretien, on remarque de la réinstallation d'activité de maraîchage en zone urbanisée n'est aujourd'hui pas une priorité pour la maire de Saint Pierre des Corps.

En ce qui concerne les zones classées N (Naturelles), la tendance est partagée entre le développement de l'habitat, des activités de loisir ou des activités agricoles et naturelles. En effet, une des zones N est aujourd'hui destinée à l'accueil de constructions avec toutefois une densité recherchée très faible afin de favoriser leur intégration dans le tissu bâti actuel. On remarque également qu'un secteur entier d'une zone N est exclusivement dédié à la culture des jardins familiaux. Ce point nous avait été précisé lors de l'entretien, car avec environ 350 jardins familiaux sur son territoire, la commune accorde une importance particulière à cette activité qui répond à une forte demande des habitants mais aussi la une tradition maraîchère de la commune. Enfin, une zone entièrement consacrée au développement des activités agricoles et naturelles est protégée par le règlement. En effet, les seules installations qui peuvent y être développées sont celles destinées à la poursuite des activités agricoles ou à l'observation des milieux naturels.

Le risque d'inondation aussi est très fortement présent dans ce règlement et il impacte les objectifs de celui-ci. De nombreuses zones sont limitées au niveau de la densité en raison de ce risque. Néanmoins, ceci ne permet pas un développement de l'agriculture dans ces zones. Cette remarque nous avait également été précisée lors de notre rendez-vous.

Pour conclure, les propos tenus par l'élu rencontré sont cohérents avec les objectifs et les principes énoncés dans le PLU de la ville. Il serait toutefois intéressant de comparer ces propos avec les nouveaux principes qui seront énoncés dans la prochaine révision du PLU et de voir si la place accordée à l'agriculture et aux espaces naturels a évolué. Il est tout de même étonnant de

constater, même si cela est dû à la morphologie urbaine de la commune, de la très faible présence de zones agricoles et naturelles.

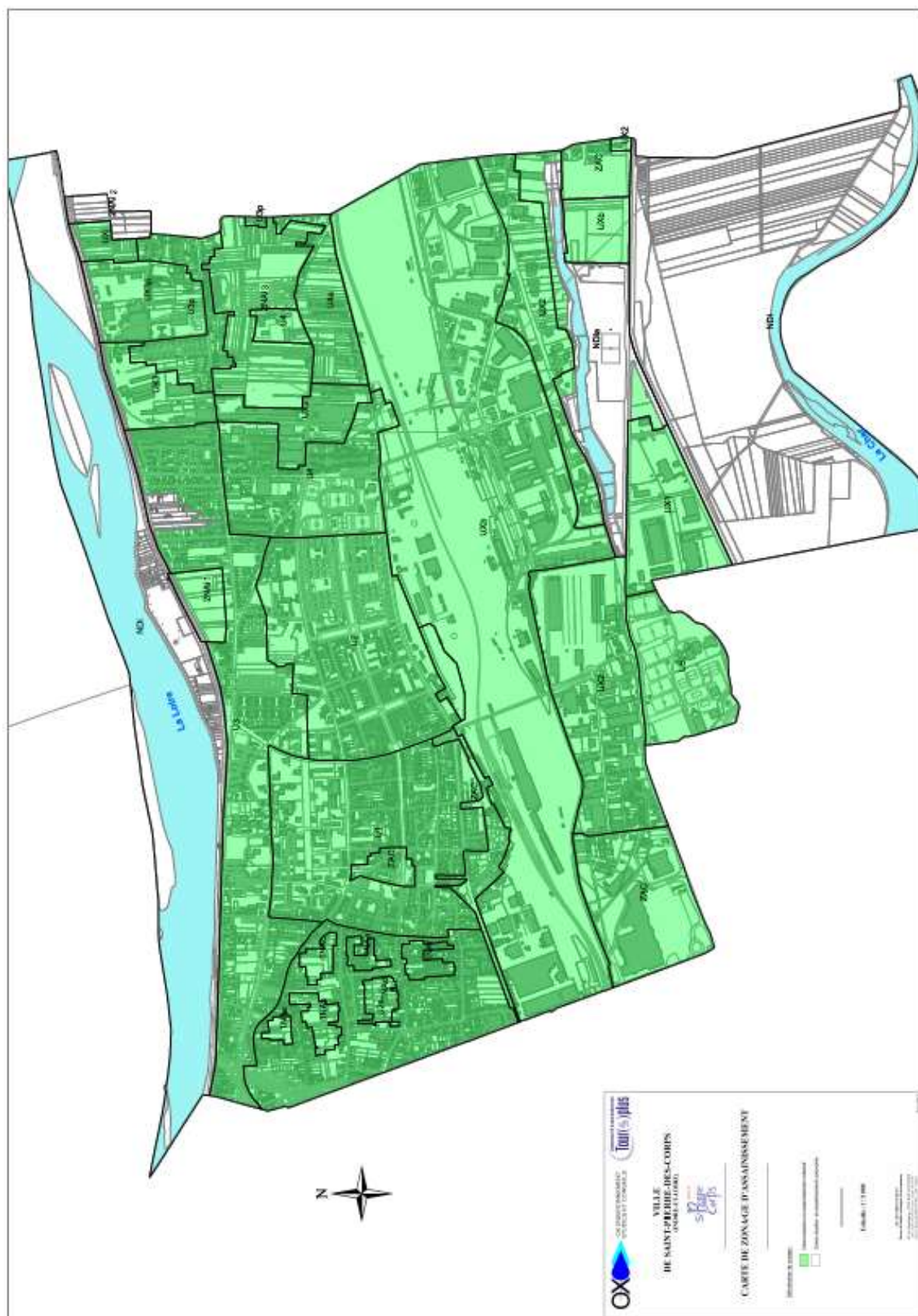


Figure 4-2 : Plan de zonage de la commune de Saint-Pierre-des-Corps

4.3. Synthèse de comparaison

Il semblerait d'après nos analyses qu'il y ait une concordance entre les discours des élus rencontrés et la réalité du terrain. En effet, du fait de ses caractéristiques territoriales, la commune de Joué-Lès-Tours, très étalée, peut se permettre d'avoir un véritable front agricole sur toute la partie Sud de son territoire et ainsi avoir une véritable scission entre les espaces urbains et les espaces agricoles. La zone urbaine est donc quant à elle très dense avec peu d'espaces libres et de zones à urbaniser ce qui ne permet pas d'avoir de l'agriculture en ville. Mais avec déjà cette forte présence de l'agriculture dans la périphérie, ce parti pris ne semble pas dominé voire et totalement des politiques publiques de la ville. L'agriculture urbaine semble encore très peu réfléchie dans cette ville.

Saint-Pierre-des-Corps a une situation inversée. Elle est très peu étalée avec un manque de foncier qui se fait sentir et qui ne permet pas d'avoir d'agriculture sur la commune. Si l'on considère les jardins familiaux, partagés et privés comme étant de l'agriculture, la commune engage un certain nombre de mesures favorisant l'agriculture urbaine. Sinon, elle est là aussi très peu réfléchie dans les politiques publiques et les espaces de la ville sont principalement réservés à de l'urbanisation.

En étant face à deux extrêmes (commune étalée et commune resserrée), nous aurions pu croire que l'une ou l'autre privilégierait l'agriculture urbaine. Mais il n'en est rien car d'un côté nous avons une commune qui ayant déjà des espaces agricoles ne ressent pas le besoin d'en avoir dans son milieu urbain et l'autre qui manque tellement d'espaces qu'elle ne peut pas se permettre de laisser du foncier à l'usage d'agriculteurs. Dans les deux cas, l'agriculture urbaine est presque absente du débat politique car ne correspondant pas aux besoins des villes actuelles selon la vision des acteurs rencontrés et des constats réalisés.

Conclusion

Pour conclure, ce projet de fin d'études nous a permis de connaître deux notions qui entrent dans la conception des villes d'aujourd'hui : la ville compacte, plus ancienne et fortement présente dans la conception des villes, et l'agriculture intra-urbaine plus récente et qui veut se faire une place dans les intentions politiques liées au développement des villes. Aussi, elles s'inscrivent toutes deux dans un contexte de ville durable, idée nouvelle par rapport à l'histoire des villes et de leur conception, qui définit des critères dans lesquels la ville compacte et l'agriculture intra-urbaine peuvent entrer en contradiction.

Le but de notre travail a été de voir, à partir d'entretiens réalisés avec différents acteurs du territoire autour de cette thématique, si l'agriculture intra-urbaine arrivait à se faire une place dans les villes d'aujourd'hui historiquement compactes et si elle commençait à entrer dans les politiques qui sont menées aujourd'hui. Nous avons essayé de voir si c'était une notion qui était réfléchie pour son intégration à la ville ou si elle a été exclue des débats politiques. Plus précisément, notre postulat de départ dans cette enquête a été celui-ci : les acteurs du territoire, dans leur conception de la ville et dans leurs actions, ne permettent qu'à de l'agriculture hors-sol ou interstitielle d'exister en ville.

Après la réalisation de ces entretiens, nous avons pu constater que l'agriculture intra-urbaine était quasiment intégralement exclue du débat politique sur le développement de la ville de demain. Elle était envisagée par certains acteurs comme Tour(s) Habitat qui l'inclut dans un projet de logements sur Tours mais elle reste visiblement complètement absente du discours politique du faire la ville, développer la ville. Elle est tout d'abord rendue impossible dans ce discours par la forme de la ville qui ne permet pas selon eux d'avoir la place nécessaire pour accomplir des projets d'agriculture urbaine, ni que l'agriculture intra-urbaine répond à une nécessité des villes d'aujourd'hui dans les vertus qu'elle lui apporte. L'agriculture est reléguée dans la périphérie des villes où elle est nécessaire et importante dans ce discours, afin d'avoir une agriculture de qualité et de proximité, et est ainsi de plus en plus protégée par les politiques de la ville même s'il existe encore de la consommation d'espaces agricoles sur ces territoires périphériques.

Ainsi, pour répondre à l'hypothèse formulée, la conception des acteurs du territoire de la ville ne permet pas à l'agriculture intra-urbaine d'y exister. Même dans les espaces interstitiels, cette dernière peut poser des problèmes (par exemple quand des terrains sont utilisés de manière temporaire pour faire de l'agriculture intra-urbaine en attendant un autre projet urbain) et ils sont donc réservés principalement à un renouvellement urbain, à faire de la ville sur la ville, un discours qui est souvent revenu dans les entretiens que nous avons fait. L'agriculture intra-urbaine peut être envisagée par de l'agriculture hors-sol même si cela impose certaines contraintes, notamment techniques, mais même ce type d'agriculture n'est absolument pas réfléchi dans les politiques de la ville. Aujourd'hui les projets qui sont menés dans ce sens sont des projets citoyens, dans le modèle "bottom-up", ou proposés par des organismes comme Tour(s) Habitat.

Aussi, dans la comparaison que nous avons pu faire entre les deux communes que nous avons pu étudié autour du PLU et du zonage de la ville ainsi qu'avec le discours des élus de ces deux territoires, nous avons pu voir qu'il y avait une corrélation entre le discours politique et la réalité du terrain et que ce discours correspondait bien aux problématiques de chaque commune. En effet, il n'y a pas ou peu dans les deux cas d'agriculture dans le milieu urbain qui est privilégié à l'urbanisation, mais la configuration de la commune de Joué-Lès-Tours comparée à celle de Saint-Pierre-des-Corps permet d'avoir un front agricole par rapport aux densités urbaines au Nord de la

ville ce que ne peut pas se permettre la ville de Saint-Pierre-des-Corps qui montre bien à travers son zonage un nombre de zones foncières beaucoup plus faibles qui justifie bien les choix de ne pas faire d'agriculture dans la ville.

Mais l'enquête que nous avons pu réaliser n'est pas exhaustive et peut encore être développée par des résultats plus précis. Il y a un manque dans celle-ci d'acteurs rencontrés et notamment de représentants politiques. Aussi, il y a peut-être des points à améliorer sur la manière d'aborder des thématiques liées à l'agriculture urbaine ou encore à la morphologie de la ville. Certains concepts introduits ont été flous pour nos interlocuteurs (à l'exemple de la ville durable) et cela a peut-être amené le discours sur des terrains que nous ne voulions pas aborder. Mais nous avons aussi eu l'impression qu'il est difficile d'aborder certains sujets comme la morphologie de la ville car ils sont méconnus des acteurs et donc potentiellement détournés de leur objectif principal. Cette difficulté à aborder certains sujets avec nos interlocuteurs peut témoigner, au-delà des manquements dans la méthode utilisée, de la présence encore trop faible du sujet en lui-même de l'agriculture urbaine dans le discours public. Il est possible que ce sujet nouveau n'arrive pas encore à capter l'attention nécessaire et n'est tout simplement pas considéré comme primordial pour le développement des villes de demain.

Nous aurions pu aussi compléter notre travail d'entretiens par un travail de terrain plus approfondi afin de pouvoir constater directement les exemples qui nous ont été donné par les acteurs du territoire et faire ainsi un parallèle entre le discours recueilli et la réalité du terrain.

Enfin, cette idée d'agriculture en ville, bien qu'encore très peu évoquée dans les discours recueillis, semble tout de même se développer et il est possible qu'avec l'agrandissement des villes dans l'avenir et l'enclavement d'espaces agricoles dans celles-ci, elle se posera de plus en plus concrètement jusqu'à devenir incontournable dans le discours politique qui déterminera le développement des villes de demain.

Bibliographie

- Ascher F., *Métapolis ou l'avenir des villes*, Odile Jacob, 1995.
- Bardou M., *Politiques publiques et gaz à effet de serre. Pour le climat : mieux vivre ensemble en ville ?*, Ethnologie française, 2009.
- Bauer G. ; Roux JM., *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Seuil, 1977.
- Beaucire F., *Ville compacte ville diffuse*, conférence UTLS, 2006, disponible sur : https://www.canal-u.tv/video/universite_de_tous_les_savoirs/ville_compacte_ville_diffuse_francis_beaucire.1463#
- Bernié-Boissard C., Chevalier D., *Développement durable : discours consensuels et pratiques discordantes. Montpellier et Nîmes*, Revue Espaces et Société n°147, Edition Erès, 2011.
- Bevevolo L., *Histoire de la ville*, Parenthèses, 1983.
- Bonello YH., *La ville*, Que sais-je ?, 1998.
- Bories O., *L'agriculture en ville*, Mondes sociaux, Magazine de sciences humaines et sociale, 2015, Disponible sur : <https://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/1243/files/2015/06/Lagriculture-en-ville.pdf> (Consulté le 7 octobre 2016).
- Braudel F., *L'identité de la France*, Arthaud-Flammarion, 1986.
- Cailly L., « Chapitre 11 – La question périurbaine revisitée », in Laurent Cailly et al., *La France, une géographie urbaine*, Armand Colin « U », 2010 (), p.213-234. DOI 10.3917/arco.caill.2010.01.0213
- Calvin JS., *Les cités-jardins de Ebenezer Howard : une œuvre contre la ville ?*, Non référencé, 2007
- Certu, *Composer avec la nature en ville*, Editions du Certu, 2009.
- Chapuis JY., *Rennes, la ville archipel*, L'aube, 2013.
- Chalas Y., *L'invention de la ville*, Anthropos, 2000.
- Clergeau P., *Une écologie du paysage urbain*, Editions Apogée, 2007.
- Clergeau P., *Manifeste pour la ville biodiversitaire*, Editions Apogée, 2015.
- Choay F., *L'histoire et la méthode en urbanisme*, In : Annales. Économies, Sociétés, Civilisations. 25^e année, N. 4, 1970.
- Collet M., *En quoi l'agriculture urbaine cubaine peut-elle être une source d'inspiration pour la France ?*, Polytech Tours, 2016.
- Collin M., « Françoise Choay, L'urbanisme, utopies et réalité, une anthologie (1965) », in *Dérivations*, numéro 1, septembre 2015, pp. 165-169. ISSN : URL : <http://derivations.be/archives/n01/choay.ht>
- Commission des Communautés Européennes, *Le livre Vert sur l'Environnement Urbain*, 1990.
- Daniel AC., *Aperçu de l'agriculture urbaine en Europe et en Amérique du Nord*, AgroParisTech, 2013.
- Donadieu P., *Campagnes urbaines*, Broché, 1998.
- Donadieu P., *La construction actuelle des villes-campagnes. De l'utopie aux réalités*, Histoire urbaine 2003/2 (n° 8, p. 157-170. DOI 10.3917/rhu.008.0157.
- Duriez J., *De Thomas More à Dubaï, existe-t-il encore des projets de cité utopique ?*, Non référencé, 2014.
- Emelianoff C., Theys J., *Les contradictions de la ville durable*, Le Débat n°113, 2001.
- Ferault C., Le Chatelier D., *Une histoire des agricultures*, Campagne & Compagnie, 2012.
- Fishman R., *L'utopie urbaine au XX^{ème} siècle*, Bruxelles : P. Mardaga, DL 1979, cop. 1977.

- Fleury A., Serrano J., *L'agriculture banale a-t-elle une place dans le projet agri-urbain ?*, Agronomes et territoires. Seconde édition des entretiens du Pradel, Sep 2002, France. L'Harmattan, pp.243-254, 2005.
- Ganjavie Amir, *Le rôle de la pensée utopique dans l'aménagement viable des villes de demain*, Université Laval à Québec, 2010.
- Ghenassia A., *Utopies urbaines d'hier et d'aujourd'hui : Pourquoi rêver les villes ?*, SciencesPo., 2010.
- Gruson L., *Claude Nicolas Ledoux, architecture visionnaire et utopie sociale*, Conférence internationale annuelle d'intelligence territoriale, 2008.
- Howard E., *Cités-jardins de demain*, Sens & Tonka, 1998.
- Incroyables Comestibles, *Charte Fondamentale IC*, 2017, disponible sur <http://lesincroyablescomestibles.fr/causes/la-charte-fondamentale-ic/>.
- InPACT37, Les différentes formes d'agriculture alternative – la position d'InPACT37, <http://inpact37.org/inpact37.php?idcontenu=13>, 2016.
- Lagneau A., Barra M., Lecur G., *Agriculture urbaine : vers une réconciliation ville-nature*, Le passager clandestin, 2015.
- La Nouvelle République, Ces légumes qui poussent au-dessus de vos têtes, <http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre-et-Loire/Actualite/24-Heures/n/Contenus/Articles/2016/12/09/Ces-legumes-qui-pousseront-au-dessus-de-vos-tetes-2930935>, 09/12/16.
- Le Galès P., *Le retour des villes européennes. Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris, Presses de sciences po, 454 p, 2003.
- Le Gall D., *Développement de la ville compacte soutenable : vers quelle forme urbaine ?*, Mémoire de Master en Sciences de l'Homme et de la Société, Université François Rabelais Tours, 2005.
- Lévy A., *La « ville durable ». Paradoxes et limites d'une doctrine urbanistique émergente : le cas Seine Arche*, Esprit, 2009.
- Lévy A., Emelianoff C., *Quelle ville durable ?*, Revue Espaces et Sociétés n°147, Edition Erès, 2011.
- Lévy JP., Hajek I., Hamman P., *De la ville durable à la nature en ville*, Septentrion, 2015.
- Marin L., *Les corps utopiques rabelaisiens*, In : Littérature, n°21, 1976.
- Massu, C., *Broadacre City de Frank Lloyd Wright : L'utopie d'une Amérique agraire et anti-urbaine*, Revue Française d'Etudes Américaines, n°11, 1981, pp. 55-65.
- Merlin P., « *Essai de définition de l'urbanisme* », L'urbanisme, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2009, 128 pages.
- Mumford L., *La Cité à travers l'histoire*, In : Annales. Économies, Sociétés, Civilisations. 21^e année, N. 4, 1966.
- Perret B., *Évaluer le développement durable*, Transversalités, 2009.
- Poirot J., *La contribution du modèle européen de ville durable au développement : une approche par les capacités*, Journal of Human Development n°1, 2007.
- Pour n°224, *Agricultures urbaines*, GREP, 2015.
- Pouyanne G., *Des avantages comparatifs de la ville compacte à l'interaction forme urbaine-mobilité. Méthodologie et premiers résultats*, Les Cahiers Scientifiques du Transport n°45, 2004.
- Prost B., *Quel périurbain aujourd'hui ?*, Géocarrefour, 2001.
- Rapport de recherche UMR CNRS 6173 Cités territoires environnement et sociétés (CITERES) – Agence Nationale de la Recherche (ANR), Mai 2008.
- Rocher Y., *La cité du soleil, de Tommaso Campanella*, dans « Sociétés réelles, sociétés rêvées : une histoire de l'utopie », Université de Poitiers, non daté.
- Rogers R., *Des villes pour une petite planète*, Le Moniteur, 2000.

- Roncayolo M., *La ville et ses territoires*, folio essais, 1990.
- Torre A., *L'agriculture de proximité face aux enjeux fonciers. Quelques réflexions à partir du cas francilien*, *Espaces et sociétés* 2014/3 (n° 158), p. 31-48. DOI 10.3917/esp.158.0031.
- Vanier M., *Qu'est-ce que le tiers espace ? Territorialités complexes et construction politique*. In: *Revue de géographie alpine*, tome 88, n°1, 2000. pp. 105-113.
- Zarka YC., « Éditorial. Il n'y a plus d'ailleurs », *Cités* 2010/2 (n° 42), p. 3-7. DOI 10.3917/cite.042.0003.
- <https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique1-2008-3-page-33.htm>

CITERES

*UMR 6173
Cités, Territoires,
Environnement et
Sociétés*

*Equipe IPA-PE
Ingénierie du Projet
d'Aménagement,
Paysage,
Environnement*



35 allée Ferdinand de Lesseps
BP 30553
37205 TOURS cedex 3

Directeur de recherche :
Serrano José
Projet de Fin d'Etudes
DA5 2016-2017

Cubizolles Loïc
Fontanaud Florian

Le consensus de l'agriculture intra-urbaine et du modèle de ville compacte : deux notions contradictoires pour répondre aux mêmes critères du développement durable des villes.

Résumé : Ce projet de fin d'études est réalisé dans le cadre de la formation dispensée par Polytech Tours en Génie de l'aménagement et de l'environnement. Il porte sur la relation entre le modèle de ville compacte et la notion d'agriculture intra-urbaine dans ce qu'ils proposent en termes d'organisation et de formes spatiales pour les villes d'aujourd'hui qui tentent de répondre à des critères de villes durables.

En effet, ces deux modèles de développement répondent à certains de ces critères mais entrent néanmoins en contradiction l'un envers l'autre. Il s'agit de voir où se placent-ils dans le développement des villes d'aujourd'hui.

Le travail présenté ici part d'un constat justifié par de nombreuses données bibliographiques pour arriver à une série d'entretiens que nous avons réalisés avec des acteurs du territoire et permettant de répondre au questionnement posé ci-avant.

Mots Clés : Agriculture intra-urbaine, ville compacte, campagne urbaine, utopie, forme spatiale, ville durable, nature, espace.